

Catalogue de la formation continue

2023



LA FORMATION PROFESSIONNELLE
POUR TOUS LES MÉTIERS DE
L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

L'Énap a la responsabilité première de la formation initiale de tous les agents pénitentiaires mais elle développe également un programme ambitieux d'actions dans le cadre de la formation continue qui constitue un enjeu majeur de renforcement, d'acquisition et de développement des compétences.

Le catalogue de la formation continue témoigne des partenariats créés avec les écoles du service public au travers de la co organisation de sessions ou de la diffusion d'une partie de leur offre de formation ouverte aux agents pénitentiaires. L'inter institutionnalité y est également présente au travers du cycle inter-institutions de management supérieur des services publics (CIMSSP), dispositif permettant à des dirigeants d'institutions partenaires de se rencontrer autour de thématiques de formation co-définies ensemble, pour construire le service public d'aujourd'hui et de demain. L'Énap y est particulièrement impliquée, en assurant le portage administratif et budgétaire du cycle.

L'offre de formation continue de l'Énap est par essence une offre multi-catégorielle, à la fois au travers des fonctions mais aussi des grades des agents à qui elle s'adresse.

Le catalogue de formation continue 2023 poursuit ainsi le développement des formations dites métier avec la volonté de permettre aux agents de se former aux outils et procédures essentiels à la réalisation de leurs fonctions. Cette offre s'inscrit en parallèle ou en complément de formations d'adaptation et en complémentarité du travail réalisé en direction interrégionale.

Comme pour l'ensemble des formations et enseignements dispensés à l'Énap, les sessions de formation continue s'appuient de façon importante sur des modalités hybrides : en ligne, en présentiel ou mixant ces deux modes.

Enfin dans un double souci de décroisement et de mutualisation, l'école ouvre un nombre plus important de sessions hors administration pénitentiaire avec nos partenaires extérieurs.

Sébastien CAUWEL

Directeur de l'Énap

Procédure d'inscription (valable uniquement pour les formations non obligatoires)

Le stagiaire est agent pénitentiaire ?

Son inscription, **gratuite**, à un stage de formation continue est soumise à une procédure particulière.

13 semaines avant la date de formation, les appels à candidatures sont transmis aux Chefs de l'Unité Recrutement, Formation et Qualifications (CURFQ) par mail qui les diffusent auprès des services pour information des agents.

Les demandes de formation se font obligatoirement au moyen d'une préinscription via le portail Harmonie. Un tutoriel est disponible sur le site intranet de l'Énap. Il est important de veiller au respect du parcours d'inscription dont le détail est aussi sur le site intranet de l'Énap (validation du supérieur hiérarchique puis du service formation puis de l'URFQ).

Attention :

- Aucune demande de formation ne sera acceptée après la date de limite d'inscription indiquée dans l'appel à candidatures.
- Pour que la candidature soit acceptée, il est indispensable que l'agent ait motivé sa demande.
- Pour qu'il soit pleinement retenu, l'ordre de priorité du CURFQ doit être motivé.

A réception des demandes de formation, le responsable de formation réfère et procède à la sélection (soit 6 semaines avant la date de formation).

S'il est retenu, l'agent devra confirmer sa participation dans les 10 jours à compter de la date figurant sur la convocation par retour du coupon réponse joint.

L'absence de réponse dans ce délai vaudra désistement et sélection d'un candidat inscrit sur la liste d'attente.

A l'issue de la FORMATION, il sera remis au stagiaire :

- Une **attestation d'assiduité**
- Une **attestation de formation**

Le stagiaire n'est pas agent pénitentiaire mais appartient à la fonction publique ?

L'appel à candidatures est diffusé via Safire, le RESP ou l'ENM.

Le candidat complète la fiche d'inscription disponible sur ces sites.

Après avoir respecté les modalités de la procédure d'inscription et de validation imposées par son employeur, ainsi que la date de clôture des inscriptions, programmée 6 semaines avant le début de formation, la fiche est transmise par mail au responsable de formation dont les coordonnées figurent sur l'appel à candidatures.

Le candidat, et toute personne mentionnée dans le mail de candidature, seront informés de la réponse donnée à la demande.

S'il est retenu, le candidat devra confirmer sa participation dans les 10 jours à compter de la date figurant sur la convocation par retour du coupon réponse joint.

L'absence de réponse dans ce délai vaudra désistement et sélection d'un candidat inscrit sur la liste d'attente.

A l'issue de la FORMATION, il sera remis au stagiaire :

- Une **attestation d'assiduité**
- Une **attestation de formation**

Le stagiaire est issu d'une structure partenaire de l'administration pénitentiaire ?

L'Énap étant reconnue organisme de formation référencé auprès du Datadock et certifié QUALIOPF, le (la) candidat(e) a accès aux formations identifiées dans le sommaire par le sigle **OF**.

Les frais d'inscription sont indiqués dans les fiches pédagogiques. Les informations pour les demandes de financement sont :

N° déclaration d'activité : 75470140047 – SIRET : 180 092 199 00017 - Id. DD 0067047

Pour toute information complémentaire, le candidat peut contacter :

Kathy FTAÏS kathy.ftais@justice.fr 05.53.98.92.10 / 06.23.08.39.81 ou directement le mail of.enap@justice.fr

Modalités logistiques

1. **Formations d'accès à de nouvelles fonctions** (ex : ERIS, QM, EPM, enseignants, formateurs et responsables de formation, moniteurs de sport ...)

Hébergement : le stagiaire sera hébergé par l'Énap

Repas : seul le petit déjeuner reste à la charge du stagiaire

Transports : les frais de déplacements et ceux liés aux délais de route sont à la charge de l'Énap

2. **Formation tout au long de la vie**

➤ **Pour les agents pénitentiaires :**

✓ **Si la formation se déroule à l'Énap**

Hébergement : le stagiaire sera hébergé à l'Énap en fonction de la disponibilité des chambres. Dans le cas contraire, il devra réserver un hébergement dont les frais seront à la charge de l'établissement/SPIP/DISP d'affectation. L'agent en sera informé au moment de la convocation.

Repas : s'il est hébergé à l'ENAP, seul le petit déjeuner reste à la charge du stagiaire

Transports : les frais de déplacements et ceux liés aux délais de route sont à la charge de l'établissement/SPIP/DISP d'affectation.

✓ **Si la formation se déroule hors de l'Énap (formations RESP, ENM ou délocalisées en DISP...)**

Les frais d'hébergement, de repas et de transports seront à la charge de l'établissement/SPIP/DISP d'affectation du stagiaire.

➤ **Pour les stagiaires non pénitentiaires,**

Sauf exception mentionnée sur l'appel à candidatures ou la convocation, l'Énap ne prendra en charge ni l'hébergement, ni la restauration. Les repas pourront cependant être pris sur le site de l'Énap aux frais du stagiaire.

Les frais de déplacements et ceux liés aux délais de route sont à la charge du stagiaire ou de son employeur.

SOMMAIRE

ADMINISTRATION- RH- BUDGET- FINANCES

CONNAISSANCE ET PRISE EN CHARGE DU PUBLIC

MANAGEMENT ET COMMUNICATION

MAINTENANCE, TECHNOLOGIE ET LOGISTIQUE DES INFRASTRUCTURES

SECURITE

DROIT - **GREFFE**

INGENIERIE **DE** FORMATION ET PEDAGOGIQUE

FORMATIONS D'ADAPTATION

FORMATION DIPLOMANTE

FORMATIONS RESP

FORMATIONS ENM

VOYAGES D'ETUDE

SOMMAIRE

ADMINISTRATION - RH- BUDGET- FINANCES

Parcours RH

Saisir des données individuelles et administratives sous SIRH Harmonie	2
Gérer les différentes positions administratives statutaires et la mobilité	4
Gérer les différents types de congés et autorisations d'absences	6
Gérer les absences pour raisons médicales	10
Gérer la pré-liquidation de la paie	14
Gérer les états statistiques avec SIRH Harmonie et le requêteur IRHIS	16
Traiter les demandes de protection statutaire des personnels de l'AP	18
Constituer et instruire les dossiers de procédure disciplinaire des fonctionnaires de l'AP.....	20
Gérer le contentieux administratif.....	22

Origine

Acquérir les fondamentaux de la gestion du service des agents sous ORIGINE en établissement	24
Gérer l'organisation du service des agents sous ORIGINE en établissement	28
Utiliser ORIGINE en SPIP sous le profil « planificateur »	30
Acquérir les fondamentaux liés à l'organisation du service des agents pour les cadres	32

Parcours Comptes nominatifs-Régie et économat

Acquérir les fondamentaux de la gestion des comptes nominatifs des personnes détenues sous l'application GENESIS	34
Acquérir les fondamentaux de la tenue de la régie des comptes nominatifs sous l'application NACRE	36
Mettre à exécution les condamnations pécuniaires des personnes détenues	38
Gérer l'épargne conventionnée des personnes détenues et sécuriser la régie des comptes nominatifs-Perfectionnement.....	40

CONNAISSANCE ET PRISE EN CHARGE DU PUBLIC

Identifier les principes de base de la justice restaurative (module 1) OF	44
Animer des médiations restauratives (Justice restaurative module 2) OF	46
Animer des rencontres détenus/victimes (RDV), des rencontres condamnés victimes (RCV) (Justice restaurative module 2) OF	48
Coordonner des cercles de soutien et de responsabilité (Justice restaurative module 2)	50
Animer des médiations en contexte professionnel OF	52
Faire vivre la culture en milieu pénitentiaire	55
Développer l'insertion professionnelle des personnes sous main de justice (travail, formation, orientation professionnelle, accompagnement vers l'emploi)	56
Identifier les fondamentaux des modules de respect	58

MANAGEMENT ET COMMUNICATION

Cycle Inter-institutions de Management Supérieur des Services Publics (CIMSSP)	62
Mieux gérer son stress pour favoriser son bien-être et son développement personnel et professionnel	64
Animer des médiations en contexte professionnel OF	66
Utiliser les cartes mentales dans ses activités managériales	69

SOMMAIRE

MAINTENANCE, TECHNOLOGIE ET LOGISTIQUE DES INFRASTRUCTURES

Identifier les pathologies des constructions et organiser la maintenance des bâtiments	72
Acquérir les fondamentaux de la Maîtrise d'Ouvrage Publique - MOP.	74
Identifier les coûts JDD, la gestion des commandes et des stocks, manipulation de fiches techniques	75
Intégrer les fondamentaux des marchés publics de fournitures et services	76
Assurer la maintenance préventive et les contrôles réglementaires dans les Ets en GP et GD	78
Acquérir les fondamentaux des contrôles à mettre en place dans le suivi d'une cuisine en GP et prestations restauration, hôtellerie et cantines en GD	80
Assurer la maintenance des serrures Dény	82
Identifier les moyens de lutte contre la légionelle et le radon	84
Assurer la maintenance des serrures TOUL et QUINVI	86

SECURITE

Moniteur de sécurité incendie	88
Monitorat Sécurité Incendie Associé	89
Réfèrent IRIS	90
Formation des Responsables de formation et formateurs des personnels au risque NRBC-E en services déconcentrés	91
Gérer le risque NRBC-E en services déconcentrés	92
Formation au module complémentaire de secours en intervention des personnels de surveillance (SIPS)	93
Module complémentaire armement ISP et MSP exerçant en base ERIS.....	94
Montée en compétence MSP vers ISP	95

DROIT - GREFFE

Grefe grands débutants (Niveau I).....	98
Grefe Ecrouer /Lever un écrou en dehors des heures d'ouverture du service greffe	99
Grefe initiation (Niveau II)	100
Lire une situation pénale et un bulletin 1 d'un casier judiciaire.....	101
Harmoniser les pratiques Greffe (Niveau II).....	102
Grefe Perfectionnement - Détention provisoire (Niveau III).....	103
Grefe perfectionnement – exécution des peines (Niveau III).....	104
Grefe perfectionnement – application des peines (Niveau III).....	105
Les mineurs et la détention	106
Rgpt greffiers application des peines des SJ et pénitentiaires.....	107
Rgpt greffiers exécution peines des SJ et pénit.....	108
Colloque : prévention et lutte contre les violences intrafamiliales	109
Instruments européens de coopération judiciaire en matière pénale.....	110
Périmètre action greffier cabinet mineurs -Activité post sentencielle.....	111
Périmètre d'action du Greffier du Service de l'Application des Peines	112
Périmètre d'action du Greffier de l'Exécution des Peines	113
Bonnes pratiques APPI SPIP SAP	114
Adjoints Administratifs affectés en SPIP (Module APPI)	115

SOMMAIRE

INGENIERIE DE FORMATION ET PEDAGOGIQUE

Gérer la gestion des formations continues sous SIRH Harmonie	118
Réaliser des supports de formation multimédia	120
Concevoir et animer une action de formation en qualité d'intervenant occasionnel	122
Animer une préparation aux épreuves de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)	124
Accompagner et former aux Techniques d'Optimisation du Potentiel : le praticien en TOP OF	126

FORMATIONS D'ADAPTATION

Les adjoints techniques	132
Les techniciens	133
Les directeurs techniques	134
Les adjoints administratifs Module : Découverte de l'environnement professionnel	135
Les formateurs et les responsables de formation	136
Les moniteurs de sport pénitentiaires	137
Les enseignants nouvellement nommés dans l'administration pénitentiaire	138
Les RLE nouvellement nommés dans l'administration pénitentiaire	139
Les personnels affectés en Etablissements pénitentiaires pour Mineurs (EPM)	140
Les personnels pénitentiaires affectés en Quartier Mineurs	141
Les ERIS	142

FORMATION DIPLOMANTE

MASTER 2 Droit de l'exécution des peines et droits de l'homme	144
---	-----

FORMATIONS RESP

Cf site internet	146
------------------------	-----

SOMMAIRE

FORMATIONS ENM

ENAP/ENM Le droit de la peine	148
ENAP/ENM Prévenir la récidive en rendant la peine plus efficace : l'évolution des méthodes en probation.....	149
La criminologie : données scientifiques et justice pénale ?	150
Du prononcé à l'exécution de la peine : quelle collaboration pour les acteurs ?	151
Lutte contre la radicalisation violente : les outils de détection et de prise en charge.....	152
Terrorisme : état des lieux, enjeux et perspectives.....	153
Trauma et pratiques judiciaires.....	154
Crimes de sang, crimes de sexe.....	155
La prison en question	156
La désistance	157
Les 3 monothéismes	158
Les dérives sectaires	159

VOYAGES D'ETUDE

Etudier les questions pénitentiaires à l'étranger	162
---	-----

ADMINISTRATION- RH- BUDGET- FINANCES

Parcours RH

Saisir des données individuelles et administratives sous SIRH Harmonie	2
Gérer les différentes positions administratives statutaires et la mobilité	4
Gérer les différents types de congés et autorisations d'absences	6
Gérer les absences pour raisons médicales	10
Gérer la pré-liquidation de la paie	14
Gérer les états statistiques avec SIRH Harmonie et le requêteur IRHIS	16
Traiter les demandes de protection statutaire des personnels de l'AP	18
Constituer et instruire les dossiers de procédure disciplinaire des fonctionnaires de l'AP.....	20
Gérer le contentieux administratif.....	22

Origine

Acquérir les fondamentaux de la gestion du service des agents sous ORIGINE en établissement	24
Gérer l'organisation du service des agents sous ORIGINE en établissement	28
Utiliser ORIGINE en SPIP sous le profil « planificateur »	30
Acquérir les fondamentaux liés à l'organisation du service des agents pour les cadres	32

Parcours Comptes nominatifs-Régie et économat

Acquérir les fondamentaux de la gestion des comptes nominatifs des personnes détenues sous l'application GENESIS	34
Acquérir les fondamentaux de la tenue de la régie des comptes nominatifs sous l'application NACRE	36
Mettre à exécution les condamnations pécuniaires des personnes détenues	38
Gérer l'épargne conventionnée des personnes détenues et sécuriser la régie des comptes nominatifs-Perfectionnement.	40



RH Débutant

Saisir des données individuelles et administratives et en identifier les impacts paie sous SIRH Harmonie

Profil(s) des stagiaires

Agents pénitentiaires nouvellement affectés dans un service RH

Prérequis

Disposer du code accès HARMONIE

Enjeux et objectifs de la formation

Première étape du parcours de formation d'un gestionnaire affecté dans un service RH et/ou paie, ce module permet de découvrir le Système de gestion des Ressources Humaines (SIRH) Harmonie permettant d'assurer la gestion dématérialisée du dossier administratif des agents et d'identifier les impacts paie. Il est une première approche de la gestion des dossiers en enregistrant sur Harmonie toutes les informations concernant la situation administrative et financière des agents pénitentiaires.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable sous SIRH Harmonie de :

- Identifier les fonctionnalités de base
- Saisir et/ou modifier les données individuelles
- Saisir un acte de gestion et expliquer les conséquences sur la paie

Contenu détaillé du programme

Lundi : Découverte du SIRH

- Présentation du site du SIRH
- Les enjeux de la dématérialisation
- Comprendre son rôle dans la chaîne des décisions
- Présentation des différents corps gérés dans l'administration pénitentiaire
- Les différentes positions administratives

Mardi : Les enjeux des saisies dans la SIRH

- La consultation d'un dossier agent (distinction PA20 / PA30)
- La lecture de la fiche carrière d'un agent
- Bonnes pratiques de saisies – impacts SIRH et au-delà (PETREL / SRE / SLR)
- Exercice de mise à jour des données individuelles : Situation maritale ; Adresse ; RIB ; Enfant(s)
- La saisie d'un acte de gestion : analyse des bonnes pratiques et bons réflexes à adopter
- Rapporter une décision

Mercredi : Les impacts en paie des saisies en GA

- La gestion intégrée qu'est-ce que c'est ?
- Le circuit de la paie publique
- Le cercle vertueux des décisions avec l'impact paie
- Distinction ZPAY20 / ZPAY10
- La compréhension du calendrier de la paie et les temps d'action
- Exercice sur : je fais quoi - quand ?
- Grilles indiciaires et régimes indemnitaires

Référence (n° Harmonie) :

Session 1 : 50965299

Session 2 : 50965427

Date limite d'inscription :

Session 1 : 18/11/2022

Session 2 : 17/03/2023

Durée : 3,5 jours

Dates :

Session 1 : Du 10/01/2023 (9h)
au 13/01/2023 (12h)

ou

Session 2 : Du 09/05/2023 (9h)
au 12/05/2023 (12h)

Horaires* :

Lundi : 09h-12h/14h-17h

Mardi: 09h-12h/14h-17h

Mercredi: 09h-12h/14h-17h

Jeudi : 09h-12h

**horaires susceptibles d'être modifiés*

Lieu de formation :

Énap
440 avenue Michel Serres
CS 10028 47916 AGEN cedex

Intervenant :

Monsieur Gauthier JONARD
Formateur associé Énap

Modalités d'inscription :

Agents pénitentiaires :

S'inscrire via le Portail SIRH
Harmonie

Nombre de places : 15

Responsable de formation :

david.segura@justice.fr

05.53.98.90.98

Assistante de formation :

amandine.nock@justice.fr

05.53.98.90.27

Correspondant handicap :

jennie.koucha@justice.fr

100% des stagiaires ayant
suivi la formation sont
satisfaits ou très satisfaits

Jeudi : La compréhension de la fiche de paie

- Les éléments positifs
- Les éléments négatifs
- Les éléments d'informations

Modalités et moyens pédagogiques

Exposés théoriques et exercices.

Documentation

Un livret stagiaire est remis en version numérique ou papier.

Modalités d'évaluation

- **Évaluation des acquis** : Quiz et exercices
- **Évaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilans oraux.
- **Évaluation des effets de la formation** par questionnaire de la valeur d'usage dans les 3 mois suivant la formation pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs

A l'issue de la formation, une attestation d'assiduité et une attestation de formation seront remises à chaque stagiaire.



RH initiation

Gérer les différentes positions administratives statutaires et la mobilité

Profil(s) des stagiaires

Gestionnaires GA/GF

Prérequis

Connaître les fondamentaux de la gestion des RH et avoir manipulé le SIRH Harmonie

Enjeux

La position administrative permet de définir la situation du fonctionnaire à chaque moment de sa carrière et donc des droits qui en découlent. Cette session vise à gérer les différentes positions statutaires, la mobilité, l'évaluation et la notation des personnels et à les saisir dans le SIRH Harmonie.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Décrire les droits du fonctionnaire sur ces positions administratives
- Identifier, en rapport avec ces diverses positions, les actes de gestion à accomplir
- Saisir les différentes positions statutaires
- Gérer la mobilité
- Saisir l'évaluation et la notation (individuelle ou collective)

Contenu détaillé du programme

Lundi :

- Tour de table et les attentes des participants
- Présentation du portail Harmonie avec les différentes tuiles
- Calendrier de paie: sensibilisation de la saisie en PA30 et le calendrier
- Principe de saisie d'un acte de gestion
- Le temps partiel :
 - Saisir une demande de temps partiel, comprendre la tacite reconduction
- Synthèse des thématiques abordées

Mardi :

- Questions réponses avec les participants sur les sujets de la veille
- Le temps partiel (suite)
 - Saisir un renouvellement
 - Saisir une reprise à temps plein
 - Exercice
- Congé parental :
 - Saisir une demande de congé parental
 - Saisir un renouvellement
 - Saisir une réintégration après congé parental
 - Exercice
- Synthèse des thématiques abordées

Référence (n° Harmonie) :

Session 1 : 50965569

Session 2 : 50965570

Date limite d'inscription :

Session 1 : 09/12/2022

Session 2 : 21/07/2023

Durée : 4 jours

Dates :

Session 1 :

Du 13/02/2023 (09h) au

17/02/2022 (12h)

ou

Session 2 :

Du 11/09/2023 (9h) au

15/09/2023 (12h)

Horaires* :

Lundi : 14h-17h

Mardi: 09h-12h/14h-17h

Mercredi: 09h-12h/14h-17h

Jeudi : 09h-12h/14h-17h

Vendredi : 09h-12h

**horaires susceptibles d'être modifiés*

Lieu de formation : Énap

440 avenue Michel Serres

CS 10028 47916 AGEN cedex

Intervenantes :

Madame Sophie TCHA et

Madame Muriel KAISER

Formatrices associées Énap

Modalités d'inscription :

Agents pénitentiaires :

S'inscrire via le Portail SIRH Harmonie

Modalités de sélection :

Motivations de l'agent et ancienneté dans le poste

Nombre de places : 15

100% des stagiaires ayant suivi la formation sont **satisfaits** ou **très satisfaits**

Mercredi :

- Questions réponses avec les participants sur les sujets de la veille
- Disponibilité de droit, d'office, sur autorisation
 - Saisir une disponibilité
 - Saisir un renouvellement
 - Saisir une réintégration après disponibilité de droit, sur demande, d'office
 - Exercice
- Retenue de 30ème (absence de service fait) et exercice
- Synthèse des thématiques abordées

Jedi :

- Questions réponses avec les participants sur les sujets de la veille
- Mobilité :
 - Saisir des vœux dans l'IT 9509 pour les gestionnaires
 - Saisir une demande de mutation dans le portail Harmonie pour les agents (créer une demande de mutation, ajouter des postes à ses vœux, changer l'ordre de priorité des vœux, supprimer un vœu, sauvegarder et valider la demande de mutation, annuler la demande de mutation)
 - Exercice
- Synthèse des thématiques abordées

Vendredi :

- Questions réponses avec les participants sur les sujets de la veille
- Evaluation et notation
 - Esteve
 - Saisir une évaluation
 - Saisir une notation
 - Exercice

Modalités et moyens pédagogiques

Apports théoriques, exercices, cas pratiques

Documentation

Des documents ressources sont remis en version numérique ou papier

Modalités d'évaluation

- **Évaluation des acquis** : par questionnaires
- **Évaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilans oraux.
- **Evaluation des effets de la formation** par questionnaire de la valeur d'usage dans les 3 mois suivant la formation pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs

A l'issue de la formation, une attestation d'assiduité et une attestation de formation seront remises à chaque stagiaire.

Responsable de formation :

david.segura@justice.fr
05.53.98.90.98

Assistante de formation :

amandine.nock@justice.fr
05.53.98.90.27

Correspondant handicap :

lennie.koucha@justice.fr

RH initiation

Gérer les différents types de congés et autorisations d'absences - Modules 1 et 2

Profil(s) des stagiaires

Gestionnaires GA/GF

Prérequis

Connaître les fondamentaux de la gestion des RH et avoir manipulé le SIRH Harmonie

Enjeux

Un gestionnaire GA/GF doit savoir distinguer les congés légaux des autorisations spéciales d'absence et connaître les conditions d'octroi relatives à ces dernières.

Ces **deux modules indissociables** visent à apporter une connaissance précise des différentes situations rencontrées et des impacts sur la situation des agents et à enregistrer sur Harmonie toutes les informations concernant les différents types de congés et autorisations d'absences.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Citer les différents droits à congés
- Calculer les droits et soldes de congés selon les catégories de personnels
- Lister les principales autorisations d'absence selon la cause et expliciter leurs conditions d'octroi
- Saisir les différents types de congés dans Harmonie

Contenu détaillé du programme

Module 1

Jour 1 :

- **Les congés annuels**
 - Durée du congé
 - Congés hors périodes
 - Congés compensateurs – RTT – sujétions particulières
 - Journée solidarité
 - Procédure et principe
 - Cas pratiques
- **Le compte épargne temps**
 - Bénéficiaires
 - Alimentation du CET
 - Utilisation du CET
 - Absence pour raison médicale et CET
- **Le congé bonifié**
 - Modalités d'attribution
 - Durée
 - Périodicité

Jour 2 :

- **Le congé administratif**
 - Modalités et condition d'attribution
- **Le congé de proche aidant**
 - Bénéficiaires
 - Durée et procédure
 - Rémunération et situation administrative

Référence (n° Harmonie) :
50969052

Date limite d'inscription :
Modules 1 et 2: **14/04/2023**

Durée : 6,5 jours

Dates :

2 modules indissociables

Module 1 :

Du 30/05/2023 (9h) au
01/06/2023 (17h) à distance
et

Module 2 :

Du 06/06/2023 (9h) au
09/06/2023 (12h) à l'Énap

Horaires* :

Mardi: 09h-12h/14h-17h

Mercredi: 09h-12h/14h-17h

Jeudi : 09h-12h/14h-17h

**horaires susceptibles d'être modifiés*

Lieu de formation en

présentiel : Énap

440 avenue Michel Serres

CS 10028 47916 AGEN cedex

Intervenantes :

Madame Sophie TCHA et

Madame Muriel KAISER

Formatrices associées Énap

Modalités d'inscription :

Agents pénitentiaires :

S'inscrire via le Portail SIRH
Harmonie

Modalités de sélection :

Motivations de l'agent et
ancienneté dans le poste

Nombre de places : 15

100% des stagiaires
ayant suivi la formation
sont **satisfaits** ou **très**
satisfaits

- **Le congé de maternité**
 - Bénéficiaires et durée
 - Congés pathologiques
 - Retour anticipé
 - Déclaration de grossesse
 - Aménagement du poste de travail
 - Incidences sur le traitement et la situation administrative

Jour 3 :

- **Le congé d'adoption**
 - Bénéficiaires et durée
 - Procédure et rémunération
- **Le congé de paternité**
 - Bénéficiaires et durée
 - Procédure et rémunération
- **Le congé de présence parentale**
 - Bénéficiaires et durée
 - Procédure et rémunération
- **Le congé de formation professionnelle**
 - Bénéficiaires et durée
 - Procédure et rémunération
- **Les autorisations spéciales d'absence (ASA)**
 - Pour activité syndicale
 - Pour évènements familiaux
 - Autres cas

Module 2 :

Jour 1 :

- **Le congé de maternité**
 - Déclaration de grossesse
 - Saisir un congé maternité
 - Saisir un report de congé de maternité
 - Saisir un accouchement retardé
 - Saisir un accouchement prématuré

Jour 2 :

- **Le congé de maternité (suite)**
 - Saisir un congé pathologique
 - Saisir un congé pour couches pathologiques
 - Saisir une grossesse pathologique
 - Exercice
- **Le congé de paternité et d'accueil de l'enfant**
 - Enregistrement de l'enfant
 - Saisir le congé de naissance
 - Saisir le congé paternité
 - Exercice
- **Le congé d'adoption**
 - Enregistrer l'adoption
 - Saisir un congé pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption
 - Saisir un congé d'adoption
 - Saisir un congé non rémunéré pour adoption
 - Saisir une réintégration après congé non rémunéré pour adoption
 - Exercice

Jour 3 :

- **Le congé parental**
 - Saisir une demande de congé parental
 - Saisir un renouvellement de congé parental
 - Saisir une réintégration après congé parental
 - Exercice

Responsable de formation :
david.segura@justice.fr
 05.53.98.90.98

Assistante de formation :
amandine.nock@justice.fr
 05.53.98.90.27

Correspondant handicap :
jennie.koucha@justice.fr

- **Le congé de présence parentale**
 - Saisir un congé de présence parentale
 - Saisir une prolongation de congé de présence parentale
 - Saisir une reprise après un congé de présence parentale
 - Exercice
- **Le congé de solidarité familiale**
 - Saisir une demande de congé de solidarité familiale
 - Saisir une interruption de congé de solidarité familiale
 - Exercice
- **Compte épargne temps (CET)**
 - Ouverture / reprise d'un contingent
- **Synthèse des thématiques abordées**

Jour 4 :

- **Compte épargne temps (CET) (suite)**
 - Alimentation
 - Consommation sous forme de congés, indemnisation / versement sur la RAFF
 - Fermeture
 - Exercice
- **Synthèse des thématiques abordées**

Modalités et moyens pédagogiques

Apports théoriques, exercices, cas pratiques

Le module à distance se fera au travers d'une classe virtuelle en visio avec Microsoft TEAMS

Documentation

Les documents ressources seront mis à disposition à partir de Moodnap (la plateforme numérique de l'Énap).

Modalités d'évaluation

- **Évaluation des acquis** : par questionnaires
- **Évaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilans oraux.
- **Évaluation des effets de la formation** par questionnaire de la valeur d'usage dans les 3 mois suivant la formation pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs

A l'issue de la formation, une attestation d'assiduité et une attestation de formation seront remises à chaque stagiaire.

RH initiation

Gérer les absences pour raisons médicales

Modules 1 et 2

Profil(s) des stagiaires

Gestionnaires GA/GF

Prérequis

Connaître les fondamentaux de la gestion des RH et avoir manipulé le SIRH Harmonie

Enjeux

Deuxième étape du parcours de formation d'un gestionnaire affecté dans un service Rh et/ou paye, Cette formation permet à la fois d'apporter une connaissance précise des différentes situations rencontrées et des impacts sur la situation des agents et d'enregistrer sur Harmonie toutes les informations concernant les différents types d'arrêt de travail.

Ces 2 **modules indissociables** visent à permettre aux gestionnaires de traiter efficacement les dossiers qui leur seront soumis et de les saisir dans Harmonie.

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Distinguer les différentes situations (CMO, CLM, CLD...)
- Définir l'accident de service, l'accident de trajet et leur gestion
- Identifier le rôle de la médecine de prévention
- Identifier le rôle du conseil médical
- Mesurer les conséquences sur la situation administrative et financière du fonctionnaire
- Saisir les différents types d'arrêts de travail sous SIRH Harmonie

Contenu détaillé du programme

Module 1

Jour 1 :

- **Le congé maladie ordinaire (CMO)**
 - Durée et délai de transmission
 - Jour de carence
 - Contrôle et sanction
- **La médecine de prévention et le médecin du travail**
 - Rôles et fonctions
 - Dossier médical
- **Secret professionnel et secret médical**

Jour 2 :

- **Le congé longue maladie (CLM)**
 - Ouverture de droit, durée
 - Rémunération, avancement et droit à la retraite
 - Contrôle et sanction
 - Procédure au conseil médical en formation restreinte
 - Fin du CLM

Référence (n° Harmonie) :
50965625

Date limite d'inscription :
Le 13/01/2023

Durée : 7,5 jours

Dates :

2 modules indissociables

Module 1 :

Du 06/03/2023 (14h) au
10/03/2023 (12h) à distance
et

Module 2 :

Du 14/03/2023 (9h) au
17/03/2023 (12h) à l'Énap

Horaires* :

Lundi: 14h-17h

Mardi: 09h-12h/14h-17h

Mercredi: 09h-12h/14h-17h

Jeudi : 09h-12h/14h-17h

Vendredi : 09h-12h

**horaires susceptibles d'être modifiés*

Lieu de formation en

présentiel : Énap

440 avenue Michel Serres
CS 10028 47916 AGEN cedex

Intervenantes :

Madame Patricia BOURGEOIS
Formatrice associée Énap

Modalités d'inscription :

Agents pénitentiaires :

S'inscrire via le Portail SIRH
Harmonie

Modalités de sélection :

Motivations de l'agent et
ancienneté dans le poste

Nombre de places : 12

100% des stagiaires ayant
suivi la formation sont
satisfaits ou très satisfaits

- **Le congé longue durée (CLD)**
 - Ouverture de droit, durée
 - Rémunération, avancement et droit à la retraite
 - Contrôle et sanction
 - Procédure au conseil médical en formation restreinte
 - Fin du CLD

Jour 3 :

- **Disponibilité d'office pour raison de santé**
 - Définitions et conditions
 - Durée, situation du fonctionnaire
- **L'accident de service/de trajet**
 - Définition et jurisprudences
 - La rechute
 - Procédure
 - Fin de procédure : la consolidation
 - La reprise des fonctions

Jour 4 :

- **Maladie professionnelle**
 - Définition et procédure
- **Le conseil médical en formation restreinte**
 - Composition et motifs de consultation
- **Le conseil médical en formation plénière**
 - Composition et motifs de consultation
- **Le comité médical supérieur**
 - Saisine et procédure

Module 2

Jour 1 :

- **Le congé maladie ordinaire (CMO)**
 - La gestion du CMO – Impacts en GA et GF
 - La décision CO31 en PA30 dans Harmonie
 - La ZPAY20 dans Harmonie

Jour 2 :

- **Le congé longue maladie (CLM)**
 - La gestion du CLM – Impacts en GA et GF
 - Les décisions CO19 et CO60 en PA30 dans Harmonie
 - La ZPAY20 dans Harmonie

Jour 3 :

- **Le congé longue durée (CLD)**
 - La gestion du CLD – Impacts en GA et GF
 - Les décisions CO19 et CO60 en PA30 dans Harmonie
 - La ZPAY20 dans Harmonie

Jour 4 :

- **Le temps partiel thérapeutique**
 - La gestion du TPT – Impacts en GA et GF

Responsable de formation :
david.segura@justice.fr
 05.53.98.90.98

Assistante de formation :
amandine.Nock@justice.fr
 05.53.98.90.27

Correspondant handicap :
jennie.koucha@justice.fr

Modalités et moyens pédagogiques

Apports théoriques, exercices, cas pratiques

Le module à distance se fera au travers d'une classe virtuelle en visio avec Microsoft TEAMS

Documentation

Les documents ressources seront mis à disposition à partir de Moodnap (la plateforme numérique de l'Énap).

Modalités d'évaluation

- **Évaluation des acquis** : Quizz
- **Évaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilans oraux.
- **Evaluation des effets de la formation** par questionnaire de la valeur d'usage dans les 3 mois suivant la formation pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs

A l'issue de la formation, une attestation d'assiduité et une attestation de formation seront remises à chaque stagiaire.



RH initiation

Gérer la pré liquidation de la paie sous SIRH

Profil(s) des stagiaires

Gestionnaires GA/GF en direction interrégionale

Prérequis

Connaître les fondamentaux de la gestion des RH et avoir manipulé le SIRH Harmonie

Enjeux

L'intégration de la pré liquidation de la paie dans SIRH Harmonie permet l'utilisation d'un seul outil pour la gestion administrative et financière des agents.

Ce module est destiné aux gestionnaires affectés en Direction Interrégionale et vise à gérer la prise en charge financière d'un agent.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Gérer individuellement ou collectivement le dossier de paie d'un agent titulaire ou contractuel
- Contrôler la paie

Contenu détaillé du programme

Jour 1 :

- Acteurs de la paie et post-paie
- Eléments constitutifs de la paie
- Circuit de la paie publique
- Régime indemnitaire
- Exercice cas pratique : agent titulaire
- Prise en charge financière (mutuelle, SFT, indemnités)

Jour 2 :

- **Exercice cas pratique :** agent contractuel
- Prise en charge financière (acompte, complément de rémunération, indemnité transport, rémunération par mouvement 45, régularisation)
- **Exercice cas pratique :** personne payée à l'acte et à la tâche (recrutement, activation de la décision CA20, prise en charge financière, indemnité)
- **Exercice cas pratique :** saisie en masse (création du vivier, du fichier excel, des info-types, contrôle collectif des mouvements, changement de code poste)

Jour 3 :

- **Exercice cas pratique :** Cessation de fonction (fiche de liaison, cessation de fonction, régularisation sur le mois en cours, activité à titre accessoire)
- **Exercice cas pratique :** Contrôle de paie (restitution des modifs GA et des échéances, contrôles collectifs des mouvements avant et pendant la bulle, ajustement des mouvements pendant la bulle, réédition de la BG, édition du bulletin de paie)

Référence (n° Harmonie) :
50965801

Date limite d'inscription :
Le 20/01/2023

Durée : 3 jours

Dates :
Du 14/03/2023 (9h) au
16/03/2023 (17h)

Horaires* :

Mardi: 14h-17h
Mercredi: 09h-12h/14h-17h
Jeudi : 09h-12h/14h-17h
Vendredi : 09h-12h
**horaires susceptibles d'être modifiés*

Lieu de formation :

DISP de DIJON
72 rue d'Auxonne 21000
DIJON

Intervenants :

Madame Nadine
DUPAQUIER Monsieur
Raphaël MUSSOT
Formateurs associés Énap

Modalités d'inscription :

Agents pénitentiaires :
S'inscrire via le Portail SIRH
Harmonie

Modalités de sélection :

Motivations de l'agent et
ancienneté dans le poste

Nombre de places : 10

100% des stagiaires
ayant suivi la formation
sont **satisfaits** ou **très**
satisfaits

Modalités et moyens pédagogiques

Apports théoriques, exercices, cas pratiques

Documentation

Les documents ressources seront remis en version numérique ou papier

Modalités d'évaluation

- **Évaluation des acquis** : les acquis de la formation seront évalués tout au long de la formation par le biais d'exercices de stabilisation et de cas concrets
- **Evaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilans oraux.
- **Evaluation des effets de la formation** par questionnaire de la valeur d'usage dans les 3 mois suivant la formation pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs

A l'issue de la formation, une attestation d'assiduité et une attestation de formation seront remises à chaque stagiaire.

Responsable de formation :

david.segura@justice.fr

05.53.98.90.98

Assistante de formation :

amandine.nock@justice.fr

05.53.98.90.27

Correspondant handicap :

jennie.koucha@justice.fr

RH Perfectionnement

Gérer les états statistiques avec SIRH

Harmonie et le requêteur IRHIS

Profil(s) des stagiaires

Gestionnaires GA/GF

Prérequis

Avoir une bonne connaissance du SIRH Harmonie

Enjeux

Etape essentielle du parcours de formation d'un gestionnaire affecté dans un service RH et/ou paie, cette formation permet d'obtenir des états statistiques en fonction de critères définis pour le suivi opérationnel et le pilotage.

Le requêteur d'Harmonie permet d'obtenir des restitutions opérationnelles (listes nominatives) ou des données sur l'organisation du Ministère.

IRHIS est un système d'information décisionnel basé sur des extractions quotidiennes du SIRH Harmonie qui permet de réaliser des requêtes sur des données transverses existantes ou créées selon vos besoins.

En plus de restitutions opérationnelles, il permet le pilotage des effectifs, de la carrière, de la rémunération des agents et de la masse salariale.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier le requêteur et les types de requêtes utilisées
- Identifier l'infocentre IRHIS
- Utiliser les différentes restitutions pré établies

Contenu détaillé du programme

Jour 1 :

Définir une requête
Les RGPD
Apprendre à créer une requête
Comprendre et identifier un besoin
Créer et exporter une requête
Exercices
Appréhender les fonctionnalités avancées du requêteur
Aborder des transactions utiles complémentaires au requêteur

Jour 2 :

Présentation de l'infocentre IRHIS
Circuit d'alimentation
Arborescence
Exporter une restitution
Exercices
Temps d'échange sur des exercices concrets en fonction de l'affectation

Référence (n° Harmonie) :

Session 1 : **50965802**

Session 2 : **50965803**

Date limite d'inscription :

Session 1 : **27/02/2023**

Session 2 : **06/10/2023**

Durée : 2 jours

Dates :

Session 1 : Du 21/03/2023 (9h) au 22/03/2023 (17h)
Ou

Session 2 : Du 28/11/2023 (9h) au 29/11/2023 (17h)

Horaires* :

Mardi: 09h-12h/14h-17h

Mercredi: 09h-12h/14h-17h

**horaires susceptibles d'être modifiés*

Lieu de formation :

Session 1 : Énap
440 avenue Michel Serres
CS 10028 47916 AGEN cedex
Session 2 : **Délocalisée** au
Millénaire 35 rue de la Gare
75019 PARIS

Intervenant :

Monsieur Franck DE-LA-REBERDIERE
Formateur associé Énap

Modalités d'inscription :

Agents pénitentiaires :
S'inscrire via le Portail SIRH
Harmonie

Modalités de sélection :

Motivations de l'agent et
ancienneté dans le poste

Nombre de places : 15

100% des stagiaires
ayant suivi la formation
sont **satisfaits** ou **très**
satisfaits

Modalités et moyens pédagogiques

Apports théoriques et exercices

Documentation

Les documents ressources seront remis en version numérique ou papier

Modalités d'évaluation

- **Évaluation des acquis** : les acquis de la formation seront évalués tout au long de la formation par le biais d'exercices de stabilisation.
- **Evaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilans oraux.
- **Evaluation des effets de la formation** par questionnaire de la valeur d'usage dans les 3 mois suivant la formation pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs

A l'issue de la formation, une attestation d'assiduité et une attestation de formation seront remises à chaque stagiaire.

Responsable de formation :

david.segura@justice.fr

05.53.98.90.98

Assistante de formation :

amandine.nock@justice.fr

05.53.98.90.27

Correspondant handicap :

jennie.koucha@justice.fr

RH Perfectionnement

Traiter les demandes de protection statutaire des personnels de l'AP

Profil(s) des stagiaires

Cadres de l'AP et personnels affectés au sein d'un service RH

Prérequis

Connaître les fondamentaux de la gestion des RH

Enjeux

L'agent public bénéficie de la protection de l'administration contre les attaques dont il fait l'objet à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. Il est souhaitable que l'Administration soit en mesure de faire rapidement face aux demandes légitimes qui lui sont présentées à cet égard. Or, les différentes formes que peut revêtir la protection statutaire suscitent souvent des interrogations de la part des services gestionnaires. Ces interrogations sont le fait d'un manque d'information général qui engendre lenteur et retard dans la capacité de réaction : facteur d'aggravation de la situation déjà traumatisante des agents agressés. Cette formation vise à améliorer le traitement des demandes de protection statutaire des personnels pénitentiaires.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Définir les conditions pour bénéficier de la protection statutaire
- Distinguer faute personnelle et faute de service
- Rappeler les formalités relevant de l'administration
- Conclure une convention d'honoraire avec l'avocat choisi
- Prendre en charge les frais de procédure
- Gérer la procédure d'indemnisation de la victime
- Situer le rôle de l'agent judiciaire de l'État

Contenu détaillé du programme

Jour 1 :

- Définition de la protection statutaire
- Conditions d'attribution ou de rejet
- Distinction faute personnelle faute de service
- Exercices pratiques, mise en situation

Jour 2 :

- Le règlement des frais liés à la procédure (avocat, consignations, frais irrépétibles)
- L'agent judiciaire de l'état
- Articulation du dossier de protection statutaire et du dossier d'AT
- Mise en place d'une fiche de procédure

Référence (n° Harmonie) :

Session 1 : 50965804

Session 2 : 50665805

Date limite d'inscription :

Session 1 : 27/01/2023

Session 2 : 11/08/2023

Durée : 2 jours

Dates :

Session 1 : Du 21/03/2023 (9h) au 22/03/2023 (17h)

Ou

Session 2 : Du 03/10/2023 (9h) au 04/10/2023 (17h)

Horaires* :

Mardi: 09h-12h/14h-17h

Mercredi: 09h-12h/14h-17h

**horaires susceptibles d'être modifiés*

Lieu de formation :

A distance via TEAMS ou en présentiel

Intervenante :

Madame Isabelle MAJEWSKI
Formatrice associée Énap

Modalités d'inscription :

Agents pénitentiaires :

S'inscrire via le Portail SIRH
Harmonie

Modalités de sélection :

Motivations de l'agent et ancienneté dans le poste

Nombre de places : 10

100% des stagiaires
ayant suivi la formation
sont **satisfaits** ou **très
satisfaits**

Modalités et moyens pédagogiques

Apports théoriques et exercices

La session se fera au travers d'une classe virtuelle en visio avec Microsoft TEAMS

Documentation

Les documents ressources seront remis en version numérique

Modalités d'évaluation

- **Évaluation des acquis** : les acquis de la formation seront évalués tout au long de la formation par le biais d'exercices de stabilisation.
- **Evaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilans oraux.
- **Evaluation des effets de la formation** par questionnaire de la valeur d'usage dans les 3 mois suivant la formation pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs

A l'issue de la formation, une attestation d'assiduité et une attestation de formation seront remises à chaque stagiaire.

Responsable de formation :

david.segura@justice.fr

05.53.98.90.98

Assistante de formation :

amandine.nock@justice.fr

05.53.98.90.27

Correspondant handicap :

lennie.koucha@justice.fr

RH Perfectionnement

Constituer et instruire les dossiers de procédure disciplinaire des fonctionnaires de l'AP

Profil(s) des stagiaires

Cadres de l'AP et personnels affectés au sein d'un service RH

Prérequis

Connaître les fondamentaux de la gestion des RH

Enjeux

Dans certaines situations, le comportement d'un agent peut constituer une faute. Le responsable de la structure est alors en droit d'initier une procédure disciplinaire à l'égard de ce personnel mais dans le respect des textes qui lui sont imposés. Il doit informer l'agent concerné et lui permettre d'assurer sa défense. Cette formation lui permettra de traiter efficacement les situations en la matière.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Définir la faute professionnelle
- Lister les éléments indispensables à la demande d'explications
- Lister les pièces nécessaires à la constitution du dossier disciplinaire
- Rappeler les droits de la défense de l'agent
- Etablir le rapport d'instruction de la demande de procédure disciplinaire
- Enumérer les diverses sanctions
- Citer les 3 modes d'effacement de la sanction
- Citer les 3 types de recours

Contenu détaillé du programme

Jour 1 :

- Présentation Tour de table « carrière, expérience, attentes de la formation »
- Réglementation juridique (Code général de la fonction publique, loi 66-874 du 21/11/66 portant statut spécial des personnels pénitentiaires, code pénitentiaire)
- Explicatif sur les évolutions réglementaires, jurisprudence CE

Jour 2 :

- Définition sur la notion de faute professionnelle
- Exercice pour lister les insuffisances professionnelles et les fautes disciplinaires
- Mesure administrative : La suspension de fonction : motif, délais, obligations réglementaires, droits des agents suspendus (interrogation des stagiaires, diffusion diaporama avec explicatif oral notamment sur les évolutions réglementaires avec le code de la fonction publique)
- Mesure juridictionnelle : L'interruption du versement du traitement : interrogation des stagiaires dans quels cas il y a interruption du traitement, exemples sur les motifs, explication de la réglementation qui a évolué avec le code de la fonction publique
- Constitution et instruction du dossier disciplinaire
- La demande d'explication : Explicatif sur son rôle, les délais impartis, modalités de rédaction sur la forme et le fond, les pièces à joindre. Enumération des éléments indispensables à la rédaction d'une DE

Référence (n° Harmonie) :

Session 1 : 50965806

Session 2 : 50665807

Date limite d'inscription :

Session 1 : 10/02/2023

Session 2 : 04/08/2023

Durée : 2,5 jours

Dates :

Session 1 : Du 04/04/2023 (14h) au 06/04/2023 (17h)

Ou

Session 2 : Du 26/09/2023 (14h) au 28/09/2023 (17h)

Horaires* :

Mardi: 14h-17h

Mercredi: 09h-12h/14h-17h

Jeudi: 09h-12h/14h-17h

**horaires susceptibles d'être modifiés*

Lieu de formation :

A distance via TEAMS

Intervenante :

Madame Marilyne BAYE

Formatrice associée Énap

Modalités d'inscription :

Agents pénitentiaires :

S'inscrire via le Portail SIRH

Harmonie

Modalités de sélection :

Motivations de l'agent et ancienneté dans le poste

Nombre de places : 10

100% des stagiaires ayant suivi la formation sont **satisfaits** ou **très satisfaits**

- Exercice sur la rédaction d'une demande d'explications
- Commission locale d'explication
- Instruction de la procédure disciplinaire
- Rédaction du rapport du chef d'établissement
- Exercice sur la rédaction du rapport du chef d'établissement
- Transmission de la procédure disciplinaire à destination de l'administration centrale
- Les droits de la défense :
 - Les principes du droit de la défense tout au long de la procédure
 - Communication du dossier administratif et disciplinaire (préparation à la comparution devant le conseil de discipline)
 - Etablissement du PV de consultation du dossier administratif et disciplinaire

JOUR 3 :

- Les instances disciplinaires :
 - Le conseil de discipline interrégional : organisation, quorum
 - Le conseil de discipline national : explication du déroulement de la séance, délibération etc...
- Les sanctions : Énumération des différents groupes de sanctions, personnels titulaires, stagiaires et contractuels
- Dérogations liées au statut spécial
- La révocation du sursis
- L'exécution des sanctions : modalités à accomplir dans le cadre de la transmission des arrêtés de sanction aux services déconcentrés pour notification à l'agent.
- L'effacement de la sanction
- Contestation d'une sanction disciplinaire : voies et délais de recours administratif et contentieux

Modalités et moyens pédagogiques

Apports théoriques sur la base d'un diaporama et exercices

La session se fera au travers d'une classe virtuelle en visio avec Microsoft TEAMS

Documentation

Les documents ressources seront remis en version numérique sous la forme d'un livret du stagiaire

Partie déontologie du code pénitentiaire

Modèle de demande d'explication /Modèle d'un PV de consultation du dossier /Formulaire tri du dossier

Modalités d'évaluation

- **Évaluation des acquis** : Exercices pratiques sur les sujets abordés
- **Evaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilans oraux.
- **Evaluation des effets de la formation** par questionnaire de la valeur d'usage dans les 3 mois suivant la formation pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs

A l'issue de la formation, une attestation d'assiduité et une attestation de formation seront remises à chaque stagiaire.

Responsable de formation :
david.segura@justice.fr
 05.53.98.90.98

Assistante de formation :
amandine.nock@justice.fr
 05.53.98.90.27

Correspondant handicap :
lennie.koucha@justice.fr

RH Perfectionnement

Gérer le contentieux administratif

Profil(s) des stagiaires

Cadres de l'AP et personnels affectés au sein d'un service RH

Prérequis

Connaître les fondamentaux de la gestion des RH

Enjeux

Le contentieux administratif, traité par la juridiction administrative, désigne l'ensemble des procédures initiées par une personne privée se sentant lésée par une décision administrative.

Le contentieux administratif est très divers. Il englobe toutes les infractions aux règles administratives, telles qu'elles sont définies dans le droit public et administratif.

Cette formation permettra aux agents de gérer plus efficacement les dossiers de recours administratif.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier les différentes procédures
- Identifier les voies de recours et d'appel
- Analyser les étapes de la procédure contentieuse

Contenu détaillé du programme

Jour 1 :

- Présentation formateur et Tour de table « carrière, expérience, attentes de la formation »
- Juridictions administratives: Historique de la création des juridictions administratives, présentation des 3 instances administratives présentation de chaque juridiction (rôle, nombre)
- Juridictions spécialisées: présentation des différentes juridictions, leur rôle

Jour 2 :

- Les différents recours administratifs :
 - Quelles décisions peuvent être attaquées ? Qui peut exercer des recours ? énumération des auteurs des décisions, la forme de la décision, le contenu de la décision
 - Présentation des différents recours administratifs apprendre à constituer un recours administratif
 - Comment constituer un recours administratif
 - Exercice pour la rédaction d'un recours administratif
- Les voies et délais de recours :
 - Rappel de l'article du code de justice administrative et un arrêt du Conseil d'Etat
 - Règles de notification d'une décision individuelle
 - Délai franc, délai non franc
 - Apprendre à calculer les délais de recours pour éviter la forclusion et pouvoir rédiger un mémoire en défense
 - Exercice pratique pour calculer les délais de recours
 - Correction orale avec complément d'explication si besoin
 - Exercice : rédiger la réponse à l'agent sur son recours administratif
 - Correction orale avec lecture par les volontaires

Référence (n° Harmonie) :

Session 1 : 50965431

Session 2 : 50965565

Date limite d'inscription :

Session 1 : 09/12/2022

Session 2 : 15/09/2023

Durée : 2,5 jours

Dates :

Session 1 : Du 06/02/2023 (14h) au 08/02/2023 (17h)
Ou

Session 2 : Du 06/11/2023 (14h) au 08/11/2023 (17h)

Horaires* :

Lundi: 14h-17h

Mardi: 09h-12h/14h-17h

Mercredi: 09h-12h/14h-17h

**horaires susceptibles d'être modifiés*

Lieu de formation :

A distance via TEAMS

Intervenante :

Madame Marilyne BAYE

Formatrice associée Énap

Modalités d'inscription :

Agents pénitentiaires :

S'inscrire via le Portail SIRH Harmonie

Modalités de sélection :

Motivations de l'agent et ancienneté dans le poste

Nombre de places : 10

100% des stagiaires ayant suivi la formation sont **satisfaits** ou **très satisfaits**

Jour 3 :

- Les recours contentieux :
 - Présentation des différents recours contentieux (recours pour excès de pouvoir, les recours de plein contentieux, les procédures d'urgence), Dans quel cas doit-on faire appel à un avocat
 - Lieu où déposer le recours contentieux
- L'appel : Conditions pour interjeter appel, les conditions d'appel, les différentes juridictions d'appel, cas particuliers
- Le pourvoi en cassation :
 - Les conditions du pourvoi en Cassation
 - Le juge de Cassation : rôle, prérogatives
- Erreur dite matérielle d'une décision : explication de la procédure avec exemples

Modalités et moyens pédagogiques

Apports théoriques sur la base d'un diaporama et exercices

La session se fera au travers d'une classe virtuelle en visio avec Microsoft TEAMS

Documentation

Les documents ressources seront remis en version numérique sous la forme d'un livret du stagiaire

Modalités d'évaluation

- **Évaluation des acquis** : Exercices pratiques
- **Evaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilans oraux.
- **Evaluation des effets de la formation** par questionnaire de la valeur d'usage dans les 3 mois suivant la formation pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs

A l'issue de la formation, une attestation d'assiduité et une attestation de formation seront remises à chaque stagiaire.

Responsable de formation :

david.segura@justice.fr
05.53.98.90.98

Assistante de formation :

amandine.nock@justice.fr
05.53.98.90.27

Correspondant handicap :

jennie.koucha@justice.fr

Acquérir les fondamentaux de la gestion des comptes nominatifs des personnes détenues sous l'application GENESIS

Profil(s) des stagiaires

Personnels récemment affectés à la régie des comptes nominatifs en qualité de régisseurs titulaires, intérimaires, mandataires ou mandataires suppléants

Prérequis

Aucun

Enjeux

Au sein des établissements pénitentiaires, la gestion des valeurs pécuniaires et non pécuniaires des personnes détenues est, en vertu des articles R.332-6 et suivants du code pénitentiaire, assurée par le service de la régie des comptes nominatifs à l'aide d'une comptabilité auxiliaire tenue au moyen du progiciel Genesis.

Cette session de formation vise à permettre aux agents qui sont affectés en qualité de régisseurs, mandataires suppléants et mandataires d'assimiler les bases législatives et réglementaires afférentes à la gestion des comptes des personnes détenues, de maîtriser les bases comptables et techniques de réalisation et de suivi des opérations s'y rattachant et d'intégrer les différents critères opérationnels de qualité des comptes dans leurs pratiques professionnelles.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Décrire le cadre législatif et réglementaire de la gestion des comptes des personnes détenues
- Se situer au sein de l'organisation
- Prendre en charge les valeurs d'une personne détenue arrivant en détention
- Appliquer le dispositif de lutte contre la pauvreté en détention
- Comptabiliser les subsides, pensions, allocations, rentes sur un compte nominatif
- Traiter les dépenses souhaitées par la PPSMJ et autorisées par le chef d'établissement au moyen des fonctionnalités de l'application idoines
- Imputer les dépenses obligées sur le compte d'une personne redevable
- Procéder aux opérations induites par une sortie temporaire
- Liquider une rémunération ponctuelle et mensuelle
- Solder les comptes d'une personne détenue sortante
- Annuler une opération
- Editer les diverses pièces comptables
- Examiner les requêtes d'une PPSMJ et identifier les fonctionnalités transverses
- Clôturer un mois de rémunération et un mois comptable
- Mettre en œuvre les méthodes de contrôle interne comptable

Contenu détaillé du programme

Jour 1 :

- Présentation générale du service de la régie des comptes nominatifs : cadre juridique, réglementaire et institutionnel ; missions dévolues

Référence (n° Harmonie) :

Session 1 : **50968076**

Session 2 : **50968077**

Date limite d'inscription :

Session 1 : **24/02/2023**

Session 2 : **18/08/2023**

Durée : 4 jours

Dates :

Session 1 : Du 24/04/2023 (14h30) au 28/04/2023 (12h)

Ou

Session 2 : Du 09/10/2023 (14h30) au 13/10/2023 (12h)

Horaires* :

Lundi: 14h30-17h30

Mardi: 09h-12h/14h-17h

Mercredi: 09h-12h/14h-17h

Jeudi: 09h-12h/14h-17h

Vendredi: 09h-12h/14h-17h

**horaires susceptibles d'être modifiés*

Lieu de formation : Énap

440 avenue Michel Serres

CS 10028 47916 AGEN cedex

Intervenante :

Madame Gaëlle DIDOU

Formatrice associée Énap

Modalités d'inscription :

Agents pénitentiaires :

S'inscrire via le Portail SIRH

Harmonie

Nombre de places : 15

96% des stagiaires ayant suivi la formation sont **satisfaits** ou **très satisfaits**

Jour 2 :

- Présentation générale de l'application de comptabilité auxiliaire Genesis
- Prise en charge des valeurs des personnes détenues arrivantes
- Description des différentes opérations sur CN et CB dont :
 - Identification des personnes en situation de pauvreté et imputation des aides d'urgence
 - Comptabilisation sur écrous existants des subsides du jour : virements émanant des familles et proches, des comptes personnels des PPSMJ et des divers organismes
 - Imputation sur les CN des personnes détenues stagiaires de la formation professionnelle des indemnités afférentes
 - Intégration des dépôts liés à des retours de permissions de sortie et/ou d'aménagements de peine
 - Opérations de dépôts et de retraits sur les comptes bijoux des personnes détenues
- Prise en compte et débit des retenues au profit du Trésor
- Traitement de demandes d'envoi de virements émanant des personnes détenues
- Préparation de sommes demandées dans le cadre de permissions de sortir ou d'aménagements de peine
- Traitement des comptes nominatifs et bijoux des PPSMJ libérables et transférées
- Edition des pièces de clôture journalière de la comptabilité auxiliaire Genesis

Jour 3 :

- Traitement des cantines des personnes détenues arrivantes
- Prise en charge de bons de cantines, avec création préalable des produits et des formats de cantines (gestion classique)
- Traitement de bons de provisions (gestion déléguée)
- Prise en compte de demandes de provisions de téléphone (apports et forfaits, en lien avec l'application Unity)
- Traitement de demandes d'achats extérieurs, avec création préalable des fournisseurs (gestion classique)
- Débits et re-crédits de cantines (GC), débit des provisions de cantines (GD)
- Débit des provisions de téléphone à réception de la facture du délégataire
- Gestion, vérification et liquidation des paies mensuelles des PPSMJ (Service Général, Concessions, SEP/RIEP)
- Clôture du mois de rémunération et édition des justificatifs de rémunération
- Etablissement des justificatifs de cotisations sociales
- Inclure l'emploi des fonctionnalités de l'application Octave à compter de janvier 2023
- Edition des pièces de clôture journalière de la comptabilité auxiliaire

Jour 4 :

- Description d'opérations groupées sur CN :
 - Modalités de traitement (réserves et débits en masse) des prestations de locations de téléviseurs et de réfrigérateurs
 - Versement des aides mensuelles attribuées aux personnes détenues sans ressources financières suffisantes
 - Présentation conjointe du requêteur Genesis
 - Traitement des CN et CB des arrivants par transfert inter établissements (y compris vérification des dossiers de créances et de livrets)
 - Découverte des fonctionnalités relatives aux créances et aux livrets d'épargne
 - Prise en compte de créances exécutoires sur les CN des personnes détenues
- Examen de deux cas pratiques
- Edition des pièces de clôture journalière de la comptabilité Genesis

Responsable de formation :

david.segura@justice.fr
05.53.98.90.98

Assistante de formation :

amandine.nock@justice.fr
05.53.98.90.27

Correspondant handicap :

jennie.koucha@justice.fr

Jour 5 :

- Traitement des CN et CB des personnes détenues évadées et décédées
- Activation de l'arrêté mensuel des comptes et édition de l'ensemble des pièces justificatives requises
- Examen des requêtes possibles et des éditions diverses sous l'application Genesis
- Présentation de fonctionnalités transverses telles que la gestion de la procédure disciplinaire, des parloirs et des observations, la planification des débats contradictoires et des audiences et la consultation des plannings

Modalités et moyens pédagogiques

Apports théoriques et exercices

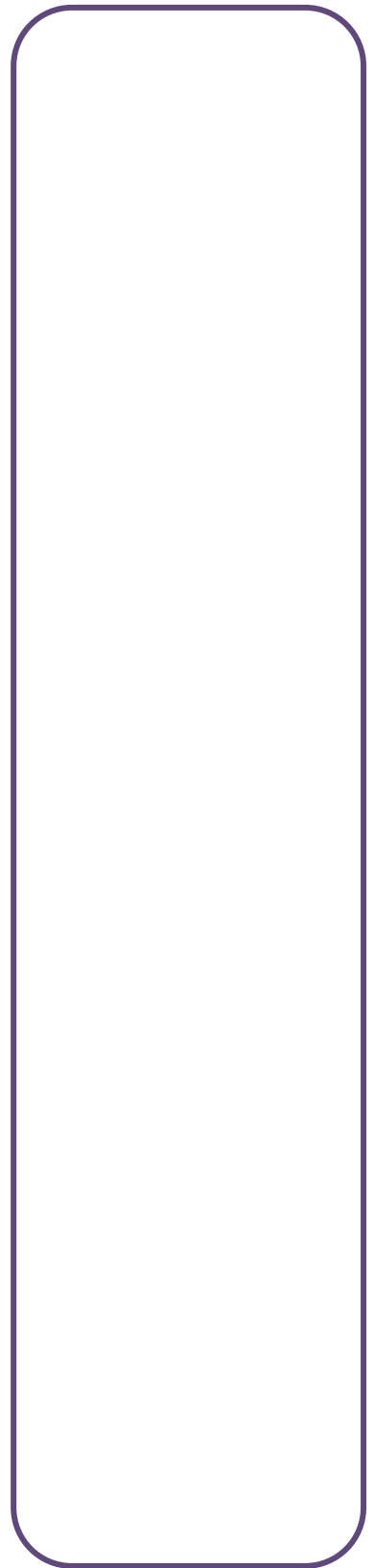
Documentation

Accès à cours sur Moodenap (plateforme numérique de l'Énap)

Modalités d'évaluation

- **Évaluation des acquis** : Par questionnaires et exercices pratiques
- **Evaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilans oraux
- **Evaluation des effets de la formation** par questionnaire de la valeur d'usage dans les 3 mois suivant la formation pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs

A l'issue de la formation, une attestation d'assiduité et une attestation de formation seront remises à chaque stagiaire.



Acquérir les fondamentaux de la tenue de la régie des comptes nominatifs sous l'application NACRE

Profil(s) des stagiaires

Personnels affectés à la régie des comptes nominatifs en qualité de régisseurs titulaires, intérimaires ou mandataires suppléants

Prérequis

Aucun

Enjeux

Sauf dispositions contraires du code, les régies des comptes nominatifs sont soumises aux règles fixées par le décret du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics. Afin d'assurer leur tenue, les régisseurs utilisent quotidiennement le progiciel NACRE « Nouvelle Application Comptables des REGies ». Cette formation permettra aux utilisateurs (régisseurs et mandataires) de :

1. Acquérir les bases réglementaires afférentes à la tenue d'une régie d'avances et de recettes en charge de la gestion des comptes des personnes détenues ;
2. Maîtriser les bases comptables et techniques de son fonctionnement ;
3. Intégrer les différents critères opérationnels de qualité des comptes dans ses pratiques professionnelles.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Citer les obligations et responsabilités des agents affectés au sein de la régie
- Se situer par rapport à l'ordonnateur et au comptable
- Utiliser les diverses fonctionnalités de l'application de suivi de la régie Nacre
- Utiliser le plan comptable Nacre (comptes et sous-comptes)
- Editer périodiquement l'ensemble des documents comptables
- Appliquer les méthodes de contrôle interne comptable
- Répondre aux exigences du comptable assignataire en matière d'arrêté comptable, de suivi et de justification des divers comptes de la régie

Contenu détaillé du programme

Jour 1 :

- Présentation des règles relatives à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies d'avances et de recettes des organismes publics
- Examen des bases réglementaires afférentes à la tenue des régies en charge des comptes nominatifs des personnes détenues

Jour 2 :

- Formalités de création d'une régie, de nomination et d'installation d'un régisseur titulaire ou intérimaire et de désignation des suppléants et mandataires d'un régisseur
- Formalisation de l'organisation du service de la régie (OFN)
- Principes généraux de suivi (plans comptables de l'État et des régies des comptes nominatifs, principe du débit/crédit)
- Paramétrages de l'application de tenue des régies NACRE

Référence (n° Harmonie) :

Session 1 : **50968081**

Session 2 : **50968083**

Date limite d'inscription :

Session 1 : **28/04/2023**

Session 2 : **22/09/2023**

Durée : 4 jours

Dates :

Session 1 : Du 19/06/2023 (14h30) au 23/06/2023 (12h)

Ou

Session 2 : Du 13/11/2023 (14h30) au 17/11/2023 (12h)

Horaires* :

Lundi: 14h30-17h30

Mardi: 09h-12h/14h-17h

Mercredi: 09h-12h/14h-17h

Jeudi: 09h-12h/14h-17h

Vendredi: 09h-12h/14h-17h

**horaires susceptibles d'être modifiés*

Lieu de formation : Énap

440 avenue Michel Serres

CS 10028 47916 AGEN cedex

Intervenante :

Madame Gaëlle DIDOU

Formatrice associée Énap

Modalités d'inscription :

Agents pénitentiaires :

S'inscrire via le Portail SIRH

Harmonie

Nombre de places : 15

80% des stagiaires ayant suivi la formation sont **satisfaits ou très satisfaits**

- Présentation de chacun des comptes et sous comptes imputables (incluant la possibilité de lettrage de certains d'entre eux)
- Présentation et paramétrage des arrêtés comptables (clôtures journalières, mensuelles, annuelles)

Jour 3 :

- Comptabilisation des différentes opérations de recettes et de dépenses dans le respect des différents critères de qualité des comptes établis par le certificateur
- Saisie d'une journée comptable type
- Suivi des comptes de disponibilités au moyen du menu rapprochement et suivi de l'application Nacre
- Présentation conjointe des fonctionnalités des applications externes :
 - de suivi du compte de dépôt de fonds au Trésor et de gestion des ordres de virements internes et internationaux en zone SEPA (DFT Net)
 - de télétransmission des fichiers de virements extraits des applications Genesis et Nacre
 - de gestion des ordres de virements internationaux hors zone SEPA DVINT
 - de gestion des espèces DIGIFIP
- Modalités de traitement des mouvements de fonds entre comptes de disponibilités
- Mise en œuvre de contrôles internes contemporains
- Edition des pièces de clôture journalière

Jour 4 :

- Gestion des différentes avances de trésorerie allouées aux mandataires ; suivi des autres avances de trésorerie autorisées
- Modalités de justification des soldes des comptes de la régie et de clôtures mensuelles et annuelles de la régie
- La tenue de la comptabilité-matière des bijoux et objets de valeur
- Les modalités de consignations/reversements au comptable assignataire des valeurs pécuniaires des PPSMJ libérées, évadées ou décédées et de remises aux domaines des bijoux et objets de valeur en déshérence
- Présentation conjointe des fonctionnalités de l'application externe de gestion des remises aux domaines des valeurs non pécuniaires des personnes décédées, évadées et libérées HERMES
- Edition des pièces de clôtures journalières et mensuelles

Jour 5 :

- Exercice pratique
- Retour et précisions sur des fonctionnalités, selon les demandes des stagiaires

Modalités et moyens pédagogiques

Apports théoriques et exercices

Modalités d'évaluation

- **Évaluation des acquis** : Par questionnaires et exercices pratiques
- **Evaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilans oraux
- **Evaluation des effets de la formation** par questionnaire de la valeur d'usage dans les 3 mois suivant la formation pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs

A l'issue de la formation, une attestation d'assiduité et une attestation de formation seront remises à chaque stagiaire.

Responsable de formation :
david.segura@justice.fr
 05.53.98.90.98

Assistante de formation :
amandine.nock@justice.fr
 05.53.98.90.27

Correspondant handicap :
jennie.koucha@justice.fr

Mettre à exécution les condamnations pécuniaires et créances des personnes détenues

Profil(s) des stagiaires

Personnels affectés à la régie des comptes nominatifs

Prérequis

Avoir acquis les bases et techniques générales de gestion des comptes nominatifs

Enjeux

Le gestionnaire des comptes nominatifs est destinataire de jugements sur les parties civiles, de saisies-attributions, de saisies arrêts ou d'avis à tiers détenteur qui l'obligent à recouvrer ces fonds sur le pécule de la personne détenue. Cette formation vise à ce qu'il puisse maîtriser la nature de la pièce, la validité de ces mesures, leurs effets, les conditions et les limites de la saisie sur un pécule, ainsi que les différences qui les caractérisent.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Traiter et suivre les dossiers de parties civiles
- Procéder aux versements
- Situer l'action du fonds de garantie
- Distinguer les règles concernant les créances à recouvrer des créances objet de la saisie
- Mettre en œuvre le recouvrement des créances détenues à l'encontre de la PPSMJ
- Utiliser les différentes fonctionnalités du menu dédié sous GENESIS

Contenu détaillé du programme

Jour 1 :

- Revue des principaux prélèvements obligés sur les comptes nominatifs des personnes détenues et obligations du régisseur (en sa qualité de tiers saisi) et de la personne détenue (débitrice)
- Examen des saisies administratives à tiers détenteurs :
 - Références codificatrices et réglementaires
 - Modalités de recouvrement applicables sur les comptes nominatifs des personnes détenues
 - Prise en compte en comptabilité auxiliaire Genesis
- Etude d'un cas pratique
- Editions extraites du menu de gestion des créances

Jour 2 :

- Examen des saisies attributions et des saisies de rémunérations :
 - Références codificatrices et réglementaires
 - Modalités de recouvrement applicables sur les comptes nominatifs
 - Prise en compte en comptabilité auxiliaire Genesis
- Application des décisions de retenues au profit du Trésor suite à des dégradations de matériels :
 - Références codificatrices et réglementaires
 - Modalités de recouvrement applicables sur les comptes nominatifs
 - Prise en compte en comptabilité auxiliaire Genesis

Référence (n° Harmonie) :

Session 1 : **50965572**

Session 2 : **50965574**

Date limite d'inscription :

Session 1 : **13/01/2023**

Session 2 : **28/07/2023**

Durée : 3 jours

Dates :

Session 1 : Du 06/03/2023 (14h30) au 09/03/2023 (12h)
Ou

Session 2 : Du 18/09/2023 (14h30) au 21/09/2023 (12h)

Horaires* :

Lundi: 14h30-17h30

Mardi: 09h-12h/14h-17h

Mercredi: 09h-12h/14h-17h

Jeudi: 09h-12h

**horaires susceptibles d'être modifiés*

Lieu de formation : Énap

440 avenue Michel Serres

CS 10028 47916 AGEN cedex

Intervenante :

Madame Gaëlle DIDOU

Formatrice associée Énap

Monsieur Laurent PARDINI

Expert juridique du Fonds de

Garantie

Modalités d'inscription :

Agents pénitentiaires :

S'inscrire via le Portail SIRH Harmonie

Modalités de sélection :

Motivations de l'agent et ancienneté dans le poste

Nombre de places : 15

93% des stagiaires ayant suivi la formation sont **satisfaits ou très satisfaits**

- Traitement des créances alimentaires :
 - Références codificatrices et réglementaires
 - Modalités de recouvrement applicables sur les comptes nominatifs
 - Prise en compte en comptabilité auxiliaire Genesis
- Etude d'un cas pratique (réserve, débit unitaire et génération d'un fichier de virement au bénéfice d'un créancier d'aliment)
- Modalités d'indemnisation des parties civiles de la personne détenue
 - Indemnisations directes
 - Versements au Fonds de Garantie des Victimes (FGTI/SARVI) :
 - Au titre du mécanisme de la subrogation
 - En application du décret du 18 juin 2015
 - Cas particuliers (PPSMJ mineures, décédées, etc.)
- Modalités de traitement des demandes de versements volontaires des personnes détenues au bénéfice de leurs victimes (examen du sous-menu de l'application dédié)

Jour 3 :

- Etude successive de deux cas pratiques :
 - Rattachement à un compte nominatif d'une créance exécutoire de type indemnisation de parties civiles
 - Enregistrement d'une créance exécutoire de type IPC avec intervention subrogatoire du FGV
 - Enregistrement de titres non exécutoires au sein du menu de gestion des créances
- Etude d'un cas pratique : une amende pénale
 - Prise en compte de versements réalisés par des tiers et actualisation des fiches de créances correspondantes
 - Débit en masse des créances exécutoires et non exécutoires
 - Constitution du fichier de paiements des créances
 - Traitement des rejets de virements

Jour 4 :

Intervention de M. Laurent PARDINI en qualité d'expert juridique au Fonds de Garantie des Victimes

Modalités et moyens pédagogiques

Apports théoriques, exercices, études de cas, utilisation des applicatifs informatiques

Modalités d'évaluation

- **Évaluation des acquis** : les acquis de la formation seront évalués tout au long de la formation par le biais de cas pratiques
- **Evaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilans oraux
- **Evaluation des effets de la formation** par questionnaire de la valeur d'usage dans les 3 mois suivant la formation pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs

A l'issue de la formation, une attestation d'assiduité et une attestation de formation seront remises à chaque stagiaire.

Responsable de formation :
david.segura@justice.fr
 05.53.98.90.98

Assistante de formation :
amandine.nock@justice.fr
 05.53.98.90.27

Correspondant handicap :
jennie.koucha@justice.fr

Gérer l'épargne conventionnée des personnes détenues et sécuriser la régie des comptes nominatifs (perfectionnement)

Profil(s) des stagiaires

Personnels affectés à la régie des comptes nominatifs possédant déjà les bases de gestion des comptes nominatifs et de la tenue d'une régie ou ayant suivi les deux formations sur les fondamentaux

Prérequis

Avoir acquis les bases et techniques générales de gestion GENESIS et NACRE ou avoir suivi les 2 formations sur les fondamentaux

Enjeux

L'administration pénitentiaire a notamment pour mission de préparer la réinsertion de la personne détenue et à ce titre, elle est tenue d'organiser la constitution d'une épargne en prévision de sa libération. L'agent affecté à la gestion des comptes nominatifs doit donc pouvoir :

- Maîtriser l'ensemble de la réglementation en vigueur par l'examen des modalités de la convention épargne : accréditation du régisseur et de ses substitués, sollicitation des PPSMJ éligibles à l'ouverture d'un livret conventionné, modalités d'ouverture et de fonctionnement des comptes d'épargne obligatoire
- Réaliser l'ensemble des opérations afférentes à la gestion de l'épargne
- Répondre aux exigences du centre financier de la Banque Postale teneur des comptes

D'autre part les régies des comptes nominatifs sont soumises aux règles fixées par le décret du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics. Afin d'assurer la maîtrise de leur tenue, le régisseur doit savoir analyser la situation de sa régie pour mieux la sécuriser.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Repérer les PPSMJ éligibles à l'ouverture d'un livret d'épargne
- Procéder à l'ouverture d'un livret d'épargne
- Enregistrer les références bancaires d'un livret
- Créditer un /des livrets à partir du pécule de libération
- Consulter la liste des livrets d'épargne ouverts
- Enregistrer les intérêts versés par la Banque Postale
- Editer un relevé de compte livret
- Solder un livret d'épargne
- Constituer un fichier de versements sur livrets
- Etablir un plan d'action qui vise à adapter les dispositifs de contrôle interne aux risques identifiés localement pour sécuriser la régie

Contenu détaillé du programme

Jour 1 :

- Analyse de la réglementation relative à la tenue des comptes d'épargne des personnes détenues par un examen de l'ensemble des modalités de gestion prévues par la convention épargne : accréditation du régisseur et de ses substitués, sollicitation des personnes détenues éligibles à l'ouverture d'un livret conventionné, modalités d'ouverture et de fonctionnement des comptes d'épargne obligatoires.

Référence (n° Harmonie) :
50982960

Date limite d'inscription :
Le 13/10/2023

Durée : 4 jours

Dates :
Du 11/12/2023 (14h30) au
15/12/2023 (12h)

Horaires* :
Lundi: 14h30-17h30
Mardi: 09h-12h/14h-17h
Mercredi: 09h-12h/14h-17h
Jeudi: 09h-12h/14h-17h
Vendredi : 09h-12h
**horaires susceptibles d'être modifiés*

Lieu de formation :
A distance via TEAMS

Intervenante :
Madame Gaëlle DIDOU
Formatrice associée Énap

Modalités d'inscription :
Agents pénitentiaires :
S'inscrire via le Portail SIRH
Harmonie

Modalités de sélection :
Motivations de l'agent et
ancienneté dans le poste

Nombre de places : 15

100% des stagiaires
ayant suivi la formation
sont **satisfaits** ou **très**
satisfaits

Jour 2 :

- Etude de l'ensemble des opérations afférentes à la gestion de l'épargne conventionnée des personnes détenues
- Rappel et approfondissement des dispositions codificatrices, législatives et réglementaires afférentes à l'organisation et au fonctionnement des régies des comptes nominatifs, du corpus des circulaires, instructions et notes s'y référant ainsi que des supports de communication aux personnes détenues et publications à l'attention des agents

Jour 3 :

- Rappel des différentes règles de tenue des comptes de disponibilités et d'opérations de la régie des comptes nominatifs
- Justification des soldes des comptes par la production d'éditions et de documents comptables probants et l'emploi du lettrage sous l'application NACRE
- Focus sur la sécurisation des valeurs conservées par la régie et les mandataires du régisseur
- Revue des contrôles portant sur les processus afférents aux régies (plans de contrôles)
- Examen des dispositifs de contrôle interne à mettre en œuvre

Jour 4 :

- Focus sur les contrôles de concordance des valeurs non pécuniaires
- Contrôle exhaustif réalisé par le service de la régie
- Contrôles échantillonnés diligentés par l'ordonnateur
- Examen des modalités de remise aux services des domaines des valeurs non pécuniaires des personnes décédées, évadées et libérées
- Recensement des valeurs non pécuniaires à remettre aux domaines et formalisation d'une décision individuelle ou collective valant proposition de remise auprès de ses services
- Habilitation à l'application extranet Hermès et saisie des valeurs non pécuniaires proposées à la remise
- Vérification et prise en charge des bijoux et valeurs par le Commissariat aux ventes des Domaines de rattachement
- Examen des modalités de consignations auprès de la Caisse des dépôts et consignations des valeurs pécuniaires des personnes libérées
- Revue des délais de conservation des différents documents comptables et pièces justificatives

Jour 5 :

- Retour et précisions sur des fonctionnalités des progiciels GENESIS et NACRE, selon les demandes des stagiaires

Modalités et moyens pédagogiques

Questionnaire préliminaire, apports théoriques et exercices pratiques

Modalités d'évaluation

- **Évaluation des acquis** : par questionnaires
- **Evaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilans oraux
- **Evaluation des effets de la formation** par questionnaire de la valeur d'usage dans les 3 mois suivant la formation pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs

A l'issue de la formation, une attestation d'assiduité et une attestation de formation seront remises à chaque stagiaire.

Responsable de formation :
david.segura@justice.fr
05.53.98.90.98

Assistante de formation :
amandine.nock@justice.fr
05.53.98.90.27

Correspondant handicap :
jennie.koucha@justice.fr

Acquérir les fondamentaux de la gestion du service des agents sous ORIGINE en établissement

Profil(s) des stagiaires

Personnels de surveillance et administratifs **nouvellement nommés** au service des agents chargés de planifier le service sous ORIGINE au sein d'un établissement pénitentiaire ou de le gérer au sein d'une DISP.

Cette formation n'est pas adaptée aux agents planificateurs Origine en SPIP. Une formation spécifique leur est consacrée.

Prérequis

Tout personnel débutant qui exerce les missions de planificateur en établissement ou en DISP

Enjeux

Le service des agents est chargé du planning des équipes des personnels de surveillance. La qualité de sa gestion est d'importance puisqu'il permet de faciliter l'organisation du travail, d'éviter des ruptures d'activité, de prévenir les risques psycho-sociaux et d'éviter les tensions sociales. Origine est l'outil de planification et de comptabilisation du temps de travail. La formation vise à acquérir les bases et fondements de la planification et de la gestion de ce service au travers de l'applicatif Origine.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier les différents paramétrages nécessaires au fonctionnement du logiciel
- Utiliser les fonctionnalités principales de l'application ORIGINE
- Gérer la fiche agent
- Saisir quotidiennement les absences
- Gérer une situation particulière conformément à la réglementation
- Réaliser une planification prévisionnelle du service avec ORIGINE
- Gérer au quotidien le planning des agents en fonction des différentes règles de gestion

Contenu détaillé du programme

Jour 1 :

- Introduction
- Manipulation de base
- Les paramètres standards et spécifiques
- L'organisation

Jour 2 :

- La famille horaire
- Les programmes horaires
- Les cycles horaires
- Les postes
- L'association des agents aux postes
- Postes interdits ET agents interdits aux postes

Référence (n° Harmonie) :

Session 1 : **50983263**

Session 2 : **50983302**

Date limite d'inscription :

Session 1 : **24/02/2023**

Session 2 : **15/09/2023**

Durée : 4 jours

Dates :

Session 1 : Du 24/04/2023 (14h) au 28/04/2023 (12h)

ou

Session 2 : Du 13/11/2023 (14h) au 17/11/2023 (12h)

Horaires* :

Lundi: 14h-17h

Mardi: 09h-12h/14h-17h

Mercredi: 09h-12h/14h-17h

Jeudi: 09h-12h/14h-17h

Vendredi: 09h-12h

**horaires susceptibles d'être modifiés*

Lieu de formation : Énap
440 avenue Michel Serres
CS 10028 47916 AGEN cedex

Intervenants :

Formateurs associés Énap

Modalités d'inscription :

Agents pénitentiaires :

S'inscrire via le Portail SIRH Harmonie

Modalités de sélection :

Motivations de l'agent, ancienneté dans le poste et fonction occupée

Nombre de places : 40

100% des stagiaires ayant suivi la formation sont **satisfaits ou très satisfaits**

Jour 3 :

- La fiche agent
- La fiche agent : suivi et évolution de carrières (exercices)
- La sélection planning
- Horaires
- Absences
- Régularisations
- Changements de service
- Doublure et renfort
- Permutations
- Les affectations

Jour 4 :

- Outils de paramétrage des motifs d'astreintes
- Outils de paramétrage des équipes d'agents
- Outils planning d'astreintes
- Quelques notions réglementaires
- Les types d'anomalies
- La levée – gestion d'un compte
- Le dispositif du débit crédit
- Comprendre l'état n°31 « bilan individuel des badgeages »

Jour 5 :

- Cas concrets
- Bilan de la formation + questionnaire satisfaction

Modalités et moyens pédagogiques

Apports théoriques et exercices pratiques

Modalités d'évaluation

- **Évaluation des acquis** : les acquis de la formation seront évalués tout au long de la formation par le biais d'exercices de stabilisation et de cas concrets
- **Evaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilans oraux
- **Evaluation des effets de la formation** par questionnaire de la valeur d'usage dans les 3 mois suivant la formation pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs

A l'issue de la formation, une attestation d'assiduité et une attestation de formation seront remises à chaque stagiaire.

Responsable de formation :
damien.filippi@justice.fr
05.47.49.30.09

Assistante de formation :
amandine.nock@justice.fr
05.53.98.90.27

Correspondant handicap :
jennie.koucha@justice.fr

Gérer l'organisation du service des agents sous ORIGINE en établissement - Perfectionnement

Profil(s) des stagiaires

Personnels de surveillance et administratifs en charge de l'organisation du service des agents **au niveau d'un établissement pénitentiaire ou au sein d'une DISP, utilisateurs réguliers non débutants de l'applicatif Origine.**

Cette formation n'est pas adaptée aux agents planificateurs Origine en SPIP. Une formation spécifique leur est consacrée.

Prérequis

Avoir suivi la session « INITIATION » (à l'Énap ou en DISP) depuis au moins 4 mois.

Enjeux

Le service des agents est chargé du planning des équipes des personnels de surveillance. La qualité de sa gestion est d'importance puisqu'il permet de faciliter l'organisation du travail, d'éviter des ruptures d'activité, de prévenir les risques psycho-sociaux et d'éviter les tensions sociales. Origine est l'outil de planification et de comptabilisation du temps de travail. Cette formation **de perfectionnement** vise à gérer l'organisation de ce service au travers de l'applicatif Origine.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Utiliser de façon approfondie le logiciel « ORIGINE »
- Administrer la planification et l'organisation du travail
- Gérer les absences
- Identifier et appréhender les règles de gestion liées au badgeage
- Lire et analyser les compteurs de travail
- Expliquer les règles de calcul aux agents

Contenu détaillé du programme

Jour 1 :

- Retour d'expériences et mise à niveau des connaissances

Jour 2 :

- L'organisation du service annuel : grilles de congés, Installation du planning...
- Création de cycles et de programmes hebdomadaires
- Paramétrage des Postes
- Le badgeage
- Exercices

Jour 3 :

- Exercices de calcul : Être en capacité d'expliquer le fonctionnement d'origine à un agent (Exigible, boule à 2 mois, boule dynamique, congés)
- Interaction entre les paramètres de la fiche agent et les différents compteurs
- Traitement de fin de mois
- Exercices

Référence (n° Harmonie) :

Session 1 : **50983313**

Session 2 : **50983314**

Date limite d'inscription :

Session 1 : **24/03/2023**

Session 2 : **13/10/2023**

Durée : 4 jours

Dates :

Session 1 : Du 22/05/2023

(14h) au 26/05/2023 (12h)

ou

Session 2 : Du 11/12/2023

(14h) au 15/12/2023 (12h)

Horaires* :

Lundi: 14h-17h

Mardi: 09h-12h/14h-17h

Mercredi: 09h-12h/14h-17h

Jeudi: 09h-12h/14h-17h

Vendredi : 09h-12h

**horaires susceptibles d'être modifiés*

Lieu de formation : Énap

440 avenue Michel Serres

CS 10028 47916 AGEN cedex

Intervenants :

Formateurs associés Énap

Modalités d'inscription :

Agents pénitentiaires :

S'inscrire via le Portail SIRH Harmonie

Modalités de sélection :

Motivations de l'agent, ancienneté dans le poste, fonction occupée et suivi effectif de la formation initiation depuis au moins 4 mois

Nombre de places : 40

100% des stagiaires ayant suivi la formation sont **satisfaits ou très satisfaits**

Jour 4 :

- Approfondissement de la réglementation
- Les motifs d'absences
- Les régularisations
- Les anomalies

Jour 5 :

- Exercices
- Cas pratiques
- Bilan de la formation + questionnaire satisfaction

Modalités et moyens pédagogiques

Apports théoriques et exercices pratiques

Modalités d'évaluation

- **Évaluation des acquis** : les acquis de la formation seront évalués tout au long de la formation par le biais d'exercices de stabilisation et de cas concrets
- **Evaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilans oraux
- **Evaluation des effets de la formation** par questionnaire de la valeur d'usage dans les 3 mois suivant la formation pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs

A l'issue de la formation, une attestation d'assiduité et une attestation de formation seront remises à chaque stagiaire.

Responsable de formation :
damien.filippi@justice.fr
05.47.49.30.09

Assistante de formation :
amandine.nock@justice.fr
05.53.98.90.27

Correspondant handicap :
jennie.koucha@justice.fr

Utiliser ORIGINE sous le profil « planificateur » en SPIP ou en service RH

Profil(s) des stagiaires

Planificateur ORIGINE (SPIP ou service RH en établissements pénitentiaires)

Prérequis

Avoir le profil de planificateur sous ORIGINE et l'accès à ORIGINE production et formation

Enjeux

Le décompte des heures de travail, le calcul des congés, des absences, des éventuelles astreintes sont automatisés. L'ensemble des données de pointage sont intégrées dans un logiciel de gestion des temps et des données baptisé ORIGINE lié à une pointeuse.

Ce logiciel alerte aussi en cas d'anomalies dans la déclaration des heures : les pointages impairs (un employé arrivé mais jamais reparti...), les jours sans pointage...

Cette formation est destinée aux personnels des SPIP ou des services RH, quel que soit leur corps ou grade, qui ont un profil « planificateur » sous ce logiciel et leur permettra de gérer les données agent, les badgeages, les différentes absences, les anomalies.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier les différents paramétrages nécessaires au fonctionnement
- Mettre à jour la fiche agent
- Saisir au quotidien les différents types d'absences
- Corriger les anomalies
- Saisir les astreintes

Contenu détaillé du programme

Jour 1 :

- Présentation générale
 - Première connexion
 - Manipulation de bases
 - Utilisation des écrans du progiciel
 - Paramétrages standards et spécifiques

Jour 2 :

- Fiche agent
 - Description générale
 - Points sensibles
 - Le schéma de repos hebdomadaire
- Les horaires fixes et variables
- Le badgeage et la gestion des anomalies

Référence (n° Harmonie) :

Session 1 : 51000900

Session 2 : 51000901

Date limite d'inscription :

Session 1 : **24/03/2023**

Session 2 : **25/08/2023**

Durée : 3 jours

Dates :

Session 1 : Du 22/05/2023

(14h) au 25/05/2023 (12h)

ou

Session 2 : Du 16/10/2023

(14h) au 19/10/2023 (12h)

Horaires* :

Lundi: 14h-17h

Mardi: 09h-12h/14h-17h

Mercredi: 09h-12h/14h-17h

Jeudi: 09h-12h

**horaires susceptibles d'être modifiés*

Lieu de formation :

Énap

440 avenue Michel Serres

CS 10028 47916 AGEN cedex

Intervenants :

Formateurs associés Énap

Modalités d'inscription :

Agents pénitentiaires :

S'inscrire via le Portail SIRH

Harmonie

Nombre de places : 15

100% des stagiaires ayant suivi la formation sont **satisfaits** ou **très satisfaits**

Jour 3 :

- La gestion du planning journalier
 - Les horaires
 - Les absences
 - Les régularisations
- Module intranet
 - Le paramétrage
 - Les différents profils
 - Le système de délégation

Jour 4 :

- Cas pratiques
- Les états
- Les astreintes

Modalités et moyens pédagogiques

Apports théoriques et exercices pratiques

Modalités d'évaluation

- **Évaluation des acquis** : les acquis de la formation seront évalués tout au long de la formation par le biais d'exercices de stabilisation et de cas concrets
- **Evaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilans oraux
- **Evaluation des effets de la formation** par questionnaire de la valeur d'usage dans les 3 mois suivant la formation pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs

A l'issue de la formation, une attestation d'assiduité et une attestation de formation seront remises à chaque stagiaire.

Responsable de formation :
damien.filippi@justice.fr
05.47.49.30.09

Assistante de formation :
amandine.nock@justice.fr
05.53.98.90.27

Correspondant handicap :
jennie.koucha@justice.fr

Acquérir les fondamentaux liés à l'organisation du service des agents pour les cadres

Profil(s) des stagiaires

Cadres (chefs d'établissement, adjoints et responsables RH) en charge de l'organisation du service des agents.

Prérequis

Aucun

Enjeux et objectifs de la formation

Cette formation est destinée aux cadres en charge de l'organisation du service des agents (chefs d'établissement, adjoints et responsables RH). Elle vise à leur proposer une méthodologie permettant d'appréhender l'organisation du service des agents, ses enjeux et sa possible évolution.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de cette formation, le stagiaire sera capable de :

- Utiliser les éléments de langage relatifs à l'organisation de service ;
- Repérer les textes règlementaires incontournables
- Evaluer la charge d'activité d'une organisation de service
- Identifier la gestion des heures
- Evaluer la faisabilité d'un cycle de travail
- Identifier les sources d'optimisation des services et les facteurs de dérives
- Mettre en œuvre une nouvelle organisation de service et assurer une conduite au changement

Contenu détaillé du programme

Jour 1 :

- **Organigramme de référence**
Méthodologie et règles
Effectif de référence
Heures supplémentaires frictionnelles
- **Organisation de service**
Organigramme appliqué
Schéma d'organisation
Durée moyenne hebdomadaire
Cycles de travail

Jour 2 :

- **La réglementation de la gestion des temps**
Les différents régimes de comptabilisation des heures
Les astreintes
Horaires variables
Charte des temps
Charte de gestion
Méthodes de comptabilisation des heures
Les congés et autorisations d'absences
- **Le suivi et la gestion**
Les effectifs

N° Harmonie :

Session 1 : 51000251

Session 2 : 50983317

Date limite d'inscription :

Session 1 : 13/01/2023

Session 2 : 29/09/2023

Durée : 3 jours

Dates :

Session 1 : Du 7 mars 2023 (14h) au 10 mars 2023 (12h) ou

Session 2 : Du 28 novembre 2023 (14h) au 01 décembre 2023 (12h)

Horaires :

Mardi: 14h-17h

Mercredi: 9h-12h/14h-17h

Jeudi : 9h-12h/14h-17h

Vendredi : 9h-12h

**horaires susceptibles d'être modifiés*

Lieu de formation : Énap

440 avenue Michel Serres

CS 10028 47916 AGEN

cedex

Intervenants :

Gilles GRAS, chef du bureau EX1

Anthony FAILLER, adjoint au chef du bureau EX1

Sébastien DHAUSSY, chef de la section organisation, bureau EX1

Modalités d'inscription :

Agents pénitentiaires :

S'inscrire via le Portail SIRH Harmonie

Nombre de places : 20 par session

Nouvelle formation

Jour 3 :

- **Le suivi et la gestion (suite)**
Les points de vigilance et facteurs de dérives
L'absentéisme
Les heures supplémentaires
Les outils d'analyses
Le rôle du planificateur
- **Conception d'un projet de service**
Organigramme appliqué
Calcul de DHM
Répartition des postes par organisation
Faisabilité d'élaboration de mise en œuvre d'un cycle
Choix des cycles
Évaluation du coût des organisations de service
Outils à dispositions des établissements
Cas pratiques

Modalités pédagogiques

Apports théoriques, exercices, cas pratiques

Documentation

Les documents ressources seront remis aux stagiaires à l'issue de la session

Modalités d'évaluation

- **Évaluation des acquis** : les acquis de la formation seront évalués tout au long de la formation par le biais d'exercices de stabilisation et de cas concrets
- **Évaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilans oraux
- **Évaluation des effets de la formation** par questionnaire de la valeur d'usage dans les 3 mois suivant la formation pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs

A l'issue de la formation, une attestation d'assiduité et une attestation de formation seront remises à chaque stagiaire

Responsable de formation :
damien.filippi@justice.fr
05.47.49.30.09

Assistante de formation :
amandine.nock@justice.fr
05.53.98.90.27

Correspondant handicap :
Jennie.koucha@justice.fr

CONNAISSANCE ET PRISE EN CHARGE DU PUBLIC

Identifier les principes de base de la justice restaurative (module 1) OF	44
Animer des médiations restauratives (Justice restaurative module 2) OF	46
Animer des rencontres détenus/victimes (RDV), des rencontres condamnés victimes (RCV) (Justice restaurative module 2) OF	48
Coordonner des cercles de soutien et de responsabilité (Justice restaurative module 2)	50
Animer des médiations en contexte professionnel OF	52
Faire vivre la culture en milieu pénitentiaire	55
Développer l'insertion professionnelle des personnes sous main de justice (travail, formation, orientation professionnelle, accompagnement vers l'emploi)	56
Identifier les fondamentaux des modules de respect	58



Identifier les principes de base de la justice restaurative (Module 1)

Profil(s) des stagiaires

Tout agent du Ministère de la Justice, auxiliaires de justice et membres du secteur associatif habilité justice :

- Futurs animateurs de mesures de justice restaurative,
- Ensemble des professionnels du champ pénal et du secteur associatif de l'aide aux victimes, recevant le public justice, et appelés à informer et orienter ce public vers les animateurs des mesures de justice restaurative.
- Cadres des services partenaires de programmes de justice restaurative pour leur pilotage.

Prérequis

Aucun

Enjeux

Le premier module consiste en une présentation généraliste de la justice restaurative et des différents types de mesures de justice restaurative. Il vise à s'approprier les principes de la justice restaurative en présentant les éléments nécessaires à la mise en œuvre de projets en justice restaurative: philosophie restaurative, cadre normatif, différentes mesures, convention de partenariat, protocoles et déroulement des rencontres restauratives, orientation des participants potentiels vers les programmes disponibles, notamment.

Ce module est indispensable pour tous les animateurs et conseillé à tout professionnel de la chaîne pénale qui souhaite être référent en matière de justice restaurative.

Objectifs pédagogiques

- Définir la justice restaurative
- Identifier la mise en œuvre globale des rencontres restauratives
- Repérer le partenariat et les membres de la communauté
- Orienter les infracteurs
- Préparer et animer les rencontres restauratives
- Identifier les aspects psychosociaux des rencontres

Programme

- Présentation de la formation
 - Accueil des stagiaires
 - Programme de formation
- Évaluation préalable des connaissances
- La justice restaurative : principes et promesses
 - La (re)découverte de la justice restaurative
 - Crise de la pénalité moderne
 - Droit(s) des victimes
 - Philosophie de la justice restaurative
 - Définition(s) de la justice restaurative
 - Les résultats évalués de la justice restaurative
 - Les principales mesures adaptées à la France
- Le cadre normatif de la justice restaurative en France
 - Le cadre normatif de la justice restaurative
 - Le cadre processuel de la justice restaurative en France
 - Le cadre déontologique de la justice restaurative en France



Référence (N° Harmonie) :

Session 1 : **50982683**

Session 2 : **50982685**

Session 3 : **50982687**

Date limite d'inscription :

Session 1 : **08/12/2022**

Session 2 : **16/02/2023**

Session 3 : **20/07/2023**

Durée : 4 jours (30 heures)

Dates :

Session 1 : Du 30/01/2023

(14h) au 03/02/2023 (12h)

ou

Session 2 : Du 03/04/2023

(14h) au 07/04/2023 (12h)

ou

Session 3 : Du 18/09/2023

(14h) au 22/09/2023 (12h)

Horaires :

Lundi : 14h00 à 18h00

Mardi : 8h30-12h30/14h00-17h30

Mercredi : 8h30-12h30/14h00-17h30

Jeudi : 8h30-12h30/14h00-17h30

Vendredi : 8h30 à 12h00

*horaires susceptibles d'être modifiés

Prix Inter (hors Ministère de la Justice) :

400 € net de taxe par stagiaire

(Coût pédagogique hors frais d'hébergement et de restauration)

Selon CGV en annexe de la plaquette

Lieu de formation : Énap

440 avenue Michel Serres

CS 10028 47916 AGEN cedex

Intervenants :

Professionnels de l'Institut

Français de Justice

Restaurative (IFJR) et de

l'Énap

100% des stagiaires ayant suivi la formation sont **satisfaits** ou **très satisfaits**

- Le cadre opératoire de la justice restaurative en France
 - Le protocole standard de mise en œuvre d'une rencontre restaurative
 - Les intervenants dans les mesures de justice restaurative
 - Les aspects psychosociaux
- L'information et l'orientation vers une mesure de justice restaurative
- L'approche relationnelle
- La médiation restaurative
- La conférence restaurative
- Les rencontres détenus/victimes (RDV) ou les rencontres condamnés/victimes (RCV)
- Le cercle restauratif
- Les cercles de soutien et de responsabilité (CSR) et les cercles d'accompagnement et de ressources (CAR)
- Evaluation
 - Retour de l'évaluation par les formateurs
 - Rétroaction finale

Modalités et moyens pédagogiques

La formation est construite sur des exposés théoriques, des échanges et des retours d'expérience.

Les aspects théoriques feront l'objet d'une présentation détaillée, sur la base de différents supports : présentation PowerPoint, livret pédagogique. Très participatifs, ces aspects de la formation feront l'objet de débats avec les stagiaires.

La présentation de la méthodologie du dispositif consistera en une présentation détaillée de chaque phase du protocole standard des mesures de justice restaurative. Chacune de ces phases sera analysée avec les stagiaires pour en identifier les points clés et les écueils, donnant lieu à des retours d'expérience. Les spécificités du protocole de chaque type de mesure de justice restaurative seront ensuite détaillées.

Les formateurs feront régulièrement part aux stagiaires de leur expérience et s'appuieront également sur les retours d'expérience des stagiaires.

Divers films seront visionnés en appui des séquences pédagogiques au cours des séances :

Film INAVEM/IFJR : « Les Rencontres détenus-victimes : un exemple de justice restaurative en France »

Documentation

Des documents ressources seront remis aux stagiaires

Modalités d'évaluation

- **Évaluation des acquis** : Un test de connaissances mettra en évidence les compétences acquises et non-acquises par le stagiaire, sur la base du « référentiel des compétences et missions des intervenants en justice restaurative », élaboré par l'IFJR, en lien avec son offre de formation.
- **Évaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilans oraux
- **Évaluation des effets de la formation** par questionnaire de la valeur d'usage dans les 6 mois suivant la formation pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs

A l'issue de la formation, une attestation d'assiduité et une attestation de formation seront remises à chaque stagiaire

Modalités d'inscription :

Agents du MJ : s'inscrire via le Portail SIRH Harmonie

Autres stagiaires : Contacter of.enap@justice.fr

Modalités de sélection :

Fiche d'inscription et questionnaire de motivation

Nombre de places : 20

Responsable de formation :

Dominique DEJARDIN
dominique.dejardin@justice.fr
05.53.98.30.10

Assistante de formation :

Myriam GELLY
myriam.gelly@justice.fr
05.53.98.92.15

Pour les stagiaires hors MJ :

Kathy FTAÏS, *Cheffe d'Unité*
kathy.ftais@justice.fr
06 23 08 39 81

Correspondant handicap :

lennie.koucha@justice.fr

Animer des médiations restauratives (Justice restaurative Module 2)

Profil(s) des stagiaires

Tout agent du Ministère de la Justice, auxiliaires de justice et membres du secteur associatif habilité justice : futurs animateurs de mesures de justice restaurative.

Prérequis

Justifier de la participation au module 1 « Identifier les principes de base de la justice restaurative » organisé par l'Énap et animé par l'IFJR ou à celui organisé par France Victimes (transmettre copie à responsable ou assistante de formation en charge de la session).

Enjeux

Le module consiste en une formation spécialisée dans la préparation et l'animation des mesures de justice restauratives identifiées dans le cadre de la circulaire du 15/03/2017. Au cours de cette formation, les stagiaires expérimentent, sous forme de mises en situation et de jeux de rôle, la mise en œuvre du protocole complet d'une médiation restaurative.

Ce module vise à acquérir les compétences nécessaires pour préparer individuellement les participants et animer un processus de dialogue entre les participants.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Préparer une médiation restaurative
- Animer une médiation restaurative conformément aux protocoles établis (approche relationnelle de la médiation)
- Présenter ce dispositif aux membres de leurs équipes et à leurs partenaires

Programme

1^{ère} séquence : Présentation de la formation

- Accueil des stagiaires
- Programme de formation, de l'évaluation et des jeux de rôle
- Présentations des formateurs
- Évaluation préalable des connaissances
- Rappels sur l'approche relationnelle

2^{ème} séquence : Mises en situation

- Mise en situation autour des techniques à employer lors de la formation

3^{ème} séquence : Jeux de rôles

- Entretien de préparation

4^{ème} séquence : Jeux de rôles

- Entretien de préparation

5^{ème} séquence : Jeux de rôles

- Entretien de préparation

6^{ème} séquence : Jeux de rôles

- Entretien de préparation

7^{ème} séquence : Jeux de rôles

- Entretien de préparation

8^{ème} séquence : Jeux de rôles

- Entretien de préparation

9^{ème} séquence : Jeux de rôles



Référence (N° Harmonie) :

Session 1 : **50982690**

Session 2 : **50982697**

Date limite d'inscription :

Session 1 : **09/02/2023**

Session 2 : **27/07/2023**

Durée : 4 jours (30 heures)

Dates :

Session 1 : Du 27/03/2023

(14h) au 31/03/2023 (12h)

ou

Session 2 : Du 09/10/2023

(14h) au 13/10/2023 (12h)

Horaires :

Lundi : 14h00 à 18h00

Mardi : 8h30-12h30/14h00-17h30

Mercredi : 8h30-12h30/14h00-17h30

Jeudi : 8h30-12h30/14h00-17h30

Vendredi : 8h30 à 12h00

*horaires susceptibles d'être modifiés

Prix Inter (hors Ministère de la Justice) :

450 € net de taxe par stagiaire

(Coût pédagogique hors frais d'hébergement et de restauration)

Selon CGV en annexe de la plaquette

Lieu de formation : Énap

440 avenue Michel Serres

CS 10028 47916 AGEN cedex

Intervenants :

Professionnels de l'Institut

Français de Justice

Restaurative (IFJR) et de

l'Énap

100% des stagiaires ayant suivi la formation sont **satisfaits ou très satisfaits**

- Rencontre de médiation
- 10^{ème} séquence : Bilan de la formation**
- Rétroaction finale avec l'ensemble des stagiaires
 - Évaluation de la session par les stagiaires

Modalités et moyens pédagogiques

Les aspects théoriques feront l'objet d'une présentation détaillée, sur la base de différents supports : présentation PowerPoint, livret pédagogique. Très participatifs, ces aspects de la formation feront l'objet de débats avec les stagiaires.

Les mises en situation consisteront en des jeux de rôles et évocations de cas cliniques tirés de l'expérience des formateurs. Ils permettront aux stagiaires de mettre en œuvre concrètement l'ensemble des phases clés du dispositif d'une médiation restaurative.

Sur la base des jeux de rôle, les formateurs, dans le cadre de rétroactions avec les stagiaires, pointeront les enjeux en termes de déontologie, de méthodologie et de posture garants du respect du cadre de la mesure.

Documentation

Des documents ressources seront remis aux stagiaires

Modalités d'évaluation

La présence tout au long de la formation est obligatoire.

La posture participative sera évaluée.

- **Évaluation des acquis** : Tout au long de la formation, un bilan des acquis est réalisé par les stagiaires (auto-évaluation) et par les formateurs. Ce bilan des acquis est réalisé en conformité avec le référentiel des compétences et des missions des intervenants en justice restaurative élaboré par l'IFJR. Il constitue une indication quant aux capacités du stagiaire à animer immédiatement ou sous réserve d'un approfondissement de sa pratique des mesures de médiations restauratives.
À l'issue de la formation, au cours d'un entretien individuel, les acquis de chaque stagiaire sont discutés contradictoirement. Ce bilan des acquis détermine l'attribution du certificat d'animateur de rencontres restauratives délivré (par l'Énap) aux stagiaires ayant satisfait au niveau de compétences requis.
- **Évaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilans oraux
- **Évaluation des effets de la formation** par questionnaire de la valeur d'usage dans les 6 mois suivant la formation pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs

A l'issue de la formation, une attestation d'assiduité et une attestation de formation seront remises à chaque stagiaire

Modalités d'inscription :

Agents du MJ : s'inscrire via le Portail SIRH Harmonie

Autres stagiaires : Contacter of.enap@justice.fr

Modalités de sélection :

Fiche d'inscription et questionnaire de motivation

Nombre de places : 16

Responsable de formation :

Dominique DEJARDIN
dominique.dejardin@justice.fr
05.53.98.30.10

Assistante de formation :

Myriam GELLY
myriam.gelly@justice.fr
05.53.98.92.15

Pour les stagiaires hors MJ :

Kathy FTAIS, *Cheffe d'Unité*
kathy.ftais@justice.fr
06.23.08.39.81

Correspondant handicap :

jennie.koucha@justice.fr

Animer des rencontres détenus/victimes ou rencontres condamnés/victimes (Justice restaurative Module 2)

Profil(s) des stagiaires

Tout agent du Ministère de la Justice, auxiliaires de justice et membres du secteur associatif habilité justice : futurs animateurs de mesures de justice restaurative.

Prérequis

Justifier de la participation au module 1 « Identifier les principes de base de la justice restaurative » organisé par l'Énap et animé par l'IFJR ou à celui organisé par France Victimes (transmettre copie à responsable ou assistante de formation en charge de la session).

Enjeux

Le module consiste en une formation spécialisée dans la préparation et l'animation des mesures de justice restauratives identifiées dans le cadre de la circulaire du 15/03/2017. Au cours de cette formation, les stagiaires expérimentent, sous forme de mises en situation et de jeux de rôle, la mise en œuvre du protocole complet de mise en œuvre des rencontres détenus/victimes ou rencontres condamnés/victimes, notamment sa préparation et l'accompagnement des participants tout au long du processus de rencontre.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Préparer une RDV et/ou une RCV,
- De co-animer une RDV et/ou une RCV,
- De présenter ces dispositifs aux membres de leurs équipes et à leurs partenaires.

Programme

Accueil des stagiaires

Présentation du programme de la formation

- Programme de formation, de l'évaluation et des jeux de rôle
- Présentations des formateurs
- Évaluation préalable des connaissances
- Rappel théorique sur le déroulement du processus
- Présentation du protocole
- Aspects généraux de l'animation

Rappel théorique sur les entretiens de préparation

- Rappel théorique sur les entretiens de préparation
- Formation des groupes pour les mises en situation

Mise en situation : préparation des participants

- Entretiens de préparation
- Rétroaction
- Analyse critique

Mise en situation : rencontres préparatoires de groupes personnes victimes et personnes auteurs

- Rétroaction
- Analyse critique



Référence (N° Harmonie) :
50982770

Date limite d'inscription :
Le 21/04/2023

Durée : 4 jours (30 heures)

Dates :
Du 12/06/2023 (14h) au
16/06/2023 (12h)

Horaires :
Lundi : 14h00 à 18h00
Mardi : 8h30-12h30/14h00-17h30
Mercredi: 8h30-12h30/14h00-17h30
Jeudi: 8h30-12h30/14h00-17h30
Vendredi : 8h30 à 12h00
*horaires susceptibles d'être modifiés

Prix Inter (hors Ministère de la Justice) :
450 € net de taxe par stagiaire
(Coût pédagogique hors frais d'hébergement et de restauration)
Selon CGV en annexe de la plaquette

Lieu de formation : Énap
440 avenue Michel Serres
CS 10028 47916 AGEN cedex

Intervenants :
Professionnels de l'Institut Français de Justice Restaurative (IFJR) et de l'Énap

100% des stagiaires ayant suivi la formation sont **satisfaits ou très satisfaits**

Mise en situation : 1ère rencontre plénière

- Cadre // Présentation des participants //Attentes //Les partages //
- Synthèse en groupes séparés //Rétroaction //Analyse critique

Mise en situation : 3ème rencontre plénière

- Cadre : « météo » // Les partages // Synthèse en groupes séparés
- Rétroaction // Analyse critique //Évaluation individuelle des stagiaires

Mise en situation : 5ème rencontre plénière

- Cadre : « météo » // Les partages //Synthèse en groupes séparés
- Rétroaction // Analyse critique

Mise en situation : séance bilan intervenant 2 mois plus tard

- Cadre : « météo » // Cheminement individuel //Rétroaction //Analyse critique
- Rétroaction finale
- Évaluation de la session

Modalités et moyens pédagogiques

Les aspects théoriques feront l'objet d'une présentation détaillée, sur la base de différents supports : présentation PowerPoint, livret pédagogique. Très participatifs, ces aspects de la formation feront l'objet de débats avec les stagiaires.

Les mises en situation consisteront en des jeux de rôles et évocations de cas cliniques tirés de l'expérience des formateurs. Ils permettront aux stagiaires de mettre en œuvre concrètement l'ensemble des phases clés du dispositif des rencontres détenus/victimes ou rencontres condamnés/victimes.

Sur la base des jeux de rôle, les formateurs, dans le cadre de rétroactions avec les stagiaires, pointeront les enjeux en termes de déontologie, de méthodologie et de posture garants du respect du cadre de la mesure.

Documentation

Des documents ressources seront remis aux stagiaires

Modalités d'évaluation

La présence tout au long de la formation est obligatoire.

La posture participative sera évaluée.

- **Évaluation des acquis** : Tout au long de la formation, un bilan des acquis est réalisé par les stagiaires (auto-évaluation) et par les formateurs. Ce bilan des acquis est réalisé en conformité avec le référentiel des compétences et des missions des intervenants en justice restaurative élaboré par l'IFJR. Il constitue une indication quant aux capacités du stagiaire à animer immédiatement ou sous réserve d'un approfondissement de sa pratique des mesures de RDV/RCV.
À l'issue de la formation, au cours d'un entretien individuel, les acquis de chaque stagiaire sont discutés contradictoirement. Ce bilan des acquis détermine l'attribution du certificat d'animateur de rencontres restauratives délivré (par l'Énap) aux stagiaires ayant satisfait au niveau de compétences requis.
- **Évaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilans oraux
- **Évaluation des effets de la formation** par questionnaire de la valeur d'usage dans les 6 mois suivant la formation pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs

À l'issue de la formation, une attestation d'assiduité et une attestation de formation seront remises à chaque stagiaire

Modalités d'inscription :

Agents du MJ : s'inscrire via le Portail SIRH Harmonie

Autres stagiaires : Contacter of.enap@justice.fr

Modalités de sélection :

Fiche d'inscription et questionnaire de motivation

Nombre de places : 16

Responsable de formation :

Dominique DEJARDIN
dominique.dejardin@justice.fr
05.53.98.30.10

Assistante de formation :

Myriam GELLY
myriam.gelly@justice.fr
05.53.98.92.15

Pour les stagiaires hors MJ :

Kathy FTAÏS, *Cheffe d'Unité*
kathy.ftais@justice.fr
06.23.08.39.81

Correspondant handicap :

jennie.koucha@justice.fr

Coordonner des cercles de soutien et de responsabilité (Justice restaurative Module 2)

Profil(s) des stagiaires

Tout agent du Ministère de la Justice, auxiliaires de justice et membres du secteur associatif habilité justice : futurs coordinateurs de cercles de soutien et de responsabilisation / cercles d'accompagnement et de ressources de mesures de justice restaurative,

Prérequis

Justifier de la participation au module 1 « Identifier les principes de base de la justice restaurative » organisé par l'Énap et animé par l'IFJR ou à celui organisé par France Victimes après examen des candidatures sur lettre de motivation

Enjeux

Le module consiste en une présentation exhaustive du protocole de mise en œuvre d'un cercle de soutien et de responsabilité, à sa coordination et sa présentation auprès des équipes par le coordinateur. Ce module vise également à permettre aux coordinateurs de connaître les enjeux de la formation des bénévoles de la communauté investis dans ce type de dispositif.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Organiser ces cercles
- Coordonner ces cercles
- Présenter ces dispositifs aux membres de leurs équipes

Programme

1^{ère} séquence

- Accueil des stagiaires
- Programme de formation, de l'évaluation et des jeux de rôles
- Présentation des formateurs
- Évaluation préalable des connaissances
- Rappels et approfondissement du protocole des Cercles de soutien et de responsabilisation (CSR) et des Cercles d'accompagnement et de ressources (CAR) (entretiens de préparation / recrutement et rôle des Bénévoles de la communauté / rencontre préalable avec le membre principal bénéficiaire / session de rencontres / clôture du Cercle)

2^{ème} séquence

- Les agresseurs sexuels (Qui sont-ils ? / Quelles prises en charge ?) Dr. Florent Cochez (ERIOS/CRIAVS)

3^{ème} séquence : Jeux de rôles

- Entretien de préparation

4^{ème} séquence : Jeux de rôles

- Entretien de préparation

5^{ème} séquence

- Les bénévoles de la communauté (recrutement / formation / rôle)

6^{ème} séquence : Jeux de rôles

- Entretiens de recrutement des bénévoles de la communauté

7^{ème} séquence : Jeux de rôles

- Rencontre préalable du cercle entre le membre principal bénéficiaire et les BC

8^{ème} séquence : Jeux de rôles

- Rencontre plénière du cercle



Référence (N° Harmonie) :
51001106

Date limite d'inscription :
Le 15/09/2023

Durée : 4 jours (30 heures)

Dates :

Du 06/11/2023 (14h) au
10/11/2023 (12h)

Horaires :

Lundi : 14h00 à 18h00
Mardi: 8h30-12h30/14h00-17h30
Mercredi: 8h30-12h30/14h00-17h30
Jeudi : 8h30-12h30/14h00-17h30
Vendredi : 8h30 à 12h00
*horaires susceptibles d'être modifiés

Prix Inter (hors Ministère de la Justice) :
500 € net de taxe par stagiaire
(Coût pédagogique hors frais d'hébergement et de restauration)
Selon CGV en annexe de la plaquette

Lieu de formation : Énap
440 avenue Michel Serres
CS 10028 47916 AGEN cedex

Intervenants :

Professionnels de l'Institut Français de Justice Restaurative (IFJR)

Nouvelle formation

9^{ème} séquence : Jeux de rôles

- La clôture du cercle

10^{ème} séquence

- Bilan de la formation
- Entretien individuel de chaque stagiaire avec un formateur pour un bilan individuel
- Rétroaction finale avec l'ensemble des stagiaires
- Évaluation de la formation par les stagiaires

Modalités et moyens pédagogiques

Si la formation se déroule à distance, ce sera via l'application ZOOM. Un lien sera transmis au stagiaire pour qu'il puisse accéder à la classe virtuelle.

Les aspects théoriques feront l'objet d'une présentation détaillée, sur la base de différents supports : présentation PowerPoint, livret pédagogique. Très participatifs, ces aspects de la formation feront l'objet de débats avec les stagiaires.

Les mises en situation consisteront en des jeux de rôles et évocations de cas cliniques tirés de l'expérience des formateurs. Ils permettront aux stagiaires de mettre en œuvre concrètement l'ensemble des phases clés du dispositif d'un CSR ou d'un CAR.

Sur la base des jeux de rôle, les formateurs, dans le cadre de rétroactions avec les stagiaires, pointeront les enjeux en termes de déontologie, de méthodologie et de posture garants du respect du cadre de la mesure.

Les films suivants seront visionnés en appui au cours des séances :

« Plus jamais de victimes », « Tisser des liens communautaires », « L'un des nôtres », « La peur du loup »

Documentation

Des documents ressources seront remis aux stagiaires

Modalités d'évaluation

La présence tout au long de la formation est obligatoire.

La posture participative sera évaluée.

- **Évaluation des acquis** : Tout au long de la formation, un bilan des acquis est réalisé par les stagiaires (auto-évaluation) et par les formateurs. Ce bilan des acquis est réalisé en conformité avec le référentiel des compétences et des missions des intervenants en justice restaurative élaboré par l'IFJR. Il constitue une indication quant aux capacités du stagiaire à animer immédiatement ou sous réserve d'un approfondissement de sa pratique des CRS et un CAR. Un certificat de coordonnateur de cercle de soutien et de responsabilité (CSR) et de cercle d'accompagnement et de ressources (CAR) délivré (par l'Énap) aux stagiaires ayant satisfait au niveau de compétences requis.
- **Évaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilans oraux
- **Évaluation des effets de la formation** par questionnaire de la valeur d'usage dans les 6 mois suivant la formation pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs

A l'issue de la formation, une attestation d'assiduité et une attestation de formation seront remises à chaque stagiaire

Modalités d'inscription :

Agents du MJ : s'inscrire via le Portail SIRH Harmonie

Autres stagiaires : Contacter [of. enap@justice.fr](mailto:of.enap@justice.fr)

Modalités de sélection :

Fiche d'inscription et lettre de motivation

Nombre de places : 16

Responsable de formation :

Dominique DEJARDIN
dominique.dejardin@justice.fr
05.53.98.30.10

Assistante de formation :

Myriam GELLY
myriam.gelly@justice.fr
05.53.98.92.15

Pour les stagiaires hors MJ :

Kathy FTAÏS, *Cheffe d'Unité*
kathy.ftais@justice.fr
06.23.08.39.81

Correspondant handicap :

lennie.koucha@justice.fr

Animer des médiations en contexte professionnel (MCP)

Profil(s) des stagiaires

Tout agent pénitentiaire, partenaire et stagiaire externe

Prérequis

Aucun

Enjeux

Les difficultés conjoncturelles et structurelles qui parcourent nos sociétés induisent de fortes tensions dans les relations interpersonnelles. En milieu professionnel, les interactions humaines sont empreintes de violence symbolique, physique et psychologique. Des études nationales et internationales font apparaître que de nombreuses violences sont involontaires, sont sans motif apparent. Mais elles sont toutes en lien avec la privation ou la restriction des droits des personnes (usagers, personnels, intervenants), l'organisation et/ou la désorganisation de la vie et du travail.

Dans ce contexte, la médiation peut contribuer à la compréhension et à la résolution des différends interpersonnels. Elle peut apporter l'apaisement souhaité par tous les protagonistes, rétablir la confiance, le sentiment de sécurité propice aux relations positives et constructives favorables à un vivre ensemble serein.

La formation est un dispositif hybride. Elle est composée de 5 modules indissociables (dont deux en distanciel) et d'un stage en structure de 5 jours. La présence tout au long de la formation est obligatoire.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Opérer la promotion et accompagner la mise en œuvre de la Médiation en Contexte Professionnel (MCP) au sein d'une structure
- Conduire des MCP de façon éthique et déontologique

Programme

Module 0 :

- Identifier les enjeux, l'organisation et les acteurs de la formation MCP
- Identifier les ancrages théoriques de la MCP
- Identifier les documents d'implantation
 - Accueil et intégration
 - Identifier les enjeux et les pratiques de la régulation des conflits de la structure
 - Analyser les relations interpersonnelles et en mesurer les enjeux dans le contexte de la structure
 - Distinguer le conflit relationnel de la crise relationnelle dans le contexte de la structure
 - Exposer les différentes formes de médiations adaptées aux besoins de la structure



Référence (n° Harmonie) :
51003442

Date limite d'inscription :
Le 02/06/2023

Durée :
18 jours (5 modules indissociables répartis en 1 module de 12h et 4 modules de 30h soit 132h)
1 stage de 5 jours dans sa structure soit 35 heures
+ 60h de travail personnel supervisé (en moyenne)

Dates de la formation :
Module 0 (en distanciel)
Le 06/09/2023 de 9h à 12h et de 14h à 17h
et le 07/09/2023 de 9h à 12h et de 14h à 17h

Module 1 (en présentiel)
Du 25/09/2023 (14h) au 29/09/2023 (12h)

Module 2 (en présentiel)
Du 16/10/2023 (14h) au 20/10/2023 (12h)

Module 3 (en distanciel)
Du 04/12/2023 (14h) au 08/12/2023 (12h)

Module 4 (en présentiel) :
Du 22/04/2024 (14h) au 26/04/2024(12h)

Stage de 5 jours à planifier au choix dans sa structure entre le M1 et le M3

Horaires* M1 M2 et M4 :
Lundi : 14h00 – 18h00
Mardi: 8h30-12h/14h-18h
Mercredi: 8h30-12h/14h-18h
Jeudi : 8h30-12h/14h-18h
Vendredi : 8h30 - 12h
*horaires susceptibles d'être modifiés

90% des stagiaires sont satisfaits de la formation
Le taux de certification est de 82%

Module 1 :

- Maîtriser le concept de la MCP et contexte de sa mise en œuvre
- Formaliser les documents d'implantation de la MCP
 - Accueil et intégration
 - Identifier les problématiques liées aux relations interpersonnelles dans la structure
 - Identifier les enjeux et les pratiques de la régulation des conflits de la structure
 - Analyser les relations interpersonnelles et en mesurer les enjeux dans le contexte de la structure
 - Distinguer le conflit relationnel de la crise relationnelle dans le contexte de la structure
 - Exposer les différentes formes de médiations adaptées aux besoins de la structure
 - Argumenter le rôle et la place de la MCP pour la sécurité dynamique de la structure
 - Créer des outils d'information dans la perspective de la mise en œuvre de la MCP
 - Organiser l'implantation de la MCP dans la pratique de la structure

Module 2 :

- Maîtriser le processus de la MCP
- Animer des MCP
 - Distinguer le conflit relationnel de la crise relationnelle dans le contexte de la structure
 - Exposer les différentes formes de médiations adaptées aux besoins de la structure
 - Intégrer l'éthique et la déontologie de la MCP
 - Analyser la pertinence du recours à la MCP dans la perspective du dépassement de la situation conflictuelle ou de crise
 - Organiser la rencontre
 - Animer la rencontre
 - Organiser la rencontre individuelle post médiation

Stage :

- Opérer la promotion et accompagner la mise en œuvre de la MCP au sein d'une structure
 - Opérer la promotion de la MCP
 - Formaliser les documents d'implantation de la MCP

Module 3 :

- Identifier les modalités de fin de médiation
- Restituer son expérience de pratique de la MCP
 - Exposer les apports de la MCP pour la structure
 - Clore la médiation restaurative de la relation
 - Suivre l'évolution des relations après la MCP
 - Analyser sa pratique et perfectionner son niveau d'expertise

Module 4 :

- Préparer à l'oral l'épreuve de certification
- Passation de la certification

Prix Inter (pour stagiaires non pénitentiaires) :

3200 € net de taxe par stagiaire
(Coût pédagogique hors frais d'hébergement et de restauration)
Selon CGV en annexe de la plaquette

Lieux de formation :

M0 : en distanciel
M1, M2, M4 : Énap 440 avenue Michel Serres 47000 AGEN
Stage : sur votre structure
M3 : en distanciel

Intervenants :

Jean-Philippe MAYOL,
directeur adjoint de l'Énap
Charles BALHOUANE,
psychologue à la Maison Centrale d'Arles

Modalités d'inscription :

Agents pénitentiaires :
s'inscrire via le Portail SIRH Harmonie

Autres stagiaires : Contacter of.enap@justice.fr

Modalités de sélection :

- Fiche d'inscription
- Lettre de motivation
- Questionnaire de motivation
- Entretien de sélection par 2 représentants de l'organisme de formation

Nombre de places : 12

Modalités et moyens pédagogiques

Apports théoriques. Exercices pratiques. Mises en situation. Jeux de rôles. Méta analyse. Analyse de pratiques.

Durant toute la formation, chaque participant(e) a la possibilité d'expérimenter la MCP dans la position des bénéficiaires d'une médiation et dans la position de médiateur, et ce à plusieurs reprises et dans des contextes différents.

Entre le M1 et le M2 : Les participants sont invités à repérer des situations relationnelles, dans leur organisation ou dans leur service, pour lesquelles une MCP pourrait constituer une réponse adaptée.

A l'issue du M2 : Les participants doivent mettre en œuvre une ou plusieurs MCP au sein de leur service ou organisation et transcrire leur expérience dans un dossier dans la perspective des épreuves de la certification.

A la fin du M3 : Les participants doivent avoir rédigé les outils d'implantation.

Documentation

Les documents ressources seront remis aux stagiaires et disponibles sur la plateforme numérique Moodenap.

Modalités d'évaluation

La présence tout au long de la formation est obligatoire.

▪ **Évaluation des acquis :**

Évaluation permanente des capacités et des compétences. Evaluations formatives et sommatives des apprentissages. Différentes techniques (questionnaires, QCM, mises en situation, productions de documents). Livret de suivi individuel.

La formation vise à être certifiante (dossier pour répertoire spécifique en cours).

- **Épreuve de certification** : présentation d'un dossier professionnel et soutenance orale.
- **Évaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilans oraux.
- **Évaluation des effets de la formation** à partir d'éléments factuels et chiffrés pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs (questionnaires de la valeur d'usage dans les 3 mois suivant la formation).

A l'issue de la formation, une attestation d'assiduité et une attestation de formation seront remises à chaque stagiaire.

Un certificat de compétence sera délivré à ceux qui auront validé l'ensemble des 9 compétences.

Responsable de formation :

Kathy FTAÏS

kathy.ftais@justice.fr

05.53.98.92.10

Assistante de formation :

Solène SABBAG

[solene-](mailto:solene-maelle.sabbag@justice.fr)

maelle.sabbag@justice.fr

05.53.98.92.06

Correspondant handicap :

jennie.koucha@justice.fr

Faire vivre la culture en milieu pénitentiaire

Profil(s) des stagiaires

Tous les professionnels travaillant avec les personnes placées sous-main de justice, qui développent ou coordonnent des actions culturelles ou qui souhaitent mener une réflexion sur la place de la culture au sein de leur établissement ou de leur service.

Prérequis

Avoir contribué ou élaboré la mise en œuvre d'actions ou de projets culturels en milieu fermé ou ouvert

Enjeux

L'objectif de cette formation est de permettre aux stagiaires de s'interroger sur la pertinence et les enjeux de l'art et la culture dans leurs pratiques professionnelles.

La thématique spécifique sur laquelle sera axée la session sera définie lors de l'appel à candidatures.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier différentes formes de propositions artistiques et culturelles existantes au profit des PPSMJ
- Repérer à partir de temps réflexifs, les éléments de fonds et de formes pour la valorisation de projets
- Cerner les acteurs publics et privés engagés dans l'accompagnement de projets culturels

Programme

Le stagiaire sera amené à vivre une pratique artistique

- Apport méthodologique du projet culturel et réflexion autour de projet professionnel
- État des lieux des diverses offres
- Les différentes formes de partenariat

Modalités et moyens pédagogiques

Méthodes immersives, réflexives et théoriques

Apports didactiques et méthodologiques

Réflexion et orientation autour des projets culturels des stagiaires dans le cadre de leur service ou établissement

Échanges d'expériences autour de tables rondes

Modalités d'évaluation

- **Évaluation des acquis** : tout au long de la session de formation au travers des exercices
- **Évaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilans oraux
- **Évaluation des effets de la formation** par questionnaire de la valeur d'usage dans les 6 mois suivant la formation pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs

A l'issue de la formation, une attestation d'assiduité et une attestation de formation seront remises à chaque stagiaire

Référence (N° Harmonie) :
51002112

Date limite d'inscription :
A définir

Durée : 4 jours

Dates :
Dernier trimestre 2023

Horaires :
Lundi : 14h-17h
Mardi : 9h-12h/14h-17h
Mercredi : 9h-12h/14h-17h
Jeudi : 9h-12h/14h-17h
Vendredi : 9h-12h
*horaires susceptibles d'être modifiés

Lieu de formation : Énap
440 avenue Michel Serres
CS 10028 47916 AGEN cedex

Intervenants :
Formateurs associés Énap Professionnels

Modalités d'inscription :
Agents du MI : s'inscrire via le Portail SIRH Harmonie.
Joindre une note d'intention.

Nombre de places : 15

Responsable de formation :
Anne-Claire.Landrieu@justice.fr
05.53.98.91.34

Assistante de formation :
amandine.nock@justice.fr
05.53.98.90.27

Correspondant handicap :
lennie.koucha@justice.fr

100% des stagiaires ayant suivi la formation sont **satisfaits ou très satisfaits**

Développer des dispositifs d'insertion professionnelle pour les personnes placées sous main de justice

Profil(s) des stagiaires

Les acteurs de l'insertion professionnelle des PPSMJ : ministère de la justice (établissement pénitentiaire, SPIP, DISP, PJJ, SJ), partenaires institutionnels (éducation nationale, pôle emploi...), organismes de formation, entreprises, associations...

Prérequis

Aucun

Enjeux

L'insertion professionnelle des personnes détenues connaît un nouvel essor avec la création de l'agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle des personnes placées sous-main de justice (ATIGIP). L'orientation professionnelle, le travail et la formation professionnelle représentent un levier essentiel de lutte contre la récidive et de réinsertion durable.

L'objectif de cette formation est de permettre à l'ensemble des acteurs internes et externes au ministère de la justice de créer, dans une dynamique partenariale, les dispositifs d'insertion professionnelle au profit des personnes placées sous main de justice.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier les acteurs de l'insertion professionnelle des personnes placées sous main de justice (PPSMJ), leurs missions et leurs enjeux
- Identifier les dispositifs d'insertion professionnelle des PPSMJ
- Co construire des dispositifs d'insertion professionnelle dans le cadre de cas pratiques au profit des PPSMJ

Programme

Lundi : Mise au point

- Introduction de la semaine de formation
- Recueil des connaissances communes sur les dispositifs d'insertion professionnelle pour les PPSMJ
- Benjamin Guichard, chef du service des politiques et de l'accompagnement vers l'emploi, ATIGIP
- Distribution des projets à réaliser par groupe au cours de la semaine
- Outils de l'insertion professionnelle : guide et plateforme Ipro 360° (par Matthieu Philippe, chef de projet Ipro 360°)

Mardi : Parcours d'insertion professionnelle

Déplacements sur sites (4 groupes sur 4 sites différents)

- Matin : ...en milieu fermé (établissement pénitentiaire)
- Après-midi : ...en milieu ouvert (SPIP ou SIAE ou TIG ou EA)

Mercredi : Orientation et formation professionnelle

- Table ronde 1 : Orientation professionnelle / thème et professionnels en fonction de l'actualité
- Travaux sur les projets en sous-groupes

Référence (N° Harmonie) :
51002109

Date limite d'inscription :
Le 07/04/2023

Durée : 4 jours

Dates :
Du 05/06/2023 (14h) au
09/06/2023 (12h)

Horaires :
Lundi : 14h00-18h00
Mardi : 8h-18h
Mercredi: 8h30-12h30/14h00-17h30
Jeudi: 8h30-12h30/14h00-17h30
Vendredi : 8h30 à 12h00
*horaires susceptibles d'être modifiés

Lieu de formation : Énap
440 avenue Michel Serres
CS 10028 47916 AGEN cedex

Intervenants :
ATIGIP
Partenaires de l'ATIGIP

Modalités d'inscription :
Agents du MJ : s'inscrire via le Portail SIRH Harmonie
Autres stagiaires : Contacter of.enap@justice.fr

Modalités de sélection :
Fiche d'inscription et de motivation.
La sélection est effectuée à partir du 17/04/2023.
Le groupe sera constitué pour moitié d'agents pénitentiaires et pour moitié de partenaires (en essayant de sélectionner un stagiaire par typologie de partenaires listée dans la rubrique « profil(s) des stagiaires » ci-dessus)

Nombre de places : 16

100% des stagiaires ayant suivi la formation sont **satisfaits ou très satisfaits**

- Travaux sur les projets en sous-groupes
- Table ronde 2 : Formation professionnelle / thème et professionnels en fonction de l'actualité

Jeudi : Travail et accompagnement vers l'emploi

- Table ronde 3 : Travail/ thème et professionnels en fonction de l'actualité
- Travaux sur les projets en sous-groupes
- Travaux sur les projets en sous-groupes
- Table ronde 4 : L'accompagnement vers l'emploi / thème et professionnels en fonction de l'actualité

Vendredi : projets et avenir

- Présentation des projets des stagiaires
- Seconde partie matinée : L'avenir de l'insertion professionnelle des PPSMJ (Directeur de l'ATIGIP)

Modalités et moyens pédagogiques

Apports didactiques, cas pratiques, échanges de bonnes pratiques, déplacement sur site

Documentation

Des documents ressources seront remis aux stagiaires via la plateforme numérique Moodnap

Modalités d'évaluation

- **Évaluation des acquis** : Au regard des travaux de groupe présentés le vendredi matin
- **Évaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilans oraux
- **Évaluation des effets de la formation** par questionnaire de la valeur d'usage dans les 6 mois suivant la formation pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs

A l'issue de la formation, une attestation d'assiduité et une attestation de formation seront remises à chaque stagiaire

Responsable de formation :
kathy.ftais@justice.fr
 05.53.98.92.10

Assistante de formation :
amandine.nock@justice.fr
 05.53.98.90.27

Correspondant handicap :
jenie.koucha@justice.fr

Identifier les fondamentaux des modules de respect

Profil(s) des stagiaires

Tout public impliqué dans le fonctionnement ou dans un projet de module de respect

Prérequis

Aucun

Enjeux

Le module de respect est un dispositif qui s'inscrit dans une relation positive et de respect entre acteurs et usagers.

Cette formation vise à permettre aux agents intéressés ou investis dans un projet de « Module de Respect », d'acquérir les fondamentaux nécessaires dans le cadre d'une ouverture ou d'une amélioration du dispositif déjà existant.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Décrire le système pénitentiaire espagnol
- Identifier la genèse et le fonctionnement des modules de respect mis en place en Espagne
- Comprendre l'esprit de la doctrine du 14/12/2021 relative aux modules de respect
- Expliciter la méthodologie de mise en place des modules de respect en France
- Identifier la recherche menée en France sur les modules de respect
- Repérer les mécanismes psychosociaux sous-jacents au dispositif

Programme

Cette formation propose une approche pratique et théorique suivant trois regards croisés et complémentaires :

- Apports sur le dispositif des modules de respect espagnols ayant servi de référence pour sa mise en œuvre en France avec échanges et mesure de l'écart avec le dispositif des modules de respect tel qu'il est déployé en France
- Retour d'expérience sur les éléments pratiques et méthodologiques permettant l'ouverture d'un module de respect dans de bonnes conditions et échanges sur le travail préparatoire à l'ouverture d'un module de respect
- Présentation des apports scientifiques apportant une compréhension des mécanismes psychosociaux sous-jacents au dispositif et de l'étude scientifique du fonctionnement des modules de respect de plusieurs établissements de métropole.

Modalités et moyens pédagogiques

Apports didactiques

Echanges sur des cas concrets

Documentation

Des documents ressources seront remis aux stagiaires



Référence (N° Harmonie) :
50991528

Date limite d'inscription :
Le 23/02/2023

Durée : 3,5 jours

Dates :
Du 04/06/2023 (9h) au
06/06/2023 (12h)

Horaires :
Mardi : 9h-12h/14h-17h
Mercredi: 9h-12h/14h-17h
Jeudi: 9h-12h/14h-17h
Vendredi : 9h-12h
*horaires susceptibles d'être modifiés

Lieu de formation : Énap
440 avenue Michel Serres
CS 10028 47916 AGEN cedex

Intervenants :
Formateurs Énap
Praticiens intervenant en tant que formateurs associés
Énap

Modalités d'inscription :
Agents du MJ : s'inscrire via le
Portail SIRH Harmonie

Nombre de places : 15

**Nouvelle
formation**

Modalités d'évaluation

La présence tout au long de la formation est obligatoire.
La posture participative sera évaluée.

- **Évaluation des acquis** : questionnaire
- **Évaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilans oraux
- **Évaluation des effets de la formation** par questionnaire de la valeur d'usage dans les 6 mois suivant la formation pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs

A l'issue de la formation, une attestation d'assiduité et une attestation de formation seront remises à chaque stagiaire

Responsable de formation :
jose.marivela@justice.fr
05.53.98.90.10

Assistante de formation :
amandine.nock@justice.fr
05.53.98.90.27

Correspondant handicap :
Jennie.koucha@justice.fr

MANAGEMENT ET COMMUNICATION

Cycle Inter-institutions de Management Supérieur des Services Publics (CIMSSP)	62
Mieux gérer son stress pour favoriser son bien-être et son développement personnel et professionnel	64
Animer des médiations en contexte professionnel OF	66
Utiliser les cartes mentales dans ses activités managériales	69



Cycle Inter-institutions de Management Supérieur des Services Publics (CIMSSP)

Profil(s) des stagiaires

Cadres dirigeants (DI, DIA, DFSPIP, chefs d'établissement) et assimilés

L'inscription à ce cycle suppose la participation effective et impérative à TOUS les regroupements.

Prérequis

Aucun

Enjeux

Le cycle inter-institutions de management supérieur des services publics est une formation au management destinée aux cadres dirigeants de la fonction publique. Son contenu pédagogique est élaboré par les huit institutions participantes (Énap, ENPJJ, EN3S, ENSP, INET/CNFPT, INTEFP, ONF et IH2EF) pour leurs cadres supérieurs et en concertation avec eux.

Ce cycle vise principalement à stimuler et nourrir la réflexion des participants autour de thèmes clés du management public, dans un contexte d'ouverture interministérielle. Il offre un lieu de rencontres et d'échanges autour de l'exercice de missions de service public dans un souci de plus grande efficacité et de réelle politique de ressources humaines.

L'intérêt professionnel de ce dispositif de formation interinstitutionnelle est de procurer des occasions de croiser les approches et de créer de nouveaux réseaux de collaboration et de coopération.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Questionner et améliorer ses pratiques managériales
- S'ouvrir à des visions nouvelles de son organisation, se nourrir d'autres pratiques, d'autres regards, d'autres postures
- Identifier les évolutions des organisations en fonction du contexte social et sociétal
- Réfléchir dans un cadre d'intelligence collective à un management centré sur le respect des individus et des collectifs de travail

Programme

Le cycle comprend :

- **Un séminaire inaugural** du 24 au 26 janvier 2023, à l'Énap, Agen (47). Son objet est de présenter le cycle et les institutions participantes, de favoriser la constitution du groupe et de définir, en concertation avec les participants, les 4 enjeux managériaux qui seront traités dans chacun des modules suivants.
- **Quatre modules thématiques** prévus dans une des institutions partenaires aux dates suivantes :
 - Module 1 : 7-8 mars 2023 ENSP, Saint-Cyr au Mont d'Or (69)
 - Module 2 : 23-24 mai 2023 INTEFP, Marcy l'Etoile (69)
 - Module 3 : 20-21 juin 2023 INET, Strasbourg (67)
 - Module 4 : 19-20 sept 2023 ENPJJ, Roubaix (59)
- **Un séminaire de clôture** : du 21 au 23 novembre 2023 qui vise un travail de capitalisation des acquis et de bilan du cycle, à EN3S, Saint-Etienne (42).

Référence (N° Harmonie) :
50988717

Date limite d'inscription :
Le 10/11/2022

Durée : 14 jours

Dates :

Cf. dates précisées dans
« Eléments du contenu »

L'inscription à ce cycle suppose la participation effective et impérative aux 6 regroupements.

Horaires :

Lundi: 14h00-17h30

Mardi: 9h00-12h/14h00-17h00

*horaires susceptibles d'être modifiés

Lieux :

Cf. lieux précisés dans
« Eléments du contenu »

Intervenants :

Consultants, experts et professionnels

Modalités d'inscription :

Agents pénitentiaires :

S'inscrire via le Portail SIRH Harmonie

Modalités de sélection :

Fiche d'inscription, **CV et lettre de motivation**

Nombre de places : 3

Modalités et moyens pédagogiques

Exposés, débats, ateliers, conférences, tables rondes.

Modalités d'évaluation

- **Évaluation des acquis** : les acquis de la formation seront évalués au travers d'une auto-évaluation
- **Évaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilans oraux
- **Évaluation des effets de la formation** par questionnaire de la valeur d'usage dans les 6 mois suivant la formation pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs

A l'issue de la formation, une attestation d'assiduité et une attestation de formation seront remises à chaque stagiaire

Les frais pédagogiques, de restauration et d'hébergement sont pris en charge par l'Énap. Les frais de transport et ceux liés aux délais de route restent à la charge des services employeurs.

Responsable de formation :

kathy.ftais@justice.fr

05.53.98.92.10

Assistante de formation :

amandine.nock@justice.fr

05.53.98.90.27

Correspondant handicap :

jennie.koucha@justice.fr

Animer des médiations en contexte professionnel (MCP)

Profil(s) des stagiaires

Tout agent pénitentiaire, partenaire et stagiaire externe

Prérequis

Aucun

Enjeux

Les difficultés conjoncturelles et structurelles qui parcourent nos sociétés induisent de fortes tensions dans les relations interpersonnelles. En milieu professionnel, les interactions humaines sont empreintes de violence symbolique, physique et psychologique. Des études nationales et internationales font apparaître que de nombreuses violences sont involontaires, sont sans motif apparent. Mais elles sont toutes en lien avec la privation ou la restriction des droits des personnes (usagers, personnels, intervenants), l'organisation et/ou la désorganisation de la vie et du travail.

Dans ce contexte, la médiation peut contribuer à la compréhension et à la résolution des différends interpersonnels. Elle peut apporter l'apaisement souhaité par tous les protagonistes, rétablir la confiance, le sentiment de sécurité propice aux relations positives et constructives favorables à un vivre ensemble serein.

La formation est un dispositif hybride. Elle est composée de 5 modules indissociables (dont deux en distanciel) et d'un stage en structure de 5 jours. La présence tout au long de la formation est obligatoire.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Opérer la promotion et accompagner la mise en œuvre de la Médiation en Contexte Professionnel (MCP) au sein d'une structure
- Conduire des MCP de façon éthique et déontologique

Programme

Module 0 :

- Identifier les enjeux, l'organisation et les acteurs de la formation MCP
- Identifier les ancrages théoriques de la MCP
- Identifier les documents d'implantation
 - Accueil et intégration
 - Identifier les enjeux et les pratiques de la régulation des conflits de la structure
 - Analyser les relations interpersonnelles et en mesurer les enjeux dans le contexte de la structure
 - Distinguer le conflit relationnel de la crise relationnelle dans le contexte de la structure
 - Exposer les différentes formes de médiations adaptées aux besoins de la structure



Référence (n° Harmonie) :
51003442

Date limite d'inscription :
Le 02/06/2023

Durée :
18 jours (5 modules indissociables répartis en 1 module de 12h et 4 modules de 30h soit 132h)
1 stage de 5 jours dans sa structure soit 35 heures
+ 60h de travail personnel supervisé (en moyenne)

Dates de la formation :
Module 0 (en distanciel)
Le 06/09/2023 de 9h à 12h et de 14h à 17h
et le 07/09/2023 de 9h à 12h et de 14h à 17h

Module 1 (en présentiel)
Du 25/09/2023 (14h) au 29/09/2023 (12h)

Module 2 (en présentiel)
Du 16/10/2023 (14h) au 20/10/2023 (12h)

Module 3 (en distanciel)
Du 04/12/2023 (14h) au 08/12/2023 (12h)

Module 4 (en présentiel) :
Du 22/04/2024 (14h) au 26/04/2024(12h)

Stage de 5 jours à planifier au choix dans sa structure entre le M1 et le M3

Horaires* M1 M2 et M4 :
Lundi : 14h00 – 18h00
Mardi: 8h30-12h/14h-18h
Mercredi: 8h30-12h/14h-18h
Jeudi : 8h30-12h/14h-18h
Vendredi : 8h30 - 12h

*horaires susceptibles d'être modifiés

90% des stagiaires sont satisfaits de la formation
Le taux de certification est de 82%

Module 1 :

- Maîtriser le concept de la MCP et contexte de sa mise en œuvre
- Formaliser les documents d'implantation de la MCP
 - Accueil et intégration
 - Identifier les problématiques liées aux relations interpersonnelles dans la structure
 - Identifier les enjeux et les pratiques de la régulation des conflits de la structure
 - Analyser les relations interpersonnelles et en mesurer les enjeux dans le contexte de la structure
 - Distinguer le conflit relationnel de la crise relationnelle dans le contexte de la structure
 - Exposer les différentes formes de médiations adaptées aux besoins de la structure
 - Argumenter le rôle et la place de la MCP pour la sécurité dynamique de la structure
 - Créer des outils d'information dans la perspective de la mise en œuvre de la MCP
 - Organiser l'implantation de la MCP dans la pratique de la structure

Module 2 :

- Maîtriser le processus de la MCP
- Animer des MCP
 - Distinguer le conflit relationnel de la crise relationnelle dans le contexte de la structure
 - Exposer les différentes formes de médiations adaptées aux besoins de la structure
 - Intégrer l'éthique et la déontologie de la MCP
 - Analyser la pertinence du recours à la MCP dans la perspective du dépassement de la situation conflictuelle ou de crise
 - Organiser la rencontre
 - Animer la rencontre
 - Organiser la rencontre individuelle post médiation

Stage :

- Opérer la promotion et accompagner la mise en œuvre de la MCP au sein d'une structure
 - Opérer la promotion de la MCP
 - Formaliser les documents d'implantation de la MCP

Module 3 :

- Identifier les modalités de fin de médiation
- Restituer son expérience de pratique de la MCP
 - Exposer les apports de la MCP pour la structure
 - Clore la médiation restaurative de la relation
 - Suivre l'évolution des relations après la MCP
 - Analyser sa pratique et perfectionner son niveau d'expertise

Module 4 :

- Préparer à l'oral l'épreuve de certification
- Passation de la certification

Prix Inter (pour stagiaires non pénitentiaires) :

3200 € net de taxe par stagiaire
(Coût pédagogique hors frais d'hébergement et de restauration)
Selon CGV en annexe de la plaquette

Lieux de formation :

M0 : en distanciel
M1, M2, M4 : Enap 440 avenue Michel Serres 47000 AGEN
Stage : sur votre structure
M3 : en distanciel

Intervenants :

Jean-Philippe MAYOL,
directeur adjoint de l'Enap
Charles BALHOUANE,
psychologue à la Maison Centrale d'Arles

Modalités d'inscription :

Agents pénitentiaires :
s'inscrire via le Portail SIRH Harmonie

Autres stagiaires : Contacter of.enap@justice.fr

Modalités de sélection :

- Fiche d'inscription
- Lettre de motivation
- Questionnaire de motivation
- Entretien de sélection par 2 représentants de l'organisme de formation

Nombre de places : 12

Modalités et **moyens** pédagogiques

Apports théoriques. Exercices pratiques. Mises en situation. Jeux de rôles. Méta analyse. Analyse de pratiques.

Durant toute la formation, chaque participant(e) a la possibilité d'expérimenter la MCP dans la position des bénéficiaires d'une médiation et dans la position de médiateur, et ce à plusieurs reprises et dans des contextes différents.

Entre le M1 et le M2 : Les participants sont invités à repérer des situations relationnelles, dans leur organisation ou dans leur service, pour lesquelles une MCP pourrait constituer une réponse adaptée.

A l'issue du M2 : Les participants doivent mettre en œuvre une ou plusieurs MCP au sein de leur service ou organisation et transcrire leur expérience dans un dossier dans la perspective des épreuves de la certification.

A la fin du M3 : Les participants doivent avoir rédigé les outils d'implantation.

Documentation

Les documents ressources seront remis aux stagiaires et disponibles sur la plateforme numérique Moodenap.

Modalités d'évaluation

La présence tout au long de la formation est obligatoire.

- **Évaluation des acquis :**

Évaluation permanente des capacités et des compétences. Évaluations formatives et sommatives des apprentissages. Différentes techniques (questionnaires, QCM, mises en situation, productions de documents). Livret de suivi individuel.

La formation vise à être certifiante (dossier pour répertoire spécifique en cours).

- **Épreuve de certification :** présentation d'un dossier professionnel et soutenance orale.
- **Évaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilans oraux.
- **Évaluation des effets de la formation** à partir d'éléments factuels et chiffrés pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs (questionnaires de la valeur d'usage dans les 3 mois suivant la formation).

A l'issue de la formation, une attestation d'assiduité et une attestation de formation seront remises à chaque stagiaire.

Un certificat de compétence sera délivré à ceux qui auront validé l'ensemble des 9 compétences.

Responsable de formation :

Kathy FTAÏS
kathy.ftais@justice.fr
05.53.98.92.10

Assistante de formation :

Solène SABBAG
[solene-
maelle.sabbag@justice.fr](mailto:solene-maelle.sabbag@justice.fr)
05.53.98.92.06

Correspondant handicap :

jennie.koucha@justice.fr

Utiliser les cartes mentales dans ses activités managériales

Profil(s) des stagiaires

Cadres du Ministère de la Justice

Prérequis

Aucun

Enjeux

Le cadre est confronté quotidiennement à des situations complexes, à une multitude d'informations à traiter et à organiser. Les cartes mentales peuvent être d'une aide appréciable : elles peuvent permettre de formaliser, synthétiser, organiser.

Cette formation permettra, au cadre, d'utiliser les cartes mentales dans ses activités managériales.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Repérer les principes et les fondements de la carte mentale
- Reconnaître les utilisations possibles en tant que manager
- Réaliser des cartes mentales papier et numériques

Programme

Jour 1 :

- Définition du Mind Mapping et méthodologie d'élaboration
- Identification des utilisations possibles du Mind mapping dans le cadre de son activité de manager
- Élaboration de cartes mentales papiers et numériques

Jour 2 :

- Les utilisations possibles des cartes mentales dans le cadre de son activité managériale
- Réalisation de carte mentale sous XMind

Modalités et moyens pédagogiques

Apports théoriques

Travail individuel et en groupe

Cas pratiques

Échanges sur les possibilités d'utilisation des cartes mentales

Modalités d'évaluation

- **Évaluation des acquis** : les acquis de la formation seront évalués tout au long de la formation par le biais d'exercices de stabilisation et des cas pratiques
- **Évaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilans oraux
- **Évaluation des effets de la formation** par questionnaire de la valeur d'usage dans les 6 mois suivant la formation pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs

A l'issue de la formation, une attestation d'assiduité et une attestation de formation seront remises à chaque stagiaire

Référence (N° Harmonie) :

Session 1 : 51001800

Session 2 : 51001801

Date limite d'inscription :

Session 1 : 24/03/2023

Session 2 : 25/08/2023

Durée : 2 jours

Dates :

Session 1 : Du 15/05/2023 (14h) au 16/05/2023 (17h) ou

Session 2 : Du 16/10/2023 (14h) au 17/10/2023 (17h)

Horaires :

Lundi: 14h00-17h30

Mardi: 9h00-12h/14h00-17h00

*horaires susceptibles d'être modifiés

Lieu de formation : Énap
440 avenue Michel Serres
CS 10028 47916 AGEN cedex

Intervenants :

Atelier du numérique

Modalités d'inscription :

Agents pénitentiaires :
S'inscrire via le Portail SIRH
Harmonie

Nombre de places : 8

Responsable de formation :

Atelier Pédagogique du
Numérique

Liste. SNAP-APN@justice.fr

kathy.ftais@justice.fr

05.53.98.92.10

Assistante de formation :

amandine.nock@justice.fr

05.53.98.90.27

Correspondant handicap :

lennie.koucha@justice.fr

100% des stagiaires ayant suivi la formation sont satisfaits ou très satisfaits

Mieux gérer son stress pour favoriser son bien-être et son développement personnel et professionnel

Profil(s) des stagiaires

Agents de l'administration pénitentiaire

Prérequis

Aucun

Enjeux

Les agents de l'administration pénitentiaire sont soumis à un stress pouvant s'avérer néfaste à leur équilibre. La sophrologie caycédienne développe une meilleure résistance au stress en prenant conscience que le principal élément négatif du stress est notre réaction face aux nombreuses situations de tension. Les exercices pratiques favoriseront le développement de la perception positive du corps, de l'esprit et des états émotionnels. Cette dynamique entrainera une nouvelle énergie pour une meilleure gestion du stress et le développement de nouvelles habiletés de « préservation de soi ».

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Prendre conscience de soi dans sa globalité
- Identifier le fonctionnement du stress
- Prendre soin de soi

Programme

Jour 1 :

Présentation de soi avec la météo intérieure et tour de table sur les attentes de chacun

La respiration dans tous ses états

Se créer une « boîte à outils » adaptés à ses besoins et à son environnement professionnel

Jour 2 :

Définir le stress et distinguer le stress positif du stress négatif

Identifier et caractériser les trois composantes du stress

Repérer les signaux d'alarme du stress et réaliser un état des lieux

Jour 3 :

Mettre en place une stratégie gagnante pour remobiliser ses ressources/capacités afin de développer son potentiel « harmonie-corps/esprit » et se réapproprier la confiance en soi.

Modalités et moyens pédagogiques

Exposés, échanges, exercices, pratiques et descriptions

Documentation

Des documents ressources seront remis aux stagiaires

Référence (N° Harmonie) :

Session 1 : **51002103** Session

2 : **51002104**

Date limite d'inscription :

Session 1 : **31/03/2023**

Session 2 : **22/09/2023**

Durée : 3 jours

Dates :

Session 1 : Du 23/05/2023

(14h) au 26/05/2023 (12h) ou

Session 2 : Du 14/11/2023

(14h) au 17/11/2023 (12h)

Horaires :

Mardi: 14h-17h

Mercredi: 9h-12h/14h-17h

Jeudi : 9h-12h/14h-17h

Vendredi : 9h-12h

*horaires susceptibles d'être modifiés

Lieu de formation : Énap

440 avenue Michel Serres CS

10028 47916 AGEN cedex

Intervenants : Sophrologue

RNCP Praticienne en

cohérence cardiaque

Connaissance

administration pénitentiaire

Modalités d'inscription :

Agents pénitentiaires :

S'inscrire via le Portail SIRH

Harmonie

Nombre de places : 12

100% des stagiaires ayant suivi la formation sont **satisfaits** ou **très satisfaits**

Modalités d'évaluation

- **Évaluation des acquis** : exercice en cours de formation
- **Évaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilans oraux
- **Évaluation des effets de la formation** par questionnaire de la valeur d'usage dans les 6 mois suivant la formation pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs

A l'issue de la formation, une attestation d'assiduité et une attestation de formation seront remises à chaque stagiaire

Responsable de formation :
kathy.ftais@justice.fr
05.53.98.92.10

Assistante de formation :
amandine.nock@justice.fr
05.53.98.90.27

Correspondant handicap :
jennie.koucha@justice.fr

MAINTENANCE, TECHNOLOGIE ET LOGISTIQUE DES INFRASTRUCTURES

Identifier les pathologies des constructions et organiser la maintenance des bâtiments	72
Acquérir les fondamentaux de la Maîtrise d'Ouvrage Publique - MOP.	74
Identifier les coûts JDD, la gestion des commandes et des stocks, manipulation de fiches techniques	75
Intégrer les fondamentaux des marchés publics de fournitures et services	76
Assurer la maintenance préventive et les contrôles réglementaires dans les Ets en GP et GD	78
Acquérir les fondamentaux des contrôles à mettre en place dans le suivi d'une cuisine en GP et prestations restauration, hôtellerie et cantines en GD	80
Assurer la maintenance des serrures Dény	82
Identifier les moyens de lutte contre la légionelle et le radon	84
Assurer la maintenance des serrures TOUL et QUINVI	86



Identifier les pathologies des constructions et organiser la maintenance des bâtiments

Profil(s) des stagiaires

Personnel technique de tout grade évoluant en établissement en gestion ou en DISP.

Prérequis

Avoir des notions de maintenance bâtementaire

Enjeux

La maintenance du patrimoine devient un poste budgétaire important. La technicité des ouvrages, le développement des équipements techniques et la complexité croissante des installations entraînent des responsabilités juridiques importantes obligeant les responsables maintenance à plus de rigueur dans la gestion et l'organisation.

Cette formation vise à identifier les principales pathologies du bâtiment, pour être en capacité de mettre en place les mesures nécessaires de prévention ou pour les éviter dans le cadre d'une opération de construction ou de rénovation.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Approfondir ses connaissances sur la sinistralité dans le bâtiment
- Analyser les principaux désordres du bâtiment et y apporter les remèdes appropriés (structures, façades et toitures)
- Identifier et résoudre les problèmes liés à l'humidité (remontées capillaires, condensation, ventilation)
- Conduire et/ou réorganiser un système de gestion de la maintenance et de l'exploitation sur un patrimoine existant
- Établir un dossier d'exploitation et de maintenance
- Organiser un système de gestion : recueil des données, organisation et planification des interventions
- Conduire un diagnostic sur un patrimoine : méthodologie, outils pratiques, grilles
- Distinguer les principaux systèmes d'information : Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO), Gestion Technique Centralisée (GTC) et Gestion Technique du Bâtiment (GTB)

Contenu détaillé du programme

Jour 1 et 2 :

La pathologie des bâtiments :

- Pathologies de l'enveloppe
- Pathologies des charpentes bois, des couvertures
- Pathologies des toitures terrasses et de leurs revêtements d'étanchéité
- Pathologies liées à l'humidité
- Ventilation des locaux d'habitation et des bâtiments tertiaires

Référence (n° Harmonie) :
50989685

Date limite d'inscription :
Le 31/03/2023

Durée : 4 jours

Dates :
Du 12/06/2023 (14h) au
16/06/2023 (12h)

Horaires* :
Mardi: 09h-12/14h-17h
Mercredi: 09h-12/14h-17h
Jeudi : 09h-12/14h-17h
Vendredi : 09h-12h
**horaires susceptibles d'être modifiés*

Lieu de formation : Énap
440 avenue Michel Serres
CS 10028 47916 AGEN cedex

Intervenant :
Cabinet de formation

Modalités d'inscription :
Agents pénitentiaires :
S'inscrire via le Portail SIRH
Harmonie

Nombre de places : 15

Responsable de formation :
jose.marivela@justice.fr
05.53.98.90.10

Assistante de formation :
amandine.nock@justice.fr
05.53.98.90.27

Correspondant handicap :
lennie.koucha@justice.fr

100% des stagiaires ayant
suivi la formation sont
satisfaits ou très satisfaits

Jour 3 et 4 :

Organisation et la mise en œuvre de la maintenance des bâtiments.

- Politique d'exploitation et de maintenance d'un patrimoine
- Mise en place d'un système de gestion de patrimoine

Toutefois, les thématiques « technologie », « pathologie », « maintenance et exploitation » des constructions étant étroitement liées, ces différents sujets seront abordés simultanément afin de souligner leurs interdépendances.

Modalités et moyens pédagogiques

Apports théoriques et échanges sur cas concrets

Préalablement à la formation, les stagiaires seront sollicités par le service formation de l'Énap afin de préparer des expériences vécues dans le cadre de leur travail (sous forme de photos, croquis, plans, compte rendu d'expertise). Ces différents exemples seront exposés collectivement et traités pédagogiquement au cours de la formation par le formateur.

Modalités d'évaluation

- **Évaluation des acquis** : questionnaire
- **Évaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilans oraux.
- **Évaluation des effets de la formation** par questionnaire de la valeur d'usage dans les 3 mois suivant la formation pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs

A l'issue de la formation, une attestation d'assiduité et une attestation de formation seront remises à chaque stagiaire.



Acquérir les fondamentaux de la maîtrise d'ouvrage publique - MOP

Profil(s) des stagiaires

Personnel technique de tout grade évoluant en établissement en gestion publique, gestion déléguée (GD), en partenariat Public Privé (PPP) ou en au sein du Département des Affaires Immobilières (DAI) de la DISP.

Prérequis

Aucun

Enjeux

Les missions des services techniques locaux et des départements des affaires immobilières évoluent vers des fonctions de gestionnaires du patrimoine immobilier qui se doivent de connaître la loi sur la Maîtrise d'Ouvrage Publique.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Repérer les acteurs de la construction dans leurs contextes historique et réglementaire
- Définir les obligations qui pèsent sur le donneur d'ordre et les titulaires des marchés publics
- Identifier les responsabilités et les assurances mises en jeu dans le bâtiment
- Identifier le CCAG de travaux et de prestations intellectuelles

Contenu détaillé du programme

- La maîtrise d'œuvre intégrée à la maîtrise d'œuvre externalisée
- Les différents acteurs de la construction
- La loi MOP
- La démarche de programmation
- Le CCAG de travaux et de prestations intellectuelles
- La responsabilité avant et après réception des travaux
- La charge du maître d'ouvrage

Modalités et moyens pédagogiques

Apports théoriques et échanges sur cas concrets

Modalités d'évaluation

- **Évaluation des acquis** : questionnaire
- **Évaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilans oraux.
- **Évaluation des effets de la formation** par questionnaire de la valeur d'usage dans les 3 mois suivant la formation pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs

A l'issue de la formation, une attestation d'assiduité et une attestation de formation seront remises à chaque stagiaire.

Référence (n° Harmonie) :
50989676

Date limite d'inscription :
Le 11/08/2023

Durée : 3.5 jours

Dates :
Du 10/10/2023 (9h) au
13/10/2023 (12h)

Horaires* :
Mardi: 09h-12h/14h-17h
Mercredi: 09h-12h/14h-17h
Jeudi : 09h-12h/14h-17h
Vendredi : 09h-12h
**horaires susceptibles d'être modifiés*

Lieu de formation : Énap
440 avenue Michel Serres
CS 10028 47916 AGEN cedex

Intervenant :
Personnel technique,
Formateur associé Énap

Modalités d'inscription :
Agents pénitentiaires :
S'inscrire via le Portail SIRH
Harmonie

Nombre de places : 13

Responsable de formation :
jose.marivela@justice.fr
05.53.98.90.10

Assistante de formation :
amandine.nock@justice.fr
05.53.98.90.27

Correspondant handicap :
lennie.koucha@justice.fr

100% des stagiaires ayant
suivi la formation sont
satisfaits ou très satisfaits

Identifier les coûts JDD, la gestion des commandes et des stocks, la manipulation de fiches techniques

Profil(s) des stagiaires

Personnel technique restauration de tout grade évoluant en établissement public

Prérequis

Aucun

Enjeux

Les responsables cuisines des établissements à gestion publique tout comme les directeurs des établissements, sont sensibilisés à la bonne gestion du secteur restauration, qui assurera pour partie, au bon ordre et à la sécurité de l'établissement.

Dans un souci constant d'amélioration du secteur restauration en lien avec l'outil informatique, le responsable cuisine doit gérer au quotidien plusieurs paramètres importants et indissociables : les stocks, les coûts, les fiches techniques tout en veillant à l'hygiène alimentaire et aux risques sanitaires.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Suivre informatiquement ses stocks et ses commandes
- Assurer la gestion des coûts JDD
- Répertorier les différentes fiches techniques
- Créer une bibliothèque de recettes locales

Contenu du programme

- Le suivi des commandes
- La gestion des stocks
- Les calculs de poids de la matière
- La maîtrise des coûts
- Les fiches techniques de fabrication
- Les fiches recettes
- L'outil informatique au service du responsable cuisine

Modalités et moyens pédagogiques

Apports théoriques et échanges sur cas concrets

Modalités d'évaluation

- **Évaluation des acquis** : questionnaire
- **Évaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilans oraux
- **Évaluation des effets de la formation** par questionnaire de la valeur d'usage dans les 3 mois suivant la formation pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs

A l'issue de la formation, une attestation d'assiduité et une attestation de formation seront remises à chaque stagiaire.

Référence (n° Harmonie) :
51003339

Date limite d'inscription :
A déterminer

Durée : 4 jours

Dates :
A déterminer

Horaires* :
Lundi: 14h-17h
Mardi: 09h-12/14h-17h
Mercredi: 09h-12/14h-17h
Jeudi : 09h-12/14h-17h
Vendredi : 09h-12h
**horaires susceptibles d'être modifiés*

Lieu de formation : Énap
440 avenue Michel Serres
CS 10028 47916 AGEN cedex

Intervenant :
Personnel technique
Formateurs associés Énap

Modalités d'inscription :
Agents pénitentiaires :
S'inscrire via le Portail SIRH
Harmonie

Nombre de places : 15

Responsable de formation :
jose.marivela@justice.fr
05.53.98.90.10

Assistante de formation :
amandine.nock@justice.fr
05.53.98.90.27

Correspondant handicap :
lennie.koucha@justice.fr

**Nouvelle
formation**

Intégrer les fondamentaux des marchés publics de fournitures et services

Profil(s) des stagiaires

Personnel multi catégoriel

Prérequis

Aucun

Enjeux

Participer à la préparation ou au suivi des marchés à titre administratif, technique ou comptable, exige des connaissances de base sur les marchés publics et leur réglementation.

Comprendre l'organisation nationale des achats, ainsi que l'essentiel des procédures et l'environnement des marchés est indispensable pour dialoguer plus efficacement avec les autres acteurs de l'achat public.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Maîtriser les bases des marchés publics
- Comprendre et savoir évoluer dans l'environnement des marchés publics et des achats publics
- Identifier les spécificités des marchés publics
- Suivre un marché public

Contenu du programme

- Environnement juridique et notions clés
- La réglementation en vigueur
- Schéma d'organisation de la politique d'achat de l'État
- Paysage, acteurs et gouvernance de niveau national, ministériel et régional
- Les marchés de fournitures et prestations :
 - Les différents types de procédures et de marchés
 - Les différentes pièces de la consultation et du marché
 - La définition des besoins et le sourcing
 - Le développement durable dans les marchés de fournitures courantes et services (FCS)
 - Les critères d'attribution
 - La dématérialisation dans les marchés publics
 - Passation des marchés de fournitures courantes et de services
 - Analyse des candidatures et des offres
 - La négociation
 - Les obligations en matière de FCS
 - L'exécution financière des marchés de FCS
 - Marchés et implications financières

Modalités et moyens pédagogiques

Apports théoriques et échanges sur cas concrets

Documentation

Un dossier ressources sera remis aux stagiaires

Référence (n° Harmonie) :
50989684

Date limite d'inscription :
Le 11/08/2023

Durée : 3.5 jours

Dates :
Du 10/10/2023 (9h) au
13/10/2023 (12h)

Horaires* :
Mardi : 09h-12/14h-17h
Mercredi : 09h-12/14h-17h
Jeudi : 09h-12/14h-17h
Vendredi : 09h-12h
**horaires susceptibles d'être modifiés*

Lieu de formation : Énap
440 avenue Michel Serres
CS 10028 47916 AGEN cedex

Intervenant :
Personnel administratif
Formateurs associés Énap

Modalités d'inscription :
Agents pénitentiaires :
S'inscrire via le Portail SIRH
Harmonie

Nombre de places : 15

Responsable de formation :
jose.marivela@justice.fr
05.53.98.90.10

Assistante de formation :
amandine.nock@justice.fr
05.53.98.90.27

Correspondant handicap :
lennie.koucha@justice.fr

**Nouvelle
formation**

Modalités d'évaluation

- **Évaluation des acquis** : questionnaire
- **Evaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilans oraux
- **Evaluation des effets de la formation** par questionnaire de la valeur d'usage dans les 3 mois suivant la formation pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs

A l'issue de la formation, une attestation d'assiduité et une attestation de formation seront remises à chaque stagiaire.

Assurer la maintenance préventive et les contrôles réglementaires dans les établissements en gestion publique et déléguée

Profil(s) des stagiaires

Personnels techniques et administratifs amenés à suivre des contrats portant sur la réalisation de contrôles réglementaires ou de la maintenance préventive

Prérequis

Aucun

Enjeux

La maintenance préventive a pour objectif de réduire la probabilité de défaillance d'un bien ou la dégradation d'un service rendu. Elle doit permettre d'éviter les défaillances des matériels en cours d'utilisation.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier les principales notions de maintenance du bâtiment
- Intégrer les différents outils et documents de mise en place et de gestion de la maintenance préventive réalisés par le prestataire (politique, stratégie et plan de maintenance, équipements critiques, dossiers de maintenance et services, gestion de la maintenance assistée par ordinateur (DAO))
- Assurer le contrôle et le suivi du prestataire sur la bonne réalisation des contrôles réglementaires applicables aux établissements pénitentiaires
- Contrôler la bonne levée de réserves et prendre en compte les limites de prestations

Contenu du programme

Sur la partie maintenance préventive :

- L'analyse des textes de référence en matière de maintenance, notamment la X60000 et les normes qui en découlent
- L'importance des documents à mettre en place par la GD au titre du contrat : politique et stratégie et plan de maintenance, plan de pérennité, définition des équipements critiques (AMDEC)
- L'intérêt d'une gestion de la maintenance assistée par ordinateur (GMAO) dans les contrats en Gestion Déléguée et Partenariat Public Privé

Sur la partie contrôles réglementaires :

- Contrôles réglementaires dans les ERP pénitentiaires (sécurité incendie, sécurité des installations d'eau, sécurité des personnes, sécurité des installations)
- Le suivi des contrôles réglementaires par un prestataire
- Lecture d'un rapport de contrôle technique et mise en évidence des champs importants
- Le suivi de la levée de réserves par le prestataire (mise en place d'un plan d'action mettant en évidence les limites de prestations AP/GD)
- La communication sur les levées de réserves

Référence (n° Harmonie) :
51003431

Date limite d'inscription :
Le 14/04/2023

Durée : 3.5 jours

Dates :
Du 13/06/2023 (9h) au
16/06/2023 (12h)

Horaires* :
Mardi: 09h-12/14h-17h
Mercredi: 09h-12/14h-17h
Jeudi : 09h-12/14h-17h
Vendredi : 09h-12h
**horaires susceptibles d'être modifiés*

Lieu de formation : Énap
440 avenue Michel Serres
CS 10028 47916 AGEN cedex

Intervenant :
Cabinet de formation

Modalités d'inscription :
Agents pénitentiaires :
S'inscrire via le Portail SIRH
Harmonie

Nombre de places : 15

Responsable de formation :
jose.marivela@justice.fr
05.53.98.90.10

Assistante de formation :
amandine.nock@justice.fr
05.53.98.90.27

Correspondant handicap :
lennie.koucha@justice.fr

**Nouvelle
formation**

Modalités et moyens pédagogiques

Le contenu de la formation est principalement méthodologique : connaissance du cadre réglementaire, connaissance de la réglementation incendie et sanitaire, mise en place d'outils de suivi.

Cette formation n'a pas vocation à développer les modalités « techniques » de réalisation des contrôles, il s'agit d'un outil de pilotage permettant de « faire-faire » et de s'assurer de la bonne réalisation.

Modalités d'évaluation

- **Évaluation des acquis** : questionnaire
- **Evaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilans oraux
- **Evaluation des effets de la formation** par questionnaire de la valeur d'usage dans les 3 mois suivant la formation pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs

A l'issue de la formation, une attestation d'assiduité et une attestation de formation seront remises à chaque stagiaire.

Acquérir les fondamentaux des contrôles à mettre en place dans le suivi d'une cuisine en gestion publique et des prestations restauration, hôtellerie et cantines en gestion déléguée

Profil(s) des stagiaires

Personnel technique et administratif évoluant en établissement en gestion publique ou en gestion déléguée ayant la charge de la restauration ou du suivi de tout ou partie de la gestion déléguée.

Prérequis

Aucun

Enjeux

Les responsables des cuisines des établissements en gestion publique, tout comme les agents chargés du contrôle et du suivi des prestations en gestion déléguée, n'ont pas toujours accès à un appui technique, alors qu'ils doivent être sensibilisés à la bonne gestion du secteur restauration, hôtellerie et cantines.

Dans un souci constant d'amélioration, en gestion publique, le responsable cuisine doit gérer au quotidien plusieurs paramètres importants et indissociables : les stocks, les coûts, les fiches techniques tout en veillant à l'hygiène alimentaire et aux risques sanitaires.

En gestion déléguée, les agents chargés du contrôle et du suivi des prestations, doivent développer une expertise sur l'observation, sur le suivi de la restauration, la buanderie et des cantines, afin de faire respecter le cahier des charges du prestataire privé.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Suivre informatiquement ses stocks et ses commandes
- Assurer la gestion des coûts JDD
- Répertorier les différentes fiches techniques
- Créer une bibliothèque de recettes locales
- Utiliser les outils de contrôle des activités,
- Identifier les points à vérifier afin d'effectuer les signalements et les éventuelles non-conformités des prestataires de la gestion déléguée

Contenu du programme

- Le suivi des commandes
- La gestion des stocks
- Les calculs de poids de la matière
- La maîtrise des coûts
- Les fiches techniques de fabrication
- Les fiches recettes
- L'outil informatique au service du responsable cuisine
- Le répertoire des non-conformités avec une synthèse de résultat

Référence (n° Harmonie) :
50989677

Date limite d'inscription :
Le 21/07/2023

Durée : 3.5 jours

Dates :
Du 19/09/2023 (9h) au
22/09/2023 (12h)

Horaires* :
Mardi: 09h-12/14h-17h
Mercredi: 09h-12/14h-17h
Jeudi : 09h-12/14h-17h
Vendredi : 09h-12h
**horaires susceptibles d'être modifiés*

Lieu de formation : Énap
440 avenue Michel Serres
CS 10028 47916 AGEN cedex

Intervenant :
Personnels techniques
Formateurs associés Enap

Modalités d'inscription :
Agents pénitentiaires :
S'inscrire via le Portail SIRH
Harmonie

Nombre de places : 15

Responsable de formation :
jose.marivela@justice.fr
05.53.98.90.10

Assistante de formation :
amandine.nock@justice.fr
05.53.98.90.27

Correspondant handicap :
lennie.koucha@justice.fr

**Nouvelle
formation**

- Des fiches de contrôle avec un calcul du résultat et des actions correctives à soumettre,
- La méthode de progression à suivre, étude des procédures de travail, les points observés
- Bilan de l'existant : pratique, technique, réglementaire

Modalités et moyens pédagogiques

Apport didactique

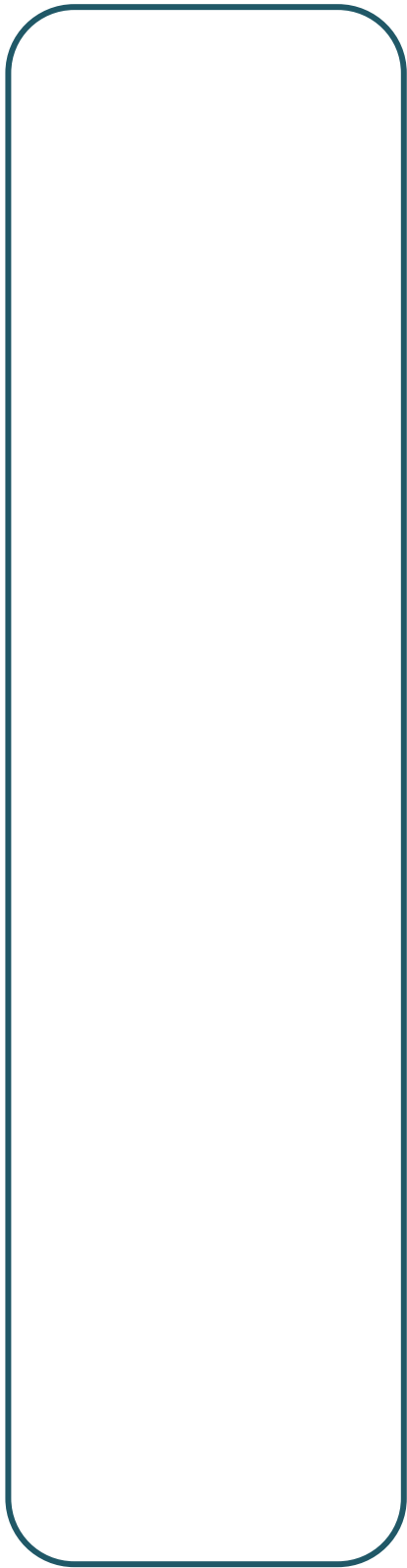
Echanges sur des cas concrets

Partage d'expérience, de documents avec un suivi facilitant la gestion des contrôles

Modalités d'évaluation

- **Évaluation des acquis** : questionnaire
- **Évaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilans oraux
- **Évaluation des effets de la formation** par questionnaire de la valeur d'usage dans les 3 mois suivant la formation pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs

A l'issue de la formation, une attestation d'assiduité et une attestation de formation seront remises à chaque stagiaire.



Assurer la maintenance des serrures Dény

Profil(s) des stagiaires

Personnel technique de tout grade en charge de la maintenance des serrures de l'établissement.

Prérequis

Avoir déjà assuré la maintenance des serrures

Enjeux

La connaissance de la réglementation pénitentiaire sur les serrures et les organigrammes est incontournable.

La maintenance des serrures est un élément primordial de la sécurité des établissements pénitentiaires.

Les agents en charge de l'entretien des serrures ne peuvent assurer cette tâche de façon approximative au regard de l'importance des enjeux et conséquences éventuelles.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier la réglementation spécifique aux serrures pénitentiaires
- Repérer les typologies des serrures Dény représentées sur le parc pénitentiaire
- Définir le fonctionnement des serrures mécaniques et électriques
- Assurer la maintenance des mécanismes des serrures Dény

Contenu du programme

Jour 1 :

- La réglementation spécifique aux serrures pénitentiaires
- L'organigramme des cylindres, serrures mécaniques et électriques

Jour 2 :

- Les typologies des serrures Dény
- Présentation du fonctionnement des serrures mécaniques et électriques
- Présentation des évolutions techniques suite à l'accord cadre de 2012
- Exercices pratiques de maintenance sur les serrures mécaniques et électriques

Jour 3 :

- Exercices pratiques de maintenance sur les serrures mécaniques et électriques
- Le service après-vente lié aux serrures Dény
- Présentation du logiciel Swinaccess

Référence (n° Harmonie) :

Session 1 : **50989707**

Session 2 : **51003681**

Session 3 : **51003683**

Session 4 : **51003684**

Date limite d'inscription :

Session 1 : A déterminer

Session 2, 3 et 4 : A

déterminer

Durée : 2,5 jours

Dates :

Session 1 : A déterminer

Session 2, 3 et 4 : A

déterminer

Horaires* :

Mardi: 14h-16h

Mercredi: 8h30-12h/13h30-17h

Jeudi : 08h30-12h/13h30-17h

**horaires susceptibles d'être modifiés*

Lieu de formation : Énap

440 avenue Michel Serres

CS 10028 47916 AGEN cedex

Intervenant :

Formateurs Énap

Techniciens de la société

Dény.

Modalités d'inscription :

Agents pénitentiaires :

S'inscrire via le Portail SIRH

Harmonie

Nombre de places : 12

Responsable de formation :

jose.marivela@justice.fr

05.53.98.90.10

Assistante de formation :

amandine.nock@justice.fr

05.53.98.90.27

Correspondant handicap :

lennie.koucha@justice.fr

100% des stagiaires ayant suivi la formation sont **satisfaits** ou **très satisfaits**

Modalités et moyens pédagogiques

Apports didactiques

Exercices pratiques

Modalités d'évaluation

- **Évaluation des acquis** : questionnaire et exercices pratiques
- **Evaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilans oraux
- **Evaluation des effets de la formation** par questionnaire de la valeur d'usage dans les 3 mois suivant la formation pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs

A l'issue de la formation, une attestation d'assiduité et une attestation de formation seront remises à chaque stagiaire.

Endiguer la légionellose et les effets du gaz radon

Profil(s) des stagiaires

Personnel technique, personnel administratif, assistants de prévention

Prérequis

Être impliqué dans la lutte contre la légionellose et le gaz radon

Enjeux

Même si la médiatisation du problème de légionellose a particulièrement mobilisé sur les responsabilités liées à cette contamination, l'action des responsables ne peut se limiter à un diagnostic et à des traitements ponctuels plus ou moins efficaces. Une réflexion doit donc être menée pour assurer la protection optimum en fiabilisant l'installation et en réduisant les coûts de fonctionnement.

De même pour le gaz radon, gaz radioactif d'origine naturelle, des solutions simples et adaptées peuvent permettre la protection des personnels et des détenus aux expositions prolongées à ce produit nocif. Ce dernier est moins connu mais a des effets négatifs sur la santé et les établissements pénitentiaires de certains départements sont soumis à des obligations d'expertise.

La médiatisation de ces problèmes courants et la montée des mises en cause individuelles ou collectives, l'aspiration à plus de sécurité dans les établissements pénitentiaires, conduisent à une multiplication des obligations et des recommandations ainsi qu'à un devoir d'information.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, après avoir enforcé ses connaissances techniques et réglementaires sur la légionellose et le radon, le stagiaire sera capable de :

- Identifier ces risques dans les établissements pénitentiaires et dans son quotidien
- Maîtriser les moyens de prévention et les mettre en application de façon adaptée et économique
- Identifier les moyens de vérification et de suivi des mesures préventives et curatives
- Etablir les documents de suivi réglementaire

Contenu du programme

- Les causes et contextes de la légionellose et du radon
- La législation en vigueur
- Les moyens de surveillance et les contrôles réglementaires
- Les enquêtes et les risques sur la santé
- Les différentes solutions de traitement et de prévention, avantages et inconvénients
- La maintenance au service de la santé
- Elaboration de documents de suivi et de contrôle

Référence (n° Harmonie) :
50991530

Date limite d'inscription :
Le 15/06/2023

Durée : 3,5 jours

Dates :
Du 19/09/2023 (9h) au
22/09/2023 (12h)

Horaires* :
Mardi: 9h-12h/14h-17h
Mercredi: 09h-12/14h-17h
Jeudi : 09h-12/14h-17h
Vendredi : 09h-12h

**horaires susceptibles d'être modifiés*

Lieu de formation : Énap
440 avenue Michel Serres
CS 10028 47916 AGEN cedex

Intervenant :
Formateurs associés Énap

Modalités d'inscription :
Agents pénitentiaires :
S'inscrire via le Portail SIRH
Harmonie

Nombre de places : 15

Responsable de formation :
jose.marivela@justice.fr
05.53.98.90.10

Assistante de formation :
amandine.nock@justice.fr
05.53.98.90.27

Correspondant handicap :
lennie.koucha@justice.fr

**Nouvelle
formation**

Modalités et moyens pédagogiques

Apports didactiques et échanges

Modalités d'évaluation

- **Évaluation des acquis** : questionnaire
- **Evaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilans oraux
- **Evaluation des effets de la formation** par questionnaire de la valeur d'usage dans les 3 mois suivant la formation pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs

A l'issue de la formation, une attestation d'assiduité et une attestation de formation seront remises à chaque stagiaire.

Assurer la maintenance des serrures TOUL et QUINVI

Profil(s) des stagiaires

Personnel technique de tout grade en charge de la maintenance des serrures de l'établissement.

Prérequis

Avoir déjà assuré la maintenance des serrures

Enjeux

La connaissance de la réglementation pénitentiaire sur les serrures et les organigrammes est incontournable.

La maintenance des serrures est un élément primordial de la sécurité des établissements pénitentiaires.

Les agents en charge de l'entretien des serrures ne peuvent assurer cette tâche de façon approximative au regard de l'importance des enjeux et conséquences éventuelles.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier la réglementation spécifique aux serrures pénitentiaires
- Définir un plan de maintenance pour chaque type de serrure (Toul et Quinvi)
- Identifier le dysfonctionnement mécanique sur chaque type de serrure
- Assurer la maintenance sur les deux modèles de serrures
- Repérer les pièces à commander ainsi que le fournisseur

Contenu du programme

Jour 1 :

Réglementation spécifique aux serrures pénitentiaires

Jour 2 :

Les typologies des serrures TOUL

Exercices pratiques de maintenance des serrures

Jour 3 :

Les typologies des serrures QUINVI

Exercices pratiques de maintenance des serrures

Modalités et moyens pédagogiques

Apports didactiques et exercices pratiques

Modalités d'évaluation

- **Évaluation des acquis** : questionnaire et exercices pratiques
- **Evaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilans oraux
- **Evaluation des effets de la formation** par questionnaire de la valeur d'usage dans les 3 mois suivant la formation pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs

A l'issue de la formation, une attestation d'assiduité et une attestation de formation seront remises à chaque stagiaire.

Référence (n° Harmonie) :
50991531

Date limite d'inscription :
Le 23/03/2023

Durée : 3 jours

Dates :
Du 23/05/2023 (9h) au
25/05/2023 (17h)

Horaires* :
Mardi: 09h-12h/14h-17h
Mercredi: 09h-12h/14h-17h
Jeudi : 09h-12h/14h-17h
**horaires susceptibles d'être modifiés*

Lieu de formation : Énap
440 avenue Michel Serres
CS 10028 47916 AGEN cedex

Intervenant :
Personnels techniques
Formateurs associés Énap

Modalités d'inscription :
Agents pénitentiaires :
S'inscrire via le Portail SIRH
Harmonie

Nombre de places : 12

Responsable de formation :
jose.marivela@justice.fr
05.53.98.90.10

Assistante de formation :
amandine.nock@justice.fr
05.53.98.90.27

Correspondant handicap :
jennie.koucha@justice.fr

**Nouvelle
formation**

SÉCURITÉ

Moniteur de sécurité incendie	88
Monitorat Sécurité Incendie Associé	89
Réfèrent IRIS	90
Formation des Responsables de formation et formateurs des personnels au risque NRBC-E en services déconcentrés	91
Gérer le risque NRBC-E en services déconcentrés	92
Formation au module complémentaire de secours en intervention des personnels de surveillance (SIPS)	93
Module complémentaire armement ISP et MSP exerçant en base ERIS.....	94
Montée en compétence MSP vers ISP	95



Département sécurité

Moniteur de sécurité incendie

Le moniteur sécurité-incendie veille, dans le cadre de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité, à la prévention des incendies. En lien avec les autorités compétentes, il participe à l'évaluation des procédures et des matériels de sécurité incendie. En étroite collaboration avec le service de formation, il participe à la mise en œuvre des actions de formation et de sensibilisation dans son domaine.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera en capacité de :

- Assurer la gestion et le suivi du matériel de protection et de lutte incendie au sein des établissements pénitentiaires
- Concevoir un dispositif de formation
- Animer des séances de formation théoriques et pratiques relatives à la sécurité incendie au sein des établissements relevant de l'administration pénitentiaire
- Contribuer à l'organisation de la sécurité incendie au sein des établissements pénitentiaires
- Apporter leurs connaissances techniques sur les matériels à leurs collègues et leurs supérieurs

Éléments du contenu

- Réglementation relative à la sécurité incendie dans l'administration pénitentiaire (circ. Interministérielle DAP/DDSC du 12/01/2007 et arrêté du 18 juillet 2006)
- Note du 09/04/2014
- La prévention incendie
- La code de déontologie du service public pénitentiaire
- La formation des personnels
- Les différents moyens de protection et de lutte contre l'incendie
- Les risques liés au feu (la combustion, les phénomènes thermiques)
- Les principes d'extinction et la manipulation d'extincteur
- La sécurité individuelle et collective
- L'appareil respiratoire isolant (ARI)
- La méthodologie d'intervention pénitentiaire sous ARI
- Initiation à l'ingénierie pédagogique
- Identification des différentes séquences d'une action de formation et des objectifs pédagogiques
- Rédaction d'un scénario pédagogique
- Animation d'une séquence de formation
- Conception d'une action de formation

Modalités pédagogiques

Exercices d'application, ateliers didactiques

Nombre de places : 12 places

Durée : 4 semaines

Dates :

A déterminer

Lieu : Énap

Intervenants :

Instructeur sécurité incendie de l'Énap
Formateur des personnels ou responsable de formation

Public visé :

Personnel de surveillance du corps d'encadrement et d'application ou du corps de commandement.

Responsable de formation :

olivier.denis@justice.fr
05 53 98 90 34

Secrétariat :

helene.durand@justice.fr
05 53 98 89 39
corinne.antonini@justice.fr
05 53 98 90 67
aurelie.arran@justice.fr
05 53 98 90 89

Département sécurité

Monitorat Sécurité Incendie Associé

Référents Incendie de leur DISP de rattachement, les Moniteurs Sécurité Incendie Associés Pénitentiaire ont vocation à concevoir et animer des séances de formation. Ils assurent également le maintien des acquis des moniteurs sécurité incendie des établissements, des bases ERIS et de la DAP.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera en capacité de :

- Décliner le dispositif national relatif aux enseignements en incendie
- Citer les Missions du moniteur sécurité incendie associé
- Assurer le renouvellement des acquis des moniteurs sécurité incendie

Éléments du contenu

- Rôle et mission du moniteur sécurité incendie associé
- La réglementation relative à la sécurité incendie dans l'administration pénitentiaire
- Module de l'ingénierie de la formation
- La méthodologie d'intervention pénitentiaire sous ARI

Modalités pédagogiques

Retour sur expérience
Exposés participatifs
Mises en situation

Modalités d'évaluation

Animation de séances pédagogiques
Validations écrites et orales

Nombre de places : 12 places

Durée : 2 semaines

Dates :

A déterminer

Lieu : Énap

Intervenants :

Instructeurs de la section incendie de l'Énap

Public visé :

Moniteurs sécurité incendie en DISP et ERIS, dispensant régulièrement des séances de formation et ayant une appétence particulière pour la formation

Conditions

d'admission/Prérequis :

Moniteur sécurité incendie ayant deux ans d'expérience en animation et à jour du renouvellement d'habilitation

Responsable de formation :

olivier.denis@justice.fr

05 53 98 90 34

Secrétariat :

helene.durand@justice.fr

05 53 98 89 39

corinne.antonini@justice.fr

05 53 98 90 67

aurelie.arran@justice.fr

05 53 98 90 89

Département sécurité

Référent IRIS

IRIS est un logiciel d'entraînement à l'analyse d'images radioscopiques. Il a été conçu par des professionnels pénitentiaires. L'objectif est non seulement de développer les compétences des agents en les professionnalisant dans la détection des menaces au tunnel à RX mais aussi de mutualiser les menaces.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera en capacité de :

- Identifier les objectifs du logiciel IRIS
- Citer la procédure pour créer une session agent IRIS
- Utiliser le kit de formation IRIS
- Utiliser le logiciel IRIS
- Valider les évaluations PEP et parloir

Éléments du contenu

- 1^{ère} Partie : présentation de la genèse d'IRIS
- 2^e Partie : présentation du kit de formation IRIS
- 3^e Partie : Procédure de création d'une session agent
- 4^e Partie : Manipulation du logiciel sur les temps parloir et PEP et évaluation
- 5^e Partie : Mise en place d'une formation IRIS
- 6^e Partie : Création de bagages et de signatures

Modalités pédagogiques

Méthodes démonstrative et participative

Modalités d'évaluation

Mise en place d'action de formation en fin de session
Validation par examen parloir et pep

Nombre de places : 20 à 30 places

Durée : 1 ou 2 semaines

Dates : A déterminer

Lieu : Énap

Intervenants :

Formateur section sûreté/sécurité de l'Énap
Les développeurs des services informatiques de l'Énap
Référents IRIS en DISP

Public visé :

Formateurs
Responsables de formation
Personnels ciblés pour devenir référents IRIS

Responsable de formation :

olivier.denis@justice.fr
05 53 98 90 34

Secrétariat :

helene.durand@justice.fr
05 53 98 89 39
corinne.antonini@justice.fr
05 53 98 90 67
aurelie.arrani@justice.fr
05 53 98 90 89

Département sécurité

Formation des Responsables de formation et formateurs des personnels au risque NRBC-E en services déconcentrés

Le risque NRBC-E (nucléaire, radiologique, biologique, chimique – explosifs) doit être pris en compte autant dans le cadre d'accidents technologiques civils que lors d'actes terroristes.

L'intervention des personnels pénitentiaires s'inscrit dans le cadre général du plan Vigipirate afin de prévenir ou faire face à ce risque.

Les URFQ dispenseront des actions de sensibilisation auprès de l'ensemble des personnels.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera en capacité de :

- Identifier les risques dus à l'exposition des agents NRBC-E
- Appréhender le cadre légal et réglementaire
- Décliner la méthodologie d'intervention et les recommandations en cas d'alerte
- S'approprier la mallette pédagogique de sensibilisation

Éléments du contenu

- Les risques NRBC-E
- Le cadre légal et réglementaire
- Les matériels de protection individuels et les différents équipements
- Les conduites à tenir (fiche réflexe)

Modalités pédagogiques

Apports théoriques et techniques

Nombre de places : 20 places

Durée : A définir

Dates : A déterminer

Lieu : Énap

Intervenants :

Instructeurs NRBC-E Énap
section secours/incendie

Public visé affecté en services déconcentrés :

Formateurs des personnels
Responsables de formation

Responsable de formation :

olivier.denis@justice.fr
05 53 98 90 34

Secrétariat :

helene.durand@justice.fr
05 53 98 89 39
corinne.antonini@justice.fr
05 53 98 90 67
aurelie.arran@justice.fr
05 53 98 90 89

Département sécurité

Gérer le risque NRBC-E en services déconcentrés

L'évolution des missions de sécurité nécessite l'adaptation des pratiques opérationnelles.

Le risque NRBC-E (nucléaire, radiologique, biologique, chimique – explosifs) doit être pris en compte autant dans le cadre d'accidents technologiques civils que lors d'actes terroristes.

L'intervention des personnels pénitentiaires s'inscrit dans le cadre général du plan Vigipirate afin de prévenir ou faire face à ce risque.

Des personnels ERIS seront formés techniquement à la prévention et à l'intervention NRBC-E.

La formation est validante.

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le stagiaire sera en capacité de :

- Identifier les risques dus à l'exposition des agents NRBC-E
- Identifier les contraintes liées au port des tenues de protection individuelles
- S'équiper et intervenir en appliquant les règles de sécurité définies
- Appliquer la méthodologie d'intervention NRBC-E
- Réagir face à un risque identifié

Éléments du contenu

- Les risques NRBC-E
- Les circulaires N700, N750 et N800
- Les appareils de mesure et la dosimétrie
- Les matériels de protection individuels
- Les procédures d'intervention
- La décontamination
- Intervenir en pluridisciplinarité avec des partenaires institutionnels spécialisés

Modalités pédagogiques

Apports théoriques

Mises en situation

Nombre de places : maximum 20 places

Durée :

A définir (2 semaines)

Dates : A déterminer

Lieu : Énap

Intervenants :

Instructeurs NRBC-E Énap
section secours/incendie

Public visé :

ERIS

Responsable de formation :

olivier.denis@justice.fr

05 53 98 90 34

Secrétariat :

helene.durand@justice.fr

05 53 98 89 39

corinne.antonini@justice.fr

05 53 98 90 67

aurelie.arran@justice.fr

05 53 98 90 89

Département sécurité

Formation au module complémentaire de secours en intervention des personnels de surveillance (SIPS)

L'évolution des missions de sécurité nécessite le renforcement des pratiques opérationnelles de secours à la personne dans le cadre des escortes armées sur la voie publique, sécurisation intérieure et périmétrique.

Les agents qui assureront ces missions seront formés par des formateurs de PSC1 titulaire du module complémentaire SIPS.

L'Énap participe à cette formation complémentaire.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera en capacité de :

- Restituer les techniques et gestes spécifiques au SIPS

Éléments du contenu

- Le personnel de surveillance et son matériel
- Les mises en sécurité
- Le déséquipement
- Les plaies
- Les atteintes liées aux circonstances

Modalités pédagogiques

Apports théoriques et techniques

Exercices et mises en situation

Validation des acquis et compétences

Nombre de places : 10 places

Durée : 12h

Dates : A déterminer

Lieu : Énap

Intervenants :

Formateurs PSC1/SIPS

Public visé :

ESP

Conditions d'admission /

Pré requis :

Etre titulaire du PSC1

de moins de trois ans

Responsable de formation :

olivier.denis@justice.fr

05 53 98 90 34

Secrétariat :

helene.durand@justice.fr

05 53 98 89 39

corinne.antonini@justice.fr

05 53 98 90 67

aurelie.arran@justice.fr

05 53 98 90 89

Département sécurité

Module complémentaire armement

ISP et MSP exerçant en base ERIS

Par la note DAP du 24 mars 2017, relative au dispositif de formation des équipes de sécurité pénitentiaire (ESP) et équipes locales de sécurité pénitentiaire (ELSP), l'École nationale d'administration pénitentiaire (Énap) est chargée de former et renouveler les habilitations des instructeurs sécurité pénitentiaire (ISP) et de former des moniteurs sécurité pénitentiaire (MSP).

La présente formation a pour objectif de développer les compétences des ISP et MSP exerçant en base ERIS, en validant un module complémentaire armement spécifique à leurs missions (armes non abordées lors de leur formation ISP et MSP).

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, les stagiaires ISP et MSP exerçant en base ERIS seront en capacité de :

- Citer et expliquer le cadre réglementaire d'usage des armes en dotation en base ERIS ;
- Mettre en œuvre le pilotage et l'organisation des formations ERIS spécifique à leurs armements ;
- Coordonner et animer les différentes sessions de formations en base ERIS ;
- Restituer les techniques d'utilisation des armes en dotation dans les ERIS ;
- Evaluer les agents ERIS en vue du renouvellement des habilitations au port d'armes délivrées par les directeurs interrégionaux ;
- Renouveler les habilitations des moniteurs tir, TI et BPPL exerçant en base ERIS.

Éléments du contenu

- L'arme de poing en dotation glock 17
- Le fusil d'assaut HK G36 CV
- Le FLASH BALL
- Le P.I.E
- Le bâton de protection à poignée latérale (BPPL)
- Les méthodes pédagogiques
- Apports réglementaires relatives à l'usage de la force et des armes en dotation en base ERIS
- Apprentissages des techniques de tir et techniques d'utilisation du bâton de protection à poignée latérale (BPPL), par l'intermédiaire de mises en situation.

Modalités pédagogiques

Apports théoriques et techniques

Exercices et mises en situation

Validation des acquis et compétences

La formation est soumise à validation des UC

Nombre de places : 18 stagiaires maximum par formation

Durée : 2 semaines

Date : A déterminer

Lieu : Énap

Intervenants :

ISP et MSP section TIR et TIO Énap

Public visé :

ISP exerçant en base ERIS
MSP exerçant en base ERIS

Conditions d'admission / Prérequis :

- Être affecté en base ERIS
- Être qualifié et habilité ISP ou MSP
- Être à jour du renouvellement d'habilitation

Responsable de formation :

olivier.denis@justice.fr
05 53 98 90 34

Secrétariat :

helene.durand@justice.fr
05 53 98 89 39
corinne.antonini@justice.fr
05 53 98 90 67
aurelie.arran@justice.fr
05 53 98 90 89

Département sécurité

Montée en compétence MSP vers ISP

Par la note DAP du 24 mars 2017, relative au dispositif de formation des équipes de sécurité pénitentiaire (ESP) et équipes locales de sécurité pénitentiaire (ELSP), l'École nationale d'Administration pénitentiaire (Énap) est chargée de former et renouveler les habilitations des instructeurs de sécurité pénitentiaire (ISP) et de former des moniteurs de sécurité pénitentiaire (MSP).

La présente formation a pour objectif la montée en compétence des MSP vers le niveau ISP.

Elle doit permettre aux MSP de consolider leurs compétences en pratiques professionnelles et sécuritaires, mais aussi de développer des compétences en ingénierie de formation et en ingénierie pédagogique, afin qu'ils soient en capacité de mettre en œuvre les formations dans les directions interrégionales. Cette formation les prépare également au pilotage des sessions de formation en coordination avec l'équipe pédagogique de l'Énap, sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'Énap et des URFQ.

Cette formation est validante.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera en capacité de :

- Mettre en œuvre le pilotage et l'organisation des formations ESP et ELSP dans le respect des différents cahiers des charges pédagogiques de l'Énap en lien avec les URFQ
- Construire, coordonner et animer les différentes sessions de formations en DISP et à l'Énap
- Renouveler les habilitations des moniteurs sécurité pénitentiaire, des moniteurs TIR et TI
- Participer aux différents jurys de validation
- Evaluer les agents ESP et ELSP en vue du renouvellement des habilitations au port d'armes délivrée par les directeurs interrégionaux

Éléments du contenu

- Ingénierie pédagogique et de formation
- Apport théorique sur l'organisation d'une formation
- Connaissance de la chaîne formative en DISP
- Apport théorique sur la définition des différents plans de formation (PIF, PNF, PLF...)
- Analyse des besoins
- Animation de séances

Modalités pédagogiques

Affirmative

Démonstrative

Active (exercices d'application)

Nombre de places : 6

Durée :

1 ou 2 semaines

Date : À déterminer**Lieu :** Énap**Intervenants :**

Personnels du département sécurité de l'Énap :
responsable de formation,
formateur, ISP, MSP

Public visé :

MSP

Conditions d'admission / Pré requis :

-Être qualifié MSP et être à jour du renouvellement d'habilitation
-MSP ayant une expérience de 1 an minimum, particulièrement investi en animation dans le cadre des formations en DISP ou à l'Énap

Responsable de formation :

olivier.denis@justice.fr

05 53 98 90 34

Secrétariat :

helene.durand@justice.fr

05 53 98 89 39

corinne.antonini@justice.fr

05 53 98 90 67

aurelie.arran@justice.fr

05 53 98 90 89

DROIT - GREFFE

Greffe grands débutants (Niveau I).....	98
Greffe Ecrouer /Lever un écrou en dehors des heures d'ouverture du service greffe	99
Greffe initiation (Niveau II)	100
Lire une situation pénale et un bulletin 1 d'un casier judiciaire.....	101
Harmoniser les pratiques Greffe (Niveau II)	102
Greffe Perfectionnement - Détention provisoire (Niveau III)	103
Greffe perfectionnement – exécution des peines (Niveau III)	104
Greffe perfectionnement – application des peines (Niveau III).....	105
Les mineurs et la détention	106
Rgpt greffiers application des peines des SJ et pénitentiaires.....	107
Rgpt greffiers exécution peines des SJ et pénit.....	108
Colloque : prévention et lutte contre les violences intrafamiliales	109
Instruments européens de coopération judiciaire en matière pénale.....	110
Périmètre action greffier cabinet mineurs -Activité post sentencielle.....	111
Périmètre d'action du Greffier du Service de l'Application des Peines	112
Périmètre d'action du Greffier de l'Exécution des Peines	113
Bonnes pratiques APPI SPIP SAP	114
Adjoints Administratifs affectés en SPIP (Module APPI)	115



Greffe Grands Débutants (Niveau I)

Première étape du parcours de formation des agents affectés au sein des greffes pénitentiaires, ce module vise également à sensibiliser, l'ensemble des personnels contribuant aux procédures d'écrou/levée d'écrou en dehors des heures d'ouverture du service greffe, aux règles applicables en la matière. Ce module de formation fait partie intégrale du volet formation du PAQ Greffe.

Objectifs de formation

Cette formation vise à permettre aux agents nouvellement affectés dans les services greffe de :

- Appréhender le fonctionnement du service greffe au sein de l'institution pénitentiaire et ses liens avec les partenaires extérieurs
- Identifier les points de vigilance nécessaires pour procéder aux formalités d'écrou et de levée d'écrou
- Procéder aux formalités d'écrou - Levée d'écrou sous Genesis
- Identifier les différents paramètres relatifs à la gestion des déplacements des personnes placées sous écrou
- Planifier une extraction, une visioconférence au moyen de Genesis
- Assurer la gestion des voies de recours
- Appréhender succinctement l'application des peines sous Genesis

Éléments du contenu

- Le contexte de fonctionnement d'un service greffe
- La recherche documentaire
- La chaîne pénale : organisation juridictionnelle, hiérarchie des normes
- Le dossier pénal et les formalités liées à sa constitution, à sa gestion, à son archivage
- L'écrou - Levée d'écrou : textes, points de vigilance, formalités à accomplir
- Les déplacements (les extractions) : définitions, textes, Romeo
- Les voies de recours
- Approche succincte de l'application des peines

Modalités pédagogiques

Apports théoriques
Exercices de saisie sous Genesis

Nombre de places : 20 places

Durée : 4 jours

Dates :
Deux sessions par trimestre

Lieu : Énap

Intervenants :
Formateurs Énap

Public visé :
Agents nouvellement affectés au sein des services Greffe des établissements pénitentiaires ou agents amenés à participer aux formalités d'écrou et de levées d'écrou

Conditions d'admission / Pré requis :
Aucun

Responsable de formation :
[aurora.mahieu-
leguernic@justice.fr](mailto:aurora.mahieu-leguernic@justice.fr)
05.47.49.30.28

Assistante de formation :
stephanie.hamidani@justice.fr
05.53.98.91.05

Greffe - Ecrouer /Lever un écrou en dehors des heures d'ouverture du service greffe

En dehors des heures d'ouverture du service greffe, les gradés de roulement sont amenés à réaliser des écrous/ levées d'écrou. A cette fin, il est indispensable de posséder certains fondamentaux en matière de greffe pénitentiaire.

Objectifs de formation

Cette formation vise à permettre aux gradés de roulement de :

- Disposer des prérequis nécessaires à la bonne compréhension de l'environnement judiciaire (chaîne pénale)
- Identifier les principaux titres de détention et leur validité
- Identifier les points de vigilance et de contrôle lors d'un écrou / d'une levée d'écrou
- Identifier les contrôles à effectuer lors d'une OML
- Procéder aux formalités d'écrou - Levée d'écrou sous Genesis
- Identifier les différents paramètres relatifs à la gestion des déplacements des personnes placées sous écrou
- Planifier une extraction, au moyen de Genesis
- Appréhender correctement les actions à réaliser sur le FIJAIS FIJAIT
- Appréhender la coordination « Gradé de roulement / Greffe »

Éléments du contenu

- La chaîne pénale : organisation juridictionnelle, hiérarchie des normes
- Les titres de détention
- L'écrou - Levée d'écrou : textes, points de vigilance, formalités à accomplir
- Les déplacements (les extractions) : définitions, textes
- FIJAIS FIJAIT

Modalités pédagogiques

Apports théoriques
Exercices de saisie sous Genesis
Exercice de simulation

Nombre de places : 20 places

Durée : 4 jours

Dates :

Une session par trimestre

Lieu : Énap

Intervenants :

Formateurs Énap

Public visé :

Agents amenés à participer aux formalités d'écrou et de levées d'écrou

Conditions d'admission /

Pré requis :

Aucun

Responsable de formation :

[auore.mahieu-
leguernic@justice.fr](mailto:auore.mahieu-leguernic@justice.fr)

05.47.49.30.28

Assistante de formation :

stephanie.hamidani@justice.fr

05.53.98.91.05

Greffe Initiation (Niveau II)

La professionnalisation des personnels affectés au sein des services greffe constitue un des axes majeurs du PAQ Greffe.

Deuxième étape de leur parcours de professionnalisation, ce cycle de formation est organisé autour de trois modules indissociables.

Il intègre pour chacune des thématiques abordées (détention provisoire, exécution des peines et application des peines) la transcription des procédures via l'outil Genesis et le traitement de cas pratiques.

Objectifs de formation

Cette formation vise à permettre aux agents affectés dans les services greffe de :

- Renforcer leurs premières connaissances des techniques du greffe, acquises au sein de leur service d'affectation
- Développer leurs connaissances des mécanismes judiciaires et des situations pénales
- Appréhender les règles procédurales applicables en matière de détention provisoire, d'exécution et d'application des peines
- Optimiser l'utilisation de l'outil Genesis

Éléments du contenu

- Les titres de détention avant et après jugement, la détention provisoire, le caractère exécutoire des décisions judiciaires
- L'exécution des peines : notions essentielles, les peines, les modalités d'individualisation des peines, notions de confusions des peines, notion de période de sûreté
- L'application des peines : organisation juridictionnelle, procédures, les différentes mesures d'aménagement de peines, la CAP, le DC
- Construction d'une situation pénale sur Genesis

Modalités pédagogiques

Apports théoriques

Traitement de cas concrets : construction d'une situation pénale

Approche par la mise en pratique sur l'outil Genesis

Nombre de places : 20 places

Durée :

3 modules **indissociables**
de 4 jours chacun

Dates :

Deux sessions par trimestre

Lieu : Énap

Intervenants :

Formateurs Énap

Public visé :

Personnels affectés au sein des services Greffe, ayant acquis une expérience d'au moins 6 mois de pratique des activités de ces services, ou ayant suivi le module Greffe Grands Débutants (niveau 1 parcours de formation greffe)

Conditions d'admission /

Pré requis :

6 mois de greffe ou participation à la formation Grands Débutants

Responsable de formation :

aurora.mahieu-leguernic@justice.fr
05.47.49.30.28

Assistante de formation :

stephanie.hamidani@justice.fr
05.53.98.91.05

Greffe - Lire une situation pénale et un bulletin 1 d'un casier judiciaire

Le travail en milieu pénitentiaire suppose de posséder une connaissance approfondie des mécanismes de gestion d'une situation pénale afin d'en avoir une lecture efficace pour proposer une prise en charge de la personne détenue adaptée.

Par ailleurs, le recensement de l'ensemble des décisions susceptibles d'être ramenées à exécution prononcées à l'encontre d'une personne condamnée à une peine d'emprisonnement ferme constitue un élément essentiel de la qualité du processus d'exécution des peines d'emprisonnement. En effet, ces diligences permettent de stabiliser les situations juridiques.

Ce module vise à faciliter la lecture de situations pénales et de bulletins 1 du casier judiciaire en apportant des précisions sur les mentions portées sur ces documents qui pourraient poser des interrogations pour les personnes habilitées à les consulter.

Objectifs de formation

Cette formation vise à permettre aux agents nouvellement affectés dans les services greffe ou en SPIP de :

- Lire une situation pénale et un bulletin 1 du casier judiciaire
- Comprendre les mentions portées sur les volets 5 d'une fiche pénale et le bulletin 1 du casier judiciaire
- Identifier les impacts sur les bandeaux et échéanciers dans Genesis

Éléments du contenu

- Les différents volets d'une fiche pénale
- Les différents bulletins d'un casier judiciaire
- Les principes de lecture d'une situation pénale
- Les principes de lecture d'un casier judiciaire
- La comparaison situation pénale/ bulletin 1

Modalités pédagogiques

Apports théoriques

Exercices de lecture de B1 et de situation pénale

Exercice de comparaison de B1 et de situation pénale

Nombre de places : 20 places

Durée : 4 jours

Dates :

Une session par semestre

Lieu : Énap

Intervenants :

Formateurs Énap

Public visé :

Agents nouvellement affectés au sein des services Greffe des établissements pénitentiaires ou CPIP ou agents amenés lire des B1 et des situations pénales dans le cadre de leurs missions

Conditions d'admission /

Pré requis :

Aucun

Responsable de formation :

[aurora.mahieu-
leguernic@justice.fr](mailto:aurora.mahieu-leguernic@justice.fr)

05.47.49.30.28

Assistante de formation :

stephanie.hamidani@justice.fr

05.53.98.91.05

Harmoniser les pratiques Greffe (Niveau II)

La professionnalisation des agents affectés au sein des greffes pénitentiaires constitue un des enjeux prioritaires du PAQ greffe déployé depuis 2013. Il précise les principales règles procédurales s'appliquant à chaque phase de la procédure pénale.

Ce module de formation vise à uniformiser les pratiques professionnelles greffe ainsi que les modalités de saisie sur Genesis.

Objectifs de formation

Cette formation vise à permettre aux participants de :

- Renforcer leurs connaissances des notions juridiques et mécanismes judiciaires inhérents au bon fonctionnement des services Greffe
- Faciliter leur appropriation des procédures de travail et leur bonne appréhension des situations pénales des personnes placées sous écrou
- Analyser et traiter les différentes situations pénales des personnes sous écrou

Éléments du contenu

- Notions essentielles relatives à la détention provisoire, à l'exécution des peines (confusion, période de sûreté), à l'application des peines
- Intégration des réformes récentes
- Exercices d'entraînement aux calculs manuels de situations pénales et analyses de situations concrètes
- Travail en sous-groupe autour de cas pratiques

Modalités pédagogiques

Apports théoriques

Calcul manuel de situations pénales

Nombre de places : 20 places

Durée : 4 jours

Dates :

Une session par semestre

Lieu : Énap

Intervenants :

Formateurs Énap

Public visé :

Personnels affectés dans les greffes pénitentiaires avec une ancienneté d'une année

Conditions d'admission /

Pré requis :

6 mois de greffe

Responsable de formation :

aurora.mahieu-leguernic@justice.fr

05.47.49.30.28

Assistante de formation :

stephanie.hamidani@justice.fr

05.53.98.91.05

Greffe Perfectionnement – Détention provisoire (Niveau III)

La professionnalisation des agents affectés au sein des greffes pénitentiaires constitue un des enjeux prioritaires de Quali'Greffes.

Troisième étape du parcours de formation greffe, le cycle « Perfectionnement - Exécution des peines » doit permettre aux agents de s'adapter aux réformes législatives et de maîtriser les situations pénales complexes.

Objectifs de formation

Permettre aux participants de :

- Développer leurs connaissances acquises en matière de détention provisoire
- Confronter leur expérience à l'approche de cas concrets et de situations complexes

Éléments du contenu

- Rappels (définition/ critères de placement et maintien en détention provisoire/ régimes et lieu de détention)
- Placement en détention provisoire (autorités compétentes, personnes pouvant être placées en détention provisoire, conditions de fond et de forme)
- Durée de détention provisoire
- La mise en liberté
- Les voies de recours
- Incidences de la poursuite de l'information sur la détention provisoire

Modalités pédagogiques

Apports théoriques
Approche par l'exemple
Traitement de cas concrets
Retours d'expériences

Nombre de places : 20 places

Durée : 4 jours

Dates :
Une session par semestre

Lieu : Énap

Intervenants :
FIO greffe, Magistrats

Public visé :
Personnels en fonction au sein des services Greffe depuis au moins 18 mois et disposant des acquis de formation du cycle d'Initiation au Greffe en 3 modules

Conditions d'admission / Pré requis :
Aucun

Responsable de formation :
aurore.mahieu-leguernic@justice.fr
05.47.49.30.28

Assistante de formation :
stephanie.hamidani@justice.fr
05.53.98.91.05

Greffe Perfectionnement – Exécution des peines (Niveau III)

La professionnalisation des agents affectés au sein des greffes pénitentiaires constitue un des enjeux prioritaires de Quali'Greffes.

Troisième étape du parcours de formation greffe, le cycle « Perfectionnement - Exécution des peines » doit permettre aux agents de s'adapter aux réformes législatives et de maîtriser les situations pénales complexes.

Objectifs de formation

Permettre aux participants de :

- Développer leurs connaissances acquises en matière de traitement et de contrôle des procédures d'exécution des peines confiées aux services Greffe des établissements pénitentiaires
- Confronter leur expérience à l'approche de cas concrets et de situations complexes

Éléments du contenu

- Rappels (échelle des peines/ vérification des pièces d'exécution/ prescription)
- Suspension et Fractionnement des Peines
- Réductions de Peine (C.R.P. / R.P.S. /R.P. Conditionnelle, Exceptionnelle)
- Confusions de Peine (Règles applicables en matière de concours d'infractions/ Confusion de Droit/ Confusion Facultative/ Confusion en cascade/ Procédure/Effets)
- Périodes de sûreté (règles applicables, PS de plein droit, PS facultative, durée, effets, procédure de mise en œuvre)

Modalités pédagogiques

Apports théoriques
Approche par l'exemple
Traitement de cas concrets
Retours d'expériences

Nombre de places : 20 places

Durée : 4 jours

Dates :

Une session par semestre

Lieu : Énap

Intervenants :

FIO greffe, Magistrats

Public visé :

Personnels en fonction au sein des services Greffe depuis au moins 18 mois et disposant des acquis de formation du cycle d'Initiation au Greffe en 3 modules

Conditions d'admission / Pré requis :

Aucun

Responsable de formation :

aurora.mahieu-leguernic@justice.fr
05.47.49.30.28

Assistante de formation :

stephanie.hamidani@justice.fr
05.53.98.91.05

Greffe Perfectionnement – Application des peines (Niveau III)

La professionnalisation des agents affectés au sein des greffes pénitentiaires constitue un des enjeux prioritaires de Quli'Greffes.

Troisième étape du parcours de formation greffe, le cycle « Perfectionnement - Application des peines » doit permettre aux agents de s'adapter aux réformes législatives et de maîtriser les situations pénales complexes.

Objectifs de formation

Cette formation vise à permettre aux participants de :

- Identifier l'organisation de la fonction judiciaire de l'application des peines et les impacts organisationnels qui en découlent pour le greffe
- Analyser et de traiter les situations pénales complexes des personnes condamnées

Éléments du contenu

- Les juridictions de l'application des peines, leur fonction, leurs compétences
- La commission d'application des peines, sa fonction et ses compétences
- Les dispositifs applicables aux courtes peines, aux longues peines, aux fins de peine
- Les différents suivis post-peine
- Calcul manuel de situations pénales et analyse de situations concrètes

Modalités pédagogiques

Apports théoriques
Approche par l'exemple
Traitement de cas concrets
Retours d'expériences

Nombre de places : 20 places

Durée : 4 jours

Dates :

Une session par semestre

Lieu : Énap

Intervenants :

FIO greffe

Public visé :

Personnels en fonction au sein des services Greffe depuis plus d'un an et/ou ayant effectué les modules Initiation

Conditions d'admission /

Pré requis :

Aucun

Responsable de formation :

[aurore.mahieu-
leguernic@justice.fr](mailto:aurore.mahieu-leguernic@justice.fr)
05.47.49.30.28

Assistante de formation :

stephanie.hamidani@justice.fr
05.53.98.91.05

Les mineurs et la détention

Environ 235 000 mineurs sont impliqués dans des affaires pénales annuellement. Comprendre le fonctionnement actuel de la justice des mineurs, la mise en œuvre des décisions de justice ainsi que sensibiliser à la prise en charge des mineurs délinquants dans le cadre de la détention, constituent des enjeux essentiels.

Objectifs de formation

- Acquérir les fondamentaux de la procédure pénale relative à la détention des mineurs
- Identifier les établissements pénitentiaires accueillant des mineurs et appréhender l'organisation de la détention

Éléments du contenu

- Les mineurs dans les différentes phases du processus judiciaire en lien avec la détention (délivrance devant le juge des enfants, jugement du tribunal pour enfants, application des peines par le juge des enfants, phase d'instruction devant le juge d'instruction et intervention du juge des libertés et de la détention)
- Les détentions provisoires (conditions, délais...)
- Le mandat de dépôt
- Les spécificités des établissements pour mineurs
- Organisation de la détention

Modalités pédagogiques

Apports théoriques
Echanges entre greffiers pénitentiaires et judiciaires

Nombre de places : 5 places

N° Harmonie : 50934251

Durée :
3 jours

Dates :
Du 03/10/2023(14h) au
06/10/2023 (12h)

Lieu :
ENG

Intervenants :
Co animation formateurs
Énap et formateurs ENG

Public visé :
Personnels affectés dans
les greffes pénitentiaires
avec une ancienneté de 6
mois minimum

**Conditions d'admission /
Pré requis :**
6 mois de greffe

**Responsable de
formation :**
[aurore.mahieu-
leguernic@justice.fr](mailto:aurore.mahieu-leguernic@justice.fr)
05.47.49.30.28

Assistante de formation :
stephanie.hamidani@justice.fr
05.53.98.91.05

Professionnaliser sa pratique de greffiers de l'application des peines des services judiciaires et pénitentiaires

Organiser une rencontre des greffiers de l'application des peines des services judiciaires et pénitentiaires est l'occasion de perfectionner la pratique des greffes en matière d'application des peines, d'échanger entre les services judiciaires et pénitentiaires sur les dispositions juridiques, de partager les expériences et de mettre en commun les difficultés comme les attentes de chacun.

Les échanges permettront également d'instaurer une nouvelle culture professionnelle inscrivant la peine dans un parcours, un cheminement pour le condamné.

La formation proposée par l'École Nationale des Greffes et l'École nationale d'administration pénitentiaire s'organisera autour d'une rencontre des greffiers à Dijon ou Agen, complétée par un stage au sein des greffes des services d'application des peines des tribunaux de grande instance et des greffes pénitentiaires.

Objectifs de formation

- Perfectionner ses connaissances en matière de procédure d'application des peines
- Confronter les expériences et échanger sur la pratique des greffes des services judiciaires et pénitentiaires
- Mettre en commun les difficultés comme les attentes de chacun

Éléments du contenu

Le programme de ce regroupement fonctionnel sera déterminé par l'actualité législative et jurisprudentielle et les échanges relatifs notamment à l'application de la procédure pénale par les services de l'application des peines et des greffes d'établissements pénitentiaires.

Le stage pratique sera organisé en lien avec les responsables de formation régionaux au sein soit du greffe de l'application des peines d'un tribunal de grande instance, soit du greffe d'un établissement pénitentiaire.

Modalités pédagogiques

Apports didactiques
Partage d'expérience / Tables rondes
Travaux en sous-groupe

Nombre de places : 15 places

N° Harmonie : 50930781

Durée :

Module 1 (théorie) :
3 jours

Module 2 (stage pratique) :
1 à 2 jours au sein d'un greffe judiciaire

Dates : A déterminer

Lieu : A déterminer
Énap / ENG

Intervenants :

Formateurs Énap/ENG
Greffier judiciaire
Magistrat

Public visé :

Personnels affectés dans un greffe pénitentiaire

Conditions d'admission / Pré requis :

Avoir minimum un an de greffe pénitentiaire

Responsable de formation :

[aurore.mahieu-
leguernic@justice.fr](mailto:aurore.mahieu-leguernic@justice.fr)
05.47.49.30.28

Assistante de formation :

stephanie.hamidani@justice.fr
05.53.98.91.05

Professionnaliser sa pratique de greffiers de l'exécution des peines des services judiciaires et pénitentiaires

Organiser une rencontre des greffiers de l'exécution des peines des services judiciaires et pénitentiaires est l'occasion de perfectionner la pratique des greffes en matière d'exécution des peines, d'échanger entre les services judiciaires et pénitentiaires sur les dispositions juridiques, de partager les expériences et de mettre en commun les difficultés comme les attentes de chacun.

Les échanges permettront également d'instaurer une nouvelle culture professionnelle inscrivant la peine dans un parcours, un cheminement pour le condamné et non comme une seule sanction.

La formation proposée par l'École Nationale des Greffes et l'École nationale d'administration pénitentiaire s'organisera autour d'une rencontre des greffiers à Dijon ou Agen, complétée par un stage au sein des greffes des services d'exécution des peines des tribunaux judiciaires et des greffes pénitentiaires.

Objectifs de formation

- Perfectionner ses connaissances en matière de procédure d'exécution des peines
- Confronter les expériences et échanger sur la pratique des greffes des services judiciaires et pénitentiaires
- Connaître in situ l'environnement professionnel des services d'exécution des peines judiciaires et pénitentiaires

Éléments du contenu

Le programme de ce regroupement fonctionnel sera déterminé par l'actualité législative et jurisprudentielle et les échanges relatifs notamment aux pratiques de greffe : l'établissement des pièces d'exécution, le traitement des extraits principaux, la mise en œuvre des modalités d'exécution d'une peine d'emprisonnement...

Le stage pratique sera organisé en lien avec les responsables de formation régionaux au sein soit du greffe de l'exécution des peines d'un tribunal de grande instance, soit du greffe d'un établissement pénitentiaire.

Modalités pédagogiques

Apports didactiques
Partage d'expérience / Tables rondes
Travaux en sous-groupe

Nombre de places : 15 places

N° Harmonie : 50934249

Durée :

Module 1 (théorie) :
3 jours

Module 2 (stage pratique) :
1 à 2 jours au sein d'un greffe judiciaire

Dates :

Du 13/12/2023 (14 h) au
15/12/2023 (12 h)

Lieu :

Énap ou ENG

Intervenants :

Formateurs Énap/ENG
Greffier judiciaire

Public visé :

Personnels affectés dans
un greffe pénitentiaire

Conditions d'admission / Pré requis :

Avoir minimum un an de
greffe pénitentiaire

Responsable de formation :

[aurora.mahieu-
leguernic@justice.fr](mailto:aurora.mahieu-leguernic@justice.fr)
05.47.49.30.28

Assistante de formation :

stephanie.hamidani@justice.fr
05.53.98.91.05

Colloque ENG : Prévention et lutte contre les violences intrafamiliales

Le Président de la République a fait, de la prévention et de la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, l'une des priorités de l'égalité entre les femmes et les hommes, grande cause nationale du quinquennat. La lutte contre les violences conjugales est un axe prioritaire, faisant l'objet de différentes réformes et de mises en place de différents dispositifs de protection.

Objectifs de formation

Cette formation vise à permettre aux stagiaires de :

- Appréhender les dispositifs d'information, de communication et de protection relatifs à la lutte contre les violences faites aux femmes, notamment au sein du couple et la protection des mineurs

Éléments du contenu

- Politique pénale et sanction des auteurs de violences sexuelles et sexistes
- Dispositifs de protection et outils à disposition (bracelet anti-rapprochement, téléphone grave danger, interdiction de contact, ordonnance de protection, outils pour briser le silence : la plate-forme de signalement des violences sexuelles et sexistes, le numéro « violences femmes info » 3919, intervention dans l'urgence auprès des victimes de violences conjugales : le Service d'aide aux victimes d'urgence ...)
- Protection des mineurs témoins de violences

Modalités pédagogiques

Apports théoriques sous le format d'un colloque

Nombre de places : 10 places

N° Harmonie : 50930180

Durée : 2 jours

Dates : Du 16/10/2023 (14h)
au 18/10/2023 (12h)

Lieu : ENG

Intervenants :
Formateurs ENG

Public visé :
Agents affectés dans les greffes, CPIP, DSP

Conditions d'admission / Pré requis :
Aucun

Responsable de formation :
[aurore.mahieu-
leguernic@justice.fr](mailto:aurore.mahieu-leguernic@justice.fr)
05.47.49.30.28

Assistante de formation :
stephanie.hamidani@justice.fr
05.53.98.91.05

ENG - Instruments européens de coopération judiciaire en matière pénale

La suppression progressive des contrôles aux frontières au sein de l'Union européenne a considérablement facilité la libre circulation des citoyens européens, et partant celles des délinquants mais aussi des victimes d'infractions pénales. L'Union européenne a mis en place des instruments particulièrement efficaces afin de lutter contre la criminalité transfrontalière qui concerne aujourd'hui de très nombreuses enquêtes pénales. Les greffiers, premiers assistants des magistrats, se voient confier de plus en plus de missions dans le domaine de la coopération judiciaire, certains d'entre eux exerçant notamment à temps plein dans des services spécialisés dans l'entraide pénale.

Objectifs de formation

- Renforcer ses connaissances juridiques et sa culture en matière de coopération pénale dans l'Union européenne
- Identifier et comprendre le fonctionnement des instruments de coopération pénale fondés sur le principe de reconnaissance mutuelle des décisions judiciaires
- Savoir rechercher et utiliser les outils pratiques mis à disposition des professionnels de justice par l'Union européenne
- Rencontrer et échanger avec des acteurs de l'entraide pénale (enquêteurs, membres d'organisations européennes, agents du ministère de la justice)
- Préparer des projets de rédactions de demandes d'entraide pénale

Éléments du contenu

- Historique, évolutions récentes et avenir de la coopération pénale dans l'Union européenne
- Mandat d'arrêt européen, décision d'enquête européenne, saisie et confiscation
- Coopération judiciaire post-sentencielle
- Coopération policière dans l'Union européenne
- Retour d'expérience
- Résolution de cas pratiques

Modalités pédagogiques

Apports théoriques
Retours d'expérience
Résolution de cas pratiques

Nombre de places : 2 places

N° Harmonie : 50934250

Durée :
3 jours

Dates :
Du 09/05/2023 (14 h) au
12/05/2023 (12 h)

Lieu : ENG

Intervenants :
Formateurs ENG

Public visé :
Agents affectés dans les
greffes pénitentiaires

**Conditions d'admission /
Pré requis :**
Aucun

Responsable de formation :
[aurora.mahieu-
leguernic@justice.fr](mailto:aurora.mahieu-leguernic@justice.fr)
05.47.49.30.28

Assistante de formation :
stephanie.hamidani@justice.fr
05.53.98.91.05

ENG – Périmètre d'action d'un greffier d'un cabinet des mineurs : l'activité post-sentencielle

Le législateur ayant eu le souci de garantir au mineur qu'un même magistrat soit en charge de l'ensemble de son suivi, le juge des enfants et le tribunal pour enfants assurent l'application des peines des mineurs condamnés. En effet, il s'agira d'assurer l'effectivité des mesures, sanctions et des peines prononcées à l'encontre des mineurs, en collaboration avec la PJJ, l'éducateur étant le principal interlocuteur du mineur et du juge des enfants.

L'affectation au sein d'un cabinet des mineurs en qualité de greffier des services judiciaires nécessite un accompagnement spécifique.

Son ouverture aux greffiers pénitentiaires permet une plus grande identification du champ de compétence des différents acteurs et des règles procédurales régissant le droit applicable aux mineurs.

Objectifs de formation

- Acquérir les fondamentaux de la procédure pénale relative aux mineurs et de la pratique du greffier du juge des enfants en matière pénale pour le suivi post-sentenciel des mineurs condamnés

Éléments du contenu

- Mesures et sanctions faisant l'objet d'un suivi
- Acteurs et partenaires dans le suivi post-sentenciel : greffe pénitentiaire, commission d'application des peines (CAP), service de la protection judiciaire de la jeunesse
- Application des peines :
 - Grands principes de l'application des peines pour les mineurs
 - Gestion des peines d'emprisonnement ferme, demandes d'aménagement 723-15 CPP, exécution de la peine en milieu fermé, aménagement de la fin de peine
 - Gestion des peines restrictives de liberté plus courantes (TIG, sursis probatoire, DDSE, peine autonome...)

Modalités pédagogiques

Apports théoriques

Nombre de places : 2 places

N° Harmonie : 50930254

Durée : 2.5 jours

Dates :

Du 06/12/2023 (14 h) au
08/12/2023 (17 h)

Lieu : ENG

Intervenants :

Formateurs ENG

Public visé :

Agents affectés dans un greffe pénitentiaire gérant des situations pénales de mineurs

Conditions d'admission / Pré requis :

Aucun

Responsable de formation :

[aurore.mahieu-
leguernic@justice.fr](mailto:aurore.mahieu-leguernic@justice.fr)
05.47.49.30.28

Assistante de formation :

stephanie.hamidani@justice.fr
05.53.98.91.05

ENG – Périmètre d'action du Greffier du service de l'application des peines

L'affectation au sein du service de l'application des peines d'un tribunal en qualité de greffier des services judiciaires nécessite un accompagnement spécifique. La formation proposée allie l'apprentissage de la pratique procédurale et l'utilisation du logiciel métier des greffiers judiciaires (APPI). Son ouverture aux greffiers pénitentiaires permet une plus grande identification du champ de compétence des différents acteurs et des règles procédurales applicables en matière d'application des peines.

Objectifs de formation

- Identifier le périmètre d'action et les modalités de fonctionnement des greffiers du juge de l'application des peines
- Acquérir les fondamentaux de la procédure pénale relative à l'application des peines et de la pratique du greffier du juge de l'application des peines
- Identifier les points de vigilance du greffe du SAP
- Identifier les partenaires du service et favoriser un partenariat constructif
- Utiliser le logiciel métier dans le domaine d'intervention du greffier du juge de l'application des peines (niveau initiation)

Éléments du contenu

- Les spécificités du poste de greffier du juge de l'application des peines : base procédurale, la gestion du cabinet, la tenue et la gestion des dossiers des condamnés, les relations de travail entre SPIP et SAP
- L'assistance du juge de l'application des peines :
 - Les différentes saisines du JAP
 - La gestion des audiences de l'application des peines : préparation des audiences et suivi
 - La prise en charge et le suivi des peines privatives de liberté
 - Rôle et décision de la CAP
 - Les différentes décisions juridictionnelles du JAP
 - Les notifications de décisions et les voies de recours
 - Echanges sur les bonnes pratiques, actualités procédurales et leur application par le greffe du SAP
- L'utilisation de l'applicatif informatique métier

Modalités pédagogiques

Apports théoriques

Echanges entre greffiers des services pénitentiaires et des services judiciaires

Travaux en sous-groupe

Nombre de places : 3 places

N° Harmonie :

Session 1 : **50930639**

Session 2 : **50949210**

Durée : 4 jours

Dates : 2 sessions au choix

Session 1 : Du 03/04/2023 (14 h) au 07/04/2023 (12 h)
ou

Session 2 : Du 23/10/2023 (14h) au 27/10/2023 (12 h)

Lieu : ENG

Intervenants :

Chargés d'enseignement à l'ENG, intervenants institutionnels

Public visé :

Agents affectés en greffe pénitentiaire depuis environ un an.

Conditions d'admission / Pré requis :

Expérience minimale d'un an en greffe pénitentiaire.

Responsable de formation :

aurora.mahieu-leguernic@justice.fr
05.47.49.30.28

Assistante de formation :

stephanie.hamidani@justice.fr
05.53.98.91.05

ENG – Périmètre d'action du Greffier de l'Exécution des Peines

L'affectation au sein du service de l'exécution des peines d'un tribunal en qualité de greffier des services judiciaires nécessite un accompagnement spécifique.

La formation proposée allie l'apprentissage de la pratique procédurale et l'utilisation du logiciel métier des greffiers judiciaires (Cassiopée).

Son ouverture aux greffiers pénitentiaires permet une plus grande identification du champ de compétence des différents acteurs et des règles procédurales applicables en matière d'exécution des peines.

Objectifs de formation

- Identifier le périmètre d'action du greffier de l'exécution des peines
- Acquérir les fondamentaux de la procédure pénale relative à l'exécution des peines et de la pratique du greffier judiciaire en cette matière
- Être capable de retranscrire les diligences dans le logiciel métier CASSIOPEE

Éléments du contenu

- Les spécificités du poste de greffier de l'exécution des peines : rôle et missions
- La procédure d'exécution des peines :
 - Les peines à mettre à exécution
 - La purge des situations pénales (recensement de l'ensemble des décisions susceptibles d'être ramenées à exécution prononcées à l'encontre d'une personne condamnée à une peine d'emprisonnement ferme), élément essentiel de la qualité du processus d'exécution des peines d'emprisonnement
 - Les différentes modalités d'exécution (notification et signification des peines, inscription aux différents fichiers, réception du paiement des amendes)
 - La vérification et le traitement des pièces d'exécution
 - La transmission des pièces d'exécution (extraits aux finances, pour écrou, casier judiciaire...)
 - L'inscription des décisions de la justice pénale au casier judiciaire national : la transmission dématérialisée de la fiche casier
 - Harmonisation des pratiques et veille juridique
 - La prescription de la peine
 - Les différents fichiers
- Utilisation de l'appliquet informatique Cassiopée, module exécution des peines :
 - Signification des jugements
 - Mise à exécution des peines privatives de liberté et autres peines ou mesures
 - Gestion des oppositions et appels

Modalités pédagogiques :

Apports théoriques, échanges entre greffiers des services pénitentiaires et des services judiciaires

Nombre de places : 3 places

N° Harmonie :

Session 1 : **50934147**

Session 2 : **50949210**

Durée : 4 jours

Dates : 2 sessions au choix

Session 1 : Du 03/04/2023 (14h) au 07/04/2023 (12h) ou

Session 2 : Du 23/10/2023 (14h) au 27/10/2023 (12h)

Lieu : ENG

Intervenants :

Chargés d'enseignement à l'ENG, intervenants institutionnels

Public visé :

Personnels affectés en greffe pénitentiaire ayant une ancienneté minimum d'un an.

Conditions d'admission / Pré requis :

Expérience minimale d'un an en greffe pénitentiaire.

Responsable de formation :

aurora.mahieu-leguernic@justice.fr
05.47.49.30.28

Assistante de formation :

stephanie.hamidani@justice.fr
05.53.98.91.05

Bonnes pratiques APPI SPIP/SAP

Dans le cadre de la collaboration entre l'École nationale d'administration pénitentiaire et Ecole Nationale des Greffes, il est apparu important de permettre aux greffiers du juge de l'application des peines et aux personnels administratifs affectés en SPIP de délimiter leur champ de compétence en lien avec les possibilités sur le logiciel commun APPI.

Objectifs de formation

- Travailler de manière sécurisée
- Identifier la répartition des tâches dans APPI entre le SPIP et le SAP
- Découvrir le fonctionnement général d'APPI (dossier, mesures, évènements, tâches, notes...)
- Savoir enregistrer une mesure
- Exporter et exploiter les données APPI dans Calc
- Savoir rechercher des informations sur Genesis

Éléments du contenu

- Retour sur les fonctionnalités de base (page d'accueil, qui suis-je...)
- Création et gestion d'une mesure de Sursis TIG
- Création d'une mesure SME : type sortie d'audience
- Utilisation de la fonction « bilan pécuniaire » ; le recueil des versements aux parties civiles, ajout de parties civiles
- Création de mesures pré-sentencielles (enregistrées par le SPIP)
- De la détention provisoire à l'emprisonnement : Secrétariat SPIP / DPIIP / Greffier JAP / CPIP
- Extractions de données APPI sur le tableur CALC
- Application sur l'effectif et les mesures en cours (auto filtres, filtres standards, rechercher remplacer, utilisation de formules, tableaux croisés dynamiques)
- Echange entre les pratiques SAP et SPIP

Modalités pédagogiques

Apports théoriques

Exercices pratiques sur APPI

Nombre de places : 8 places

N° Harmonie : 50934560

Durée : 2 jours

Dates :

Du 03/07/2023 (14h) au
05/07/2022 (12h)

Lieu : Énap

Intervenants :

Formateurs Énap et ENG

Public visé :

Personnels administratifs affectés en SPIP, CPIP, DPIIP

Conditions d'admission /

Pré requis :

Aucun

Responsable de formation :

[aurora.mahieu-
leguernic@justice.fr](mailto:aurora.mahieu-leguernic@justice.fr)

05.47.49.30.28

Assistante de formation :

stephanie.hamidani@justice.fr
05.53.98.91.05

Adjoints Administratifs affectés en SPIP (Module APPI)

Le logiciel APPI est le système d'information privilégié des SPIP. Il permet de garantir la traçabilité des interventions auprès du public pris en charge tant en milieu fermé qu'en milieu ouvert et constitue le principal outil de communication avec les services de l'application des peines (SAP). Il est important pour chacun des acteurs d'appréhender l'ensemble des fonctionnalités de ce logiciel.

Objectifs de formation

Permettre aux stagiaires de :

- Utiliser les fonctionnalités fondamentales d'APPI
- Extraire des données d'APPI

Éléments du contenu

- Présentation des mesures pré et post sentencielles
- Lecture d'une situation pénale
- Présentation de Genesis
- Présentation de l'ergonomie du logiciel APPI
- Création de différentes mesures APPI (mesure type sortie d'audience, mesures pré-sentencielles...)
- Focus sur la fonctionnalité « bilan pécuniaire »
- Gestion des différentes mesures sur APPI
- Focus sur la mise TIG (création d'un organisme, d'un poste TIG et procédure complète avec le SAP)
- Extraction des données APPI sur tableur CALC

Modalités pédagogiques

Apports théoriques
Exercices de saisie sous APPI

Nombre de places : 10 places

Durée : 4 jours

Dates :
Une session annuelle

Lieu : Énap

Intervenants :
Formateurs Énap

Public visé :
Personnels administratifs affectés en SPIP,
Directeurs des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation

Conditions d'admission / Pré requis :
Aucun

Responsable de formation :
[aurore.mahieu-
leguernic@justice.fr](mailto:aurore.mahieu-leguernic@justice.fr)
05.47.49.30.28

Assistante de formation :
stephanie.hamidani@justice.fr
05.53.98.91.05

INGENIERIE DE FORMATION ET PEDAGOGIQUE

Gérer la gestion des formations continues sous SIRH Harmonie	118
Réaliser des supports de formation multimédia.....	120
Concevoir et animer une action de formation en qualité d'intervenant occasionnel	122
Animer une préparation aux épreuves de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)	124
Accompagner et former aux Techniques d'Optimisation du Potentiel : le praticien en TOP OF	126



Gérer les formations continues sous SIRH Harmonie et en exploiter les données avec IRHIS

Profil(s) des stagiaires

Formateurs et responsable de formation, chargé de formation, assistants de formation.

Prérequis

Disposer du code accès HARMONIE
Disposer du code accès IRHIS (facultatif)

Enjeux

Le module Formation du Système d'Information de gestion des Ressources Humaines (SIRH) Harmonie est une application permettant d'assurer la gestion dématérialisée des formations continues.

Le requêteur IRHIS permet d'éditer des états statistiques.

La formation vise à maîtriser les fonctions principales de ces deux outils.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Gérer la création des sessions sous SIRH Harmonie
- Gérer les sessions et les participants sous le portail gestionnaire
- Editer des états statistiques sur les requêtes prédéfinies avec IRHIS

Contenu détaillé du programme

Jour 1 :

- Présentation du module Harmonie LSO
- Création des données de base (animateur, personne externe...)
- Création de sessions

Jour 2 :

- Duplication de sessions
- Inscription/désistement d'un agent sur le portail
- Validation des demandes de formation
- Inscription individuelle et en masse des participants
- Fixer une session
- Refus/désistement des participants
- Envoi des convocations
- Annuler une session
- Saisir les absents et traiter ultérieurement une session

Jour 3 :

- Présentation d'IRHIS
- Exploitation de la liste des stagiaires
- Tableaux de bord liés à l'activité des sessions
- Synthèse des absents/présents
- Suivi des agents formés

N° Harmonie :
50965429

Date limite d'inscription :
Le 25/11/2022

Durée : 3 jours

Dates :
Du 17/01/2023 (9h) au
19/01/2023 (17h)

Horaires :
Mardi: 9h-12h/14h-17h
Mercredi: 9h-12h/14h-17h
Jeudi : 9h-12h/14h-17h
**horaires susceptibles d'être modifiés*

Lieu de formation : Énap
440 avenue Michel Serres
CS 10028 47916 AGEN
cedex

Intervenants :
Formateurs relais Harmonie
LSO

Modalités d'inscription :
Agents pénitentiaires :
S'inscrire via le Portail SIRH
Harmonie

Nombre de places : 15

Responsable de formation :
david.segura@justice.fr
05.53.98.90.98

Assistante de formation :
amandine.nock@justice.fr
05.53.98.90.27

Correspondant handicap :
jennie.koucha@justice.fr

100% des stagiaires
ayant suivi la
formation sont
satisfaits ou très
satisfaits

Modalités pédagogiques

Apports théoriques, manipulation des outils informatiques et exercices d'application

Documentation

Tutos sur le site du SIRH Harmonie

Modalités d'évaluation

- **Validation des acquis** : cas pratiques
- **Évaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilan oral.
- **Évaluation des effets de la formation** par questionnaire de la valeur d'usage dans les 3 mois suivant la formation pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs.

A l'issue de la formation, une attestation d'assiduité et une attestation de formation seront remises à chaque stagiaire.



Réaliser des supports de formation multimédia

Profil(s) des stagiaires

Formateurs et responsables de formation des services déconcentrés et des écoles membres du RESP

Prérequis

Formateur ou responsable de formation étant à l'aise avec les outils informatiques.

Vérification en amont que l'agent peut utiliser les outils suivants sur son poste de travail :

- Padlet
- Genially
- LearningApps.org
- Pixlr.com
- Music Screen
- Canva
- Socrative

Enjeux

Le numérique offre la possibilité de réalisation de supports de formation multimédia qui permettent d'enrichir, de renouveler l'approche pédagogique et d'ouvrir le champ de la formation à distance.

Cette session vise à permettre aux formateurs et responsables de formation de développer leurs compétences en matière de réalisation et d'utilisation de supports numériques.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Inscrire son action dans le cadre d'usage de la formation professionnelle à l'ère du numérique
- Identifier les différentes étapes de la conception d'une séance ou d'un parcours en ligne
- Utiliser des outils numériques complémentaires pour élaborer une séance de formation à distance ou en présentiel enrichi
- Élaborer des supports adaptés aux apprentissages

Contenu détaillé du programme

Jour 1 :

- Le cadre d'usage de la formation en ligne (FOAD, hybridation de la formation)
- Utilisation des fonctionnalités de base de Padlet

Jour 2 et 3 :

- Les principes de la formation en ligne et son ingénierie comme modalité d'hybridation des formations
- Présentation d'outils de création multimédia utilisables par un formateur
- Droit à l'image

Référence (N° Harmonie) :
51001393

Date limite d'inscription :
Le 22/09/2023

Durée : 4 jours

Dates :
Du 27/11/2023 (14h) au
01/12/2023 (12h)

Horaires :
Lundi: 14h-17h
Mardi: 9h-12h/14h-17h
Mercredi: 9h-12h/14h-17h
Jeudi : 9h-12h/14h-17h
Vendredi: 9h-12h
**horaires susceptibles d'être modifiés*

Lieu de formation : Énap
440 avenue Michel Serres
CS 10028 47916 AGEN cedex

Intervenants :
Atelier du numérique

Modalités d'inscription :
Agents pénitentiaires :
S'inscrire via le Portail SIRH
Harmonie

Nombre de places : 8

Responsable de formation :
Atelier Pédagogique du
Numérique
Liste.énap-apn@justice.fr

kathy.ftais@justice.fr
05.53.98.92.10

Assistante de formation :
amandine.nock@justice.fr
05.53.98.90.27

Correspondant handicap :
Jennie.koucha@justice.fr

100% des stagiaires
ayant suivi la formation
sont satisfaits ou très
satisfaits

- Utilisation d'outils autour de grandes thématiques :
 - Présenter (présentation dynamique, vidéo, support interactif...)
 - Partager (mur numérique, partage et écriture collaborative de documents, ...)
 - Expérimenter (jeux interactifs)
 - Evaluer

Jour 3 et 4 :

- Mise en situation pratique de créations à **partir de projets proposés par les apprenants** et/ou par l'intervenant

Modalités pédagogiques

Réalisation de supports multimédia à partir de ressources apportées par les participants (vidéos, photos, audio, Powerpoint, textes, etc.)

Documentation

Mise à disposition de tutoriels sur la plateforme de formation à distance MoodÉnap

Modalités d'évaluation

- **Validation des acquis** : les acquis de la formation seront évalués tout au long de la formation par le biais d'exercices de stabilisation et de mise en situation
- **Évaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilan oral
- **Evaluation des effets de la formation** par questionnaire de la valeur d'usage dans les 3 mois suivant la formation pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs

A l'issue de la formation, une attestation d'assiduité et une attestation de formation seront remises à chaque stagiaire.

Concevoir et animer une action de formation en qualité d'intervenant occasionnel

Profil(s) des stagiaires

Tout agent de l'administration pénitentiaire inscrit dans un projet de conception et/ou d'animation de formation en qualité de formateur occasionnel.

Prérequis

Les agents doivent être inscrits dans un projet concret d'animation.

Jeux et objectifs de la formation

Dans le cadre de la conception et de l'animation d'une action de formation, maîtriser les éléments du contenu ne suffit pas.

L'identification d'un processus de formation et l'utilisation de techniques pédagogiques adaptées sont des prérequis nécessaires afin de capter l'attention des participants et de leur offrir des conditions optimales d'apprentissage.

Ce module de formation vise à accompagner les agents FIO dans leur projet de conception et d'animation d'actions de formation en lien avec l'ENAP, les DISP ou les établissements.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Repérer ses propres modes de fonctionnement en tant que formateur
- Identifier les principes de base de la pédagogie des apprenants adultes
- Rédiger des supports de formation
- Repérer les règles de fonctionnement du « groupe » afin d'en assurer la dynamique
- Repérer les différentes méthodes pédagogiques interactives
- Analyser les situations difficiles en animation et élaborer des solutions pour y faire face

Contenu détaillé du programme

Présentation de la formation

- Accueil des stagiaires
- Présentation du déroulé de la formation

Mises en situation

- Planification des mises en situation (entre 3 et 4 mises en situation par ½ journée)
- Réalisation des mises en situation
- Débriefing des mises en situation autour des thématiques suivantes :
 - Typologie du formateur/ stratégies d'apprentissage (tests, les cycles d'apprentissage de KOLB, les styles d'apprentissage de KOLB)

Référence (N° Harmonie) :

Session 1 : **50982493**

Session 2 : **50982884**

Session 3 : **50982885**

Date limite d'inscription :

Session 1 : **26/01/2023**

Session 2 : **27/04/2023**

Session 3 : **14/09/2023**

Durée : 4 jours

Dates :

Session 1 : Du 20 mars 2023 (14h) au 24 mars 2023 (12h) ou

Session 2 : Du 19 juin 2023 (14h) au 23 juin 2023 (12h) ou

Session 3 : Du 6 novembre 2023 (14h) au 10 novembre 2023 (12h)

Horaires :

Lundi : 14h-17h

Mardi : 9h-12h/14h-17h

Mercredi : 9h-12h/14h-17h

Jeudi : 9h-12h/14h-17h

Vendredi : 9h-12h

**horaires susceptibles d'être modifiés*

Lieu de formation : Énap

440 avenue Michel Serres

CS 10028 47916 AGEN

cedex

Intervenants :

Laurent TRONEL, ingénieur formation

ou

Joelle GIRAUX, responsable de formation

Modalités d'inscription :

Agents pénitentiaires :

S'inscrire via le Portail SIRH Harmonie

Nombre de places : 12

100% des stagiaires ayant suivi la formation sont satisfaits ou très satisfaits

- Phases de préparation de l'action de formation (rédaction des objectifs de formation et objectifs pédagogiques, distinction entre ces objectifs, rédaction de la fiche pédagogique, élaboration du guide d'animation...)
- Les éléments facilitants l'animation et la lisibilité des objectifs (l'annonce des objectifs, le rappel des objectifs, la prise en compte de la chronobiologie et des moyens mis à disposition)
- Les leviers de la motivation et de l'implication des stagiaires (la prise en compte de la spécificité de la formation des adultes)
- La régulation des comportements (l'identification des comportements gênants, l'analyse des comportements gênants et la gestion de ces comportements)

Modalités pédagogiques

Formation-action centrée sur les mises en situations débriefées

Echanges

Exercices pratiques (tests)

Travaux individuels et/ou en sous-groupe

Documentation

Les documents ressources seront remis aux stagiaires à l'issue de la session

Modalités d'évaluation

- **Validation des acquis** : les acquis de la formation seront évalués tout au long de la formation par le biais d'exercices de stabilisation
- **Évaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilan oral
- **Évaluation des effets de la formation** par questionnaire de la valeur d'usage dans les 3 mois suivant la formation pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs

A l'issue de la formation, une attestation d'assiduité et une attestation de formation seront remises à chaque stagiaire.

Responsable de formation :

joelle.giraux@justice.fr

05.47.49.30.21

Assistante de formation :

amandine.nock@justice.fr

05.53.98.90.27

Correspondant handicap :

jennie.koucha@justice.fr

Animer une préparation aux épreuves de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)

Profil(s) des stagiaires

Tout formateur ou responsable de formation de l'administration pénitentiaire inscrit dans un projet de proposition de préparation en épreuve RAEP.

Cette formation s'adresse à des formateurs relais et non à des candidats à un concours.

Prérequis

Les agents doivent être formateurs ou responsables de formation de l'AP

Enjeux

L'épreuve de RAEP rompt avec les anciennes épreuves académiques fondées sur des tests de connaissances. Trop de candidats passent encore ces épreuves en étant peu familiarisés avec la philosophie de cet exercice. Animer une session RAEP exige un savoir-faire spécifique puisqu'il s'agit de valoriser les candidats sur le fond comme sur la forme sur un projet professionnel qui soulève des enjeux personnels forts (promotion, mobilité...).

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, les participants seront capables d'animer une session de préparation aux épreuves de RAEP. Ils pourront :

- Conforter leurs connaissances du cadre d'une épreuve de RAEP
- Acquérir ou développer des outils d'aide à la préparation d'une RAEP
- Identifier les attentes des jurys pour adapter l'accompagnement des stagiaires
- Contribuer à la conception d'une " mallette " pédagogique

Contenu détaillé du programme

Présentation de la formation

- Accueil des stagiaires
- Présentation du déroulé de la formation

Travail autour du dossier ressource

- Présentation du cadre réglementaire et des enjeux de l'épreuve
- Etude de la structure d'un dossier RAEP et réflexions autour des notions d'activités et de compétences

Présentation de l'épreuve orale

- Identification des exigences de l'exercice
- Préparation des mises en situation
- Réalisation des mises en situation
- Débriefing

Référence (N° Harmonie) :
50982887

Date limite d'inscription :
Le 13/04/2023

Durée : 4 jours

Dates :
Du 05/06/2023 (14h) au
09/06/2023 (12h)

Horaires :
Lundi : 14h-17h
Mardi: 9h-12h/14h-17h
Mercredi: 9h-12h/14h-17h
Jeudi : 9h-12h/14h-17h
Vendredi : 9h-12h
**horaires susceptibles d'être modifiés*

Lieu de formation : Énap
440 avenue Michel Serres
CS 10028 47916 AGEN
cedex

Intervenants :
Joelle GIRAUX, responsable
de formation

Modalités d'inscription :
Agents pénitentiaires :
S'inscrire via le Portail SIRH
Harmonie

Nombre de places : 12

Responsable de formation :
joelle.giroux@justice.fr
05.47.49.30.21

Assistante de formation :
amandine.nock@justice.fr
05.53.98.90.27

Correspondant handicap :
jennie.koucha@justice.fr

100% des stagiaires
ayant suivi la formation
sont satisfaits ou très
satisfaits

Conception de l'action de préparation aux épreuves RAEP

- Rédaction des objectifs pédagogiques
- Détermination des modalités de la formation
- Scénarisation

Modalités pédagogiques

Cette formation alternera des apports théoriques, des mises en situation et des échanges d'expériences pour concevoir ensemble cette action de formation

Documentation

Les documents ressources seront remis au cours de la formation. Certains supports seront construits durant la formation

Modalités d'évaluation

- **Validation des acquis** : les acquis de la formation seront évalués tout au long de la formation par le biais d'exercices de stabilisation
- **Évaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilan oral
- **Evaluation des effets de la formation** par questionnaire de la valeur d'usage dans les 3 mois suivant la formation pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs

A l'issue de la formation, une attestation d'assiduité et une attestation de formation seront remises à chaque stagiaire.

Animer Accompagner et former aux Techniques d'Optimisation du Potentiel : le praticien en TOP

Profil(s) des stagiaires

Tout agent pénitentiaire **volontaire**, sélectionné par son administration, souhaitant intégrer la méthode TOP dans sa pratique professionnelle et **la diffuser auprès de ses collègues à travers l'animation de formations.**

L'activité en tant que praticien TOP au sein de l'administration pénitentiaire n'est pas indemnisée.

L'activité en tant que praticien TOP suggère une disponibilité au sein de la DISP (et pas uniquement au sein du service ou de l'établissement). Le supérieur hiérarchique en accepte le principe quand il donne un avis favorable.

Prérequis

Il est nécessaire d'avoir préalablement suivi, dans les 2 années précédant le début de cette formation, la formation initiale TOP (FI-TOP) dans son intégralité. Une attestation devra être fournie.

Pour permettre de valider ce prérequis, une formation FI-TOP est programmée pour les stagiaires sélectionnés du lundi 16 janvier 2023 (14h) au vendredi 20 janvier 2023 (12h) (lieu à déterminer).

Enjeux

Identifier les facteurs de risques professionnels est essentiel pour mettre en œuvre des actions quotidiennes susceptibles de réguler, voire de limiter, ces risques à leur source.

Les techniques d'optimisation du potentiel (TOP), postures et techniques mentales individuelles, permettent de se créer une boîte à outils personnalisable contenant des techniques utilisables de façon autonome. Elles visent à permettre à chacun d'optimiser ses ressources personnelles, de s'adapter au mieux aux contraintes contextuelles, de gérer son stress, sa fatigue, sa vigilance et sa motivation.

La formation proposée composée de **4 modules indissociables** vise à intégrer les outils de la méthode TOP et à les transmettre aux agents de l'administration.

Objectifs pédagogiques

A la fin de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Exploiter ses connaissances développées lors de la formation initiale TOP (FI-TOP) au profit de ses élèves, collaborateurs et/ou dans sa pratique professionnelle ;
- Utiliser les pratiques TOP en contexte de formation afin de former des groupes à la méthode TOP ;
- Exprimer ses compétences relationnelles et pédagogiques en formation ou en accompagnement selon les personnalités et les cultures de ses interlocuteurs ;
- Construire une planification (programme) au profit d'un individu ou d'un groupe en l'adaptant au plus proche de sa demande ;

Référence (n° Harmonie) :
50958190

Date limite d'inscription :
Le 10/11/2022

Durée :
16 jours (4 modules indissociables de 4 jours soit 112h)
+ 100h de travail personnel supervisé (préparation pédagogique, accompagnement de l'écrit)

Dates :
Module 1 :
Du 20/02/2023 (14h) au 24/02/2023 (12h)
Module 2 :
Du 03/04/2023 (14h) au 07/04/2023 (12h)
Module 3 :
Du 22/05/2023 (14h) au 26/05/2023(12h)
Module 4 :
Du 09/10/2023 (14h) au 13/10/2023(12h)

Horaires* :
Lundi : 14h - 17h30
Mardi: 8h30-12h00/14h-17h30
Mercredi: 8h30-12h00/14h-17h30
Jeudi : 8h30-12h00/14h-17h30
Vendredi : 8h30 - 12h00
**horaires susceptibles d'être modifiés*

Lieu de formation : Énap
440 avenue Michel Serres
CS 10028 47916 AGEN
cedex

Prix Inter :
3000 € net de taxe (financés par la DISP d'appartenance)
(Coût pédagogique hors frais d'hébergement et de restauration)

100% des stagiaires ayant suivi la formation sont satisfaits ou très satisfaits

- Conduire et animer diverses séquences TOP afin d'accompagner ses apprenants en fonction de leur demande : stress du quotidien, stress professionnel, gestion de crise, gestion de la fatigue, performance dans la durée, soutien de sa motivation dans le temps...);
- Analyser sa pratique qui fait l'objet d'un écrit (formation praticien et contact terrain - transfert de compétences) et le soutenir publiquement.

Contenu détaillé du programme

Module 1- TOP POUR SOI (1) :

Formateurs : Sauriat Laurent et/ou Dupont Sébastien et les spécialistes stagiaires

Consolider les connaissances de base développées lors de la formation initiale FI-TOP

- Etat des connaissances (notions théoriques, concepts de base, études de cas et mises en situation)
- Partage sur des situations vécues, analyse des pratiques personnelles et retour d'expérience
- Les fondamentaux et les spécificités de la méthode TOP
- Approfondissement de la pratique : s'exercer aux différentes techniques et aux 3 procédés de base
- Modalités de mises en œuvre des techniques (Indications, protocoles, bénéfiques ; précaution d'emploi)
- Construction de son programme personnalisé
- Pratiques phares associées et mises en situation pédagogiques : IM/DI, VAKOG, RMD/RMI, RS, PMR, SAR

Module 2- TOP POUR SOI (2) :

Formateurs : Sauriat Laurent et/ou Dupont Sébastien et les spécialistes stagiaires

Maîtriser la méthode TOP pour gérer les différentes formes et niveaux de stress (pour favoriser les processus d'adaptation et aux situations complexes, stressantes et de crise), pour soutenir et développer la motivation

- Partage des méthodes personnelles et approfondissement des connaissances théoriques vues en Formation initiale et en intersession ;
- Comprendre les mécanismes d'adaptation en situation complexe, de stress et de crise ;
- Acquérir les techniques TOP pour accompagner les personnes dans ces différentes situations de stress et aider ses interlocuteurs à gérer leurs émotions pour faire face aux situations stressantes ;
- Connaître les différents modèles et théories de la motivation en lien avec la méthode TOP ;
- Savoir analyser en situation la motivation et l'implication des personnes ;
- Savoir proposer des stratégies d'accompagnement et de soutien de la motivation en s'appuyant sur la méthode TOP ;
- Début de mise en situations pédagogiques ;
- Réflexion sur l'homme total ;
- Pratiques phares associées et mises en situation pédagogiques : RP, R3P, PMR, R+, DPP, RNA, PAM

Modalités d'inscription :

Agents du MJ : s'inscrire via le Portail SIRH Harmonie

Modalités de sélection :

Fiche d'inscription
Lettre de motivation et CV
Entretien de sélection par URFQ (appétence aux sciences humaines, aisance relationnelle, investissement personnel seront questionnés). Les agents

Nombre de places : 12

Intervenants :

Laurent SAURIAT, fondateur de TOP-CONSULTING, expert TOP, formateur
Sébastien DUMONT, expert TOP, conférencier
Caroline MUSSY, psychologue clinicienne, praticienne TOP
Laurent VINÉ, spécialiste de la performance, expert TOP
Pascal LEFLOCH, praticien TOP, spécialiste TOP
Stagiaire
Jean-Baptiste MARTINEZ, praticien TOP, spécialiste TOP
Stagiaire
Karl SEILLE, praticien TOP, spécialiste TOP
Stagiaire
Sébastien JUIN, praticien TOP, spécialiste TOP
Stagiaire

Responsable de formation :

kathy.ftais@justice.fr

Assistante de formation :

solene-maelle.sabbag@justice.fr

Correspondant handicap :

lennie.koucha@justice.fr

Module 3- TOP AU SERVICE DES AUTRES (1) :

Formateurs : Sauriat Laurent et/ou Viné Laurent et les spécialistes stagiaires

Développer des compétences relationnelles et pédagogiques pour former les apprenants à l'utilisation de la méthode TOP en individuel et collectif

- Approfondissement des connaissances théoriques vues en FI-TOP sur le sommeil et la vigilance et partage des méthodes personnelles mises en œuvre en intersession
- Champ de compétence : limites et déontologie
- Disposer de notions de base sur les types de personnalités : approche et généralité, phénoménologie
- Pédagogie et communication : langages, suggestion, sémantique
- Agissement des TOP sur le schéma corporel et image du corps
- Pratiques spécifiques associées et mises en situation
- Travailler sa posture de praticien TOP pour des accompagnements individuels et collectifs (notion d'intention) et mise en situation pédagogique (conduire une séance TOP devant le reste du groupe)
- Savoir-être et Savoir-faire : identifier les besoins, ressources, freins et contexte de vie, ainsi que la personnalité de son interlocuteur afin de répondre à sa demande pour adapter les outils de la méthode TOP
- Savoir élaborer la progression pédagogique d'une action de formation en respectant la philosophie et le processus d'apprentissage et favorisant son autonomie
- Concevoir le scénario pédagogique d'une séance d'accompagnement ou des séquences de formation selon son champ de compétence
- Evaluation sur les acquis (en synchrone type Quizz et/ou asynchrone)

Module 4- TOP AU SERVICE DES AUTRES (2) et VALIDATION PRATICIEN TOP :

Formateurs : Sauriat Laurent et/ou Dupont Sébastien et les 4 spécialistes stagiaires

Maîtriser la méthode TOP pour prévenir et gérer la fatigue et intégrer la méthode TOP dans sa pratique professionnelle

Savoir analyser l'état et les causes de fatigue des personnes accompagnées ;

- Savoir proposer les techniques et approches TOP adaptées en fonction des personnes et des situations
- Communication, facteur humain, erreur et phénomène d'acceptation, bénéfique secondaire
- Mises en situations pédagogiques : conduire une ou plusieurs séances TOP devant le reste du groupe
- Evaluation des acquis d'apprentissage (écrit de 2 heures en séance)
- Partager les différents champs d'application de la méthode TOP dans son milieu professionnel
- Illustrer l'application par des cas concrets, retour et partage d'expériences
- S'entraîner dans différents types de situations individuelles et collectives notamment avec des élèves de l'ENAP (mises en situation, jeux de rôle, cas pratique, réflexion et méta-analyse)
- Construire son plan d'action et de progrès individualisé
- **Certification : présentation du projet pédagogique et soutenance sur la base de l'écrit (présentiel ou distanciel)**

Du travail personnel est demandé en intersession et en supervision pendant et/ou à l'issue de la formation praticien TOP : le travail sera consigné dans un carnet de bord personnel :

- Entraînement personnel supervisé
- Accompagnements individuels et/ou collectifs supervisés
- Groupe d'entraînement mutuel entre pairs
- Entraînement personnel aux TOP : le futur praticien doit avoir expérimenté lui-même les différentes techniques et avoir une « boîte à outils TOP » opérationnelle. Cet entraînement personnel lui permet d'être parfaitement au clair avec ses compétences et champs d'actions TOP
- Cas d'application supervisés (accompagner au moins 2 personnes et ou des petits groupes)
- Accompagnement du stagiaire dans le choix du thème, de la rédaction de son écrit ainsi que pour la préparation de la soutenance

Techniques enseignées :

- Météo, contrôle et switch émotionnel et/ou physiologique
- Respiration Contrôlée
- Balade sensorielle
- Relaxations musculaire directe (RDI) et indirecte (RMI); sensorielle (RS); paradoxale (RM); Relaxation psycho-physiologique personnalisée (R3P); Posturale (RPo)
- Préparation Mentale de la Réussite (PMR)
- Répétition Mentale (RM)
- Pré-Activation Mentale (PAM)
- Signal d'Ajustement Réflexe (SAR)
- Renforcement Positif (R+)
- Dynamisation Psycho-physiologique (DPP)
- Régulation du niveau d'activation (RNA)
- Temps de pause optimisée (TPO)

Modalités pédagogiques

La formation est basée sur les principes de la pédagogie active et participative, elle alterne les méthodes expérientielle, réflexive, expositive et intégrative et place l'apprenant au cœur de sa formation.

- Illustrations des concepts et techniques par diverses approches (vidéos, cas concrets) analysées par les stagiaires avec un retour du formateur
- Fondamentaux théoriques nécessaires à la compréhension et à l'utilisation des techniques TOP
- Expérimentations et entraînements commentés (méthode intégrative)
- Partage sur situations vécues pour intégration dans son champ professionnel ; retour d'expériences ; analyse de pratiques
- Jeux pédagogiques
- Supervisions collectives et individuelles de travail personnel intersession, groupe de pairs (groupe d'entraînement mutuel via des outils de types chat), accompagnement à la rédaction de l'écrit.

Documentation

Les documents ressources (fiches techniques, articles, présentations PPT, mémos papier ou audio) seront remis aux stagiaires en version dématérialisée.

Modalités d'évaluation

La **présence** tout au long de la formation est **obligatoire**.

- **Validation des acquis** : Evaluation formative et sommative des acquis en cours de formation
 - Rétroaction sur la construction de plusieurs séances personnelles (séances rédigées et ou audio)
 - Evaluation théorique (examen écrit de 2h)
 - Evaluations pédagogiques (séquences pratiques pendant la formation en présentiel et lors des accompagnements supervisés en intersessions ou à l'issue de la formation en présentiel)
 - Evaluation et analyse de la pratique en continu
 - **Rédaction d'un écrit mettant en avant l'intégration de la méthode TOP transposée dans sa pratique personnelle et professionnelle à remettre avant le module 4**
 - Soutenance publique sur la base de l'écrit avec entretien final au module 4
 - Toutes les évaluations sont doublées.

L'implication des participants lors des exercices et mises en situations est appréciée et débriefée tout au long de la formation par les formateurs.

- **Évaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilan oral
- **Evaluation des effets de la formation** par questionnaire de la valeur d'usage dans les 4 à 6 mois suivant la formation pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs

A l'issue de la formation, un **certificat de compétence** « praticien en TOP » est délivré aux stagiaires ayant satisfait aux exigences ci-dessus et sur la base de grilles d'évaluation (12/20 à chaque évaluation, si 10/20 un rattrapage est proposé sous réserve de n'avoir aucun point éliminatoire). En cas d'ajournement ou de non-validation, un entretien permettra de proposer un parcours personnalisé pour mener à terme la formation dans les deux ans.

Pour plus d'informations :

Vidéo 1 :

http://e-nap.enap.intranet.justice.fr/IMG/mp4/fc_formation_les_top_presentation_fb.mp4

Vidéo 2 :

https://www.enap.justice.fr/sites/default/files/upload/FC_formation_TOP_Presentation_30sept2021.mp4

FORMATIONS D'ADAPTATION

Les adjoints techniques	132
Les techniciens.....	133
Les directeurs techniques	134
Les adjoints administratifs Module : Découverte de l'environnement professionnel.....	135
Les formateurs et les responsables de formation	136
Les moniteurs de sport pénitentiaires	137
Les enseignants nouvellement nommés dans l'administration pénitentiaire	138
Les RLE nouvellement nommés dans l'administration pénitentiaire	139
Les personnels affectés en Etablissements pénitentiaires pour Mineurs (EPM)	140
Les personnels pénitentiaires affectés en Quartier Mineurs	141
Les ERIS.....	142



Formation d'adaptation à la prise de fonction des adjoints techniques

La formation d'adaptation des adjoints techniques a pour but de les préparer à leur nouvel environnement professionnel.

Objectifs pédagogiques

Permettre aux adjoints techniques de :

- Appréhender leur fonction par la connaissance de l'administration pénitentiaire, de ses missions et de son organisation
- Assurer la prise en charge de la population placée sous main de justice qu'ils seront conduits à encadrer par la connaissance de ses spécificités et des modalités de sa prise en charge

Éléments du contenu

- Présentation générale de l'administration pénitentiaire
- Différents personnels
- Droits et obligations des fonctionnaires
- Déontologie et risques corruptifs
- Différents régimes de détention et le parcours pénal de la personne détenue
- Connaissances des caractéristiques de la PPSMJ
- Règlement intérieur des établissements
- Approche sécuritaire et renseignements
- Histoire pénitentiaire
- Le travail des détenus
- Initiation à la santé sécurité au travail
- Ecrits administratifs et professionnels
- Maintenance bâtiment, gestion production, restauration (suivant la spécialité de l'agent)

Modalités pédagogiques

Apports didactiques, exercices

Nombre de places : Déterminé par arrêté d'ouverture du concours

Durée :

2 semaines de stage (1 semaine de stage en tant que surveillant et 1 semaine stage de mise en situation) et 3 semaines de formation à l'Enap

Dates :

Octobre 2023

Lieu : Énap

Intervenants :

Formateurs Énap
Formateurs associés
Énap

Public visé :

Adjoints techniques

Conditions d'admission / Pré requis :

Être admis à l'issue des concours interne et externe ou détaché dans le corps des adjoints techniques

Responsable de formation :

jose.marivela@justice.fr
05.53.98.90.10

Assistante de formation :

myriam.gelly@justice.fr
05.53.98.92.15

Formation d'adaptation à la prise de fonction des techniciens

La formation d'adaptation des techniciens a pour but de les préparer à leur nouvel environnement professionnel.

Objectifs pédagogiques

Permettre aux techniciens de :

- Appréhender leur fonction par la connaissance de l'administration pénitentiaire, de ses missions et de son organisation
- Assister le directeur technique par l'acquisition de compétences en matière de développement de projet et d'organisation du travail
- Assurer l'encadrement d'ateliers de production ou d'actions de formation professionnelle par l'acquisition de connaissances sur la population placée sous main de justice et des modalités de sa prise en charge

Éléments du contenu

- Présentation générale de l'administration pénitentiaire
- Différents personnels
- Droits et obligations des fonctionnaires
- Déontologie et risques corruptifs
- Différents régimes de détention et le parcours pénal de la personne détenue
- Connaissances des caractéristiques de la PPSMJ
- Règlement intérieur des établissements
- Approche sécuritaire et renseignements
- Histoire pénitentiaire
- Le travail des détenus
- Initiation Santé et sécurité au travail
- Ecrits administratifs et professionnels
- Les outils de la communication
- Management
- La conduite de réunion
- Initiation aux marchés publics
- Formation technique dans la spécialité

Modalités pédagogiques

Apports didactiques, exercices

Nombre de places : Déterminé par arrêté d'ouverture du concours

Durée :

12 semaines de formation dont 4 semaines de stage en établissement

Dates :

Novembre 2023

Lieu : Énap

Intervenants :

Formateurs Énap
Formateurs associés Énap
Prestataires

Public visé :

Techniciens

Conditions d'admission / Pré requis :

Être admis à l'issue des concours interne et externe ; détachement et liste d'aptitude

Responsable de formation :

jose.marivela@justice.fr
05.53.98.90.10

Assistante de formation :

myriam.gelly@justice.fr
05.53.98.92.15

Formation d'adaptation à la prise de fonction des directeurs techniques

La formation d'adaptation des directeurs techniques a pour but de les préparer à leur nouvel environnement professionnel.

Objectifs pédagogiques

- Appréhender leur fonction d'encadrement des services techniques par la connaissance de l'administration pénitentiaire, de ses missions et de son organisation
- Assurer leur mission de conseil auprès des décideurs institutionnels, en développant des compétences managériales
- Identifier les PPSMJ, leurs caractéristiques et les modalités de leur prise en charge, notamment dans les domaines du travail pénitentiaire et de la formation professionnelle, pour contribuer aux missions de sécurité publique, d'orientation, d'observation et de préparation de la réinsertion sociale des personnes détenues

Éléments du contenu

- Présentation générale de l'administration pénitentiaire
- Différents personnels
- Droits et obligations des fonctionnaires
- Déontologie et risques corruptifs
- Différents régimes de détention et le parcours pénal de la personne détenue
- Connaissances des caractéristiques de la PPSMJ
- Règlement intérieur des établissements
- Approche sécuritaire et renseignements
- Histoire pénitentiaire
- Le travail des détenus
- Rôle et responsabilité des cadres en matière de santé et sécurité au travail
- Les outils de la communication
- Management
- La conduite de réunion
- Les marchés publics et leurs contentieux
- Formation technique dans la spécialité
- Les astreintes de direction
- Initiation à la formation

Modalités pédagogiques

Apports didactiques, exercices

Nombre de places : Déterminé par arrêté d'ouverture du concours

Durée :

12 semaines de formation dont 4 semaines de stage en établissement ou DISP et 1 semaine de stage hors institution pénitentiaire

Dates :

Novembre 2023

Lieu :

Énap

Intervenants :

Formateurs Énap
Formateurs associés Énap
Prestataires

Public visé :

Directeurs techniques

Conditions d'admission / Pré requis :

Être admis à l'issue des concours interne et externe de la liste d'aptitude ou en détachement

Responsable de formation :

jose.marivela@justice.fr
05.53.98.90.10

Assistante de formation :

myriam.gelly@justice.fr
05.53.98.92.15

Formation d'adaptation à la prise de fonction des adjoints administratifs

Découverte de l'environnement professionnel

Les adjoints administratifs du Ministère de la Justice peuvent postuler sur des postes différents au sein des directions de ce même ministère. Lorsqu'ils sont affectés dans l'administration pénitentiaire (AP), ils sont confrontés aux particularités de ce milieu. Cette formation permettra aux adjoints administratifs intégrant l'administration pénitentiaire de se situer dans leur nouvel environnement institutionnel et professionnel.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier les missions des personnels de l'administration pénitentiaire
- Repérer le fonctionnement des établissements pénitentiaires
- Identifier les caractéristiques des personnes détenues
- Identifier les mesures de contrôle lors de l'accès à un établissement pénitentiaire et les contraintes sécuritaires à l'intérieur d'un établissement pénitentiaire
- Identifier les spécificités des écrits administratifs et professionnels

Éléments du contenu

- Présentation générale des postes occupés par un adjoint administratif dans l'administration pénitentiaire
- Organisation de l'administration pénitentiaire
- Droits et obligations des fonctionnaires (RH, congés...)
- Déontologie et risques corruptifs
- Différents types d'établissements et régimes de détention
- Caractéristiques des personnes placées sous main de justice (PPSMJ)
- Approche sécuritaire
- Écrits administratifs et professionnels

Modalités pédagogiques

Apports théoriques, échanges et discussions.
Modalités hybrides (présentiel et en distanciel)

Nombre de places : selon recensement

Durée :

4 jours en présentiel du lundi 14h au vendredi 12h

Dates :

Du 06 au 10 novembre 2023

Lieu : Énap

Intervenants :

Les départements de l'Énap
Formateurs associés
Énap

Public visé et conditions d'admission :

Adjoints administratifs de l'AP issus des recrutements avec et sans concours, les adjoints administratifs détachés dans l'AP et emplois réservés,

Assistante de formation :

myriam.gelly@justice.fr
05.53.98.92.15

Formation d'adaptation à la prise de fonction des formateurs et des responsables de formation

La formation d'adaptation des formateurs et responsables de formation d'une durée totale d'un an se compose d'une période initiale d'enseignements et de stages pratiques, préalable à la prise de fonction et d'un stage probatoire sur le lieu d'affectation.

Objectifs pédagogiques

Cette formation, organisée par l'École nationale d'administration pénitentiaire, doit permettre l'acquisition et le développement des compétences nécessaires aux fonctions de formateur des personnels ou de responsable de formation.

Éléments du contenu

UF 1 : S'inscrire en tant que formateur et responsable de formation dans son environnement professionnel

UF 2 : Contribuer à la mise en œuvre des politiques publiques pénitentiaires en matière de formation

UF 3 : Accompagner, former et encadrer les personnels pénitentiaires

Modalités pédagogiques

Formation-action, apports didactiques, exercices pédagogiques, mises en situation

Nombre de places : variable, en fonction des postes mis au concours

Durée :
25 semaines dont 12 semaines de stage

Dates :
Du 16/01/2023 au 07/07/2023

Lieu : Énap

Intervenants :
Formateurs Énap
Formateurs associés Énap
Prestataire

Public visé et conditions d'admission :
Agents (surveillants, lieutenants et CPIP) admis à l'issue de l'examen professionnel de formateur/responsable de formation

Responsable de formation :
joelle.giraux@justice.fr
05.53.98.90.98

Assistante de formation :
myriam.gelly@justice.fr
05.53.98.92.15

Formation d'adaptation à la prise de fonction des Moniteurs de sport pénitentiaires

La formation d'adaptation des moniteurs de sport a pour but de les préparer à leur nouvel environnement professionnel.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation d'adaptation, le stagiaire sera capable de :

- Animer et encadrer la pratique sportive en toute sécurité tout en adaptant les activités aux besoins et aux attentes de l'ensemble des personnes détenues ;
- Communiquer autour des APS dans les situations de la vie professionnelle ;
- Contribuer au bon fonctionnement de la structure ;
- Mettre en place des projets d'animation sportive dans son établissement, notamment en inscrivant ces projets dans un contexte de partenariat.

Éléments du contenu

Pour la 38^e promotion de MSP, l'architecture de formation se décline comme suit :

UC1 : Préparer et animer des cycles de séances de loisir sportif

- M1 - Identifier les caractéristiques et les besoins des participants
- M2 - Repérer les éléments de santé, d'anatomie et de physiologie
- M3 - Construire une séance ou un cycle de séances
- M4 - Identifier la réglementation liée à la sécurité des pratiques
- M5 - Animer et encadrer une séance de loisir sportif
- M6 - Animer les activités et techniques propres aux jeux sportifs et jeux d'opposition

UC2 : Organiser, informer et communiquer autour des activités d'animation et d'encadrement physiques et sportifs

- M1 - Analyser le fonctionnement de sa structure
- M2 - Planifier (mettre en œuvre) et rendre compte de ses activités
- M3 - Communiquer avec le public

UC3 : Intervenir en milieu carcéral

- M1 - Communiquer dans les situations de la vie professionnelle
- M2 - Utiliser les outils de communication de l'AP
- M3 - Se situer dans la fonction de moniteur de sport en établissement

Modalités pédagogiques

Apports didactiques, mises en situation, exercices.

Nombre de places : Déterminé par arrêté d'ouverture du concours

Durée : 1 an de formation en alternance et en deux parties distinctes

1^{ère} partie :

24 semaines de formation à l'Énap, dont 4 semaines de stage diagnostic et 4 semaines de stage de mise en situation dans l'établissement d'affectation

2^e partie :

28 semaines de stage probatoire dans l'établissement d'affectation

Dates 1^{ère} partie :

Du 06/02/2023 au 20/07/2023

Lieu : Énap

Intervenants :

Formateurs Énap
Formateurs associés Énap
Intervenants extérieurs

Public visé :

Surveillants

Conditions d'admission / Pré requis :

Etre admis à l'issue du concours interne

Responsable de formation :

damien.filippi@justice.fr
05.47.49.30.09

Assistante de formation :

myriam.gelly@justice.fr
05.53.98.92.15

Formation d'adaptation à la prise de fonction des personnels affectés en Etablissements pénitentiaires pour Mineurs (EPM)

Le dispositif de formation destiné aux personnels de la DAP et de la DPJJ, affectés en EPM, a été conçu en 2007 afin d'outiller les agents récemment nommés au sein de ces structures. Il a été remanié en 2022, permettant ainsi aux écoles de proposer cette formation alternativement. En 2023 la formation des agents DAP et PJJ affectés en EPM se tiendra à l'Énap.

L'objectif principal de cette formation consiste, pour assurer une complémentarité d'intervention des deux institutions dans la prise en charge des mineurs détenus, à faire évoluer les représentations des agents de la DAP et de la PJJ sur les rôles et missions de chacun et à les amener à travailler sur leur identité professionnelle.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de cette formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier les spécificités de fonctionnement de la PJJ/DAP
- Énoncer le cadre réglementaire des personnels en EPM
- Décrire les spécificités de l'application du droit aux mineurs
- Expliquer les spécificités de l'adolescence
- Evaluer une situation et adapter son comportement en conséquence

Éléments du contenu

Les contenus de formation seront définis par l'Énap et l'ENPJJ.

- Le cadre juridique de la détention des mineurs
- Les risques psycho sociaux
- Le travail sur les représentations
- Exercices de cohésion d'équipe
- Gestion de la violence et de l'agressivité

Modalités pédagogiques

Apports théoriques

Mises en situations

Analyse des pratiques

Nombre de places : Variable en fonction des CAP de mutations des surveillants et du nombre d'éducateurs PJJ nouvellement affectés en EPM.

Durée : 1 semaine

Dates :

A déterminer : à compter d'avril 2023

Lieu : Énap

Intervenants :

Variés

Public visé :

Surveillants pénitentiaires et éducateurs PJJ

Conditions d'admission / Pré requis :

Etre récemment nommé au sein d'un EPM

Responsable de formation :

dominique.dejardin@justice.fr
05.47.49.30.09

Assistante de formation :

myriam.gelly@justice.fr
05.53.98.92.15

Formation d'adaptation à la prise de fonction des personnels pénitentiaires affectés en Quartier Mineurs

Confrontés aux difficultés que pose la prise en charge des mineurs incarcérés, les personnels pénitentiaires affectés en quartier mineurs doivent renforcer leurs compétences afin de mieux encadrer une population complexe, parfois imprévisible, et pour laquelle l'incarcération doit trouver un sens éducatif.

Pour ce faire, les personnels pénitentiaires spécialisés doivent s'approprier une nouvelle identité professionnelle de par la dualisation de leurs missions : garder, contrôler, réguler mais tout autant observer, écouter, accompagner et éduquer à travers les temps et les actes de la vie quotidienne.

Objectifs pédagogiques

- Développer une communication bienveillante
- Identifier le fonctionnement des adolescents
- Identifier le cadre légal de la justice des mineurs
- Identifier le cadre judiciaire de la détention des mineurs

Éléments du contenu

- Communication non violente
- Le cadre juridique de la détention des mineurs
- Le cadre législatif de la justice des mineurs
- La délinquance des mineurs
- La psychopathologie des mineurs détenus

Modalités pédagogiques

Théâtre forum
Apports théoriques

Nombre de places : variable, en fonction des prises de fonction.

Durée :
2 semaines

Dates : à déterminer

Lieu : Énap

Intervenants :
Variés

Public visé :
Personnels de surveillance de tout grade.
Personnels de direction

Conditions d'admission / Pré requis :
Être en poste dans un quartier mineurs

Responsable de formation :
dominique.dejardin@justice.fr
05.53.98.90.36

Assistante de formation :
myriam.gelly@justice.fr
05.53.98.92.15

Formation d'adaptation à la prise de fonction des enseignants nouvellement nommés dans l'administration pénitentiaire

La formation des enseignants nouvellement nommés doit leur permettre, grâce à des enseignements théoriques et pratiques, d'acquérir la connaissance de l'administration pénitentiaire et de ses services ainsi que celle du public qu'ils vont avoir à former.

Il ne s'agit pas de s'immiscer dans la partie enseignement (les stagiaires ont quasi tous déjà exercé dans diverses structures). L'objectif visé est d'atteindre rapidement une connaissance suffisante de ce nouveau milieu professionnel.

L'enseignant en établissement pénitentiaire participe à la mission d'insertion par un travail pédagogique (avec les détenus) et pluridisciplinaire (participation aux différentes commissions concourant à l'insertion).

Objectifs pédagogiques

- Identifier les politiques et orientations en matière d'enseignement dans l'AP
- Se situer dans un environnement professionnel nouveau et spécifique
- Appréhender de façon suffisante le public à former et son parcours pénitentiaire

Éléments du contenu

- Les grandes orientations de l'Administration Pénitentiaire en matière d'insertion et d'enseignement
- Notions d'histoire pénitentiaire
- Questions vives : majeurs/mineurs/RLE
- Le parcours pénal
- La radicalisation
- Les caractéristiques de la personne détenue
- La découverte du service public pénitentiaire
- Le repérage des risques suicidaires
- Déontologie et risques corruptifs

Modalités pédagogiques

Apports didactiques
Groupes de travail

Nombre de places : variable, en fonction du nombre d'enseignants nouvellement nommés

Durée 4 jours

Dates :

Du 13 au 22 novembre 2023

Lieu : Énap

Intervenants :

Professionnels pénitentiaires
Prestataires

Public visé :

Enseignants

Conditions d'admission /

Pré requis :

Etre nouvellement nommé dans un établissement pénitentiaire

Responsable de formation :

dominique.dejardin@justice.fr

Assistante de formation :

myriam.gelly@justice.fr

05.53.98.92.15

Formation d'adaptation à la prise de fonction des responsables locaux d'enseignement (RLE) nouvellement nommés dans l'administration pénitentiaire

La formation spécifique des responsables locaux d'enseignement nouvellement nommés vise à faciliter l'adaptation à leurs fonctions. L'objectif est de balayer les différents champs de missions qui leur sont confiées, à l'interface entre l'administration pénitentiaire et l'éducation nationale, afin de renforcer leur expertise professionnelle.

Le RLE coordonne l'équipe enseignante et veille à garantir la participation de l'enseignement à la mission d'insertion par la cohérence du travail pédagogique (avec les détenus) et pluridisciplinaire (participation aux différentes commissions concourant à l'insertion et à la formation professionnelle).

Objectifs pédagogiques

- Identifier les enjeux politiques des orientations en matière d'enseignement dans l'AP
- Acquérir et renforcer les gestes professionnels liés à la coordination de l'équipe de l'unité locale d'enseignement (ULE), dans le contexte pénitentiaire, avec les partenaires
- Acquérir une maîtrise du suivi du parcours pénitentiaire des élèves détenus

Éléments du contenu

- La place et le rôle du RLE dans l'établissement pénitentiaire et vis-à-vis des partenaires
- Le film annuel du RLE
- Les outils du RLE (gestion et suivi, GENESIS...)
- La construction de l'offre de formation de l'ULE (de la prévention de l'illettrisme à la formation professionnelle)
- Le suivi du parcours scolaire de la personne détenue (mineure ou majeure)
- La coordination de l'équipe pédagogique et la gestion quotidienne des ressources humaines

Modalités pédagogiques

Apports didactiques
Groupes de travail

Nombre de places : variable, en fonction du nombre de RLE nouvellement nommés

Durée : 3 jours

Dates :
Du 20 au 22 novembre 2023

Lieu : Énap

Intervenants :
Professionnels pénitentiaires
Prestataires

Public visé :
RLE

Conditions d'admission / Pré requis :
Être nouvellement nommé dans un établissement pénitentiaire

Responsable de formation :
dominique.dejardin@justice.fr

Assistante de formation :
myriam.gelly@justice.fr
05.53.98.92.15

Département sécurité

Formation d'adaptation à l'emploi ERIS

Cette formation d'adaptation d'une durée de 13 semaines a pour finalité l'acquisition et le développement des compétences et pratiques professionnelles de ces fonctionnaires au regard des nouvelles missions qu'ils sont appelés à exercer au sein d'une équipe régionale d'intervention et de sécurité. Elle fait l'objet d'une évaluation.

Objectifs Pédagogiques

A l'issue de la formation, les stagiaires seront en capacité de :

- Faire face aux situations de crise et gérer le stress qu'elles peuvent induire
- D'intervenir armés et/ou avec l'équipement approprié en établissements pénitentiaires en toute sécurité en respectant le cadre réglementaire et les procédures d'emploi en vue de sécurisation, de maintien et de rétablissement de l'ordre
- D'assurer des escortes armées en toute sécurité

Éléments du contenu

- L'intervention professionnelle (IP)
- Les fondamentaux, maîtrise sans arme et avec arme de l'adversaire
- Le maintien de l'ordre
- Le stress : définition, cause, différents facteurs du stress professionnel spécifique, manifestation, conséquences
- Le matériel d'intervention et le maintien de l'ordre
- Les techniques fondamentales individuelles
- Les techniques de combat et de défense
- Les techniques d'intervention en équipe constituée
- Le menottage sous la force armée
- Armement en dotation dans l'administration pénitentiaire
- Réglementation relative à l'usage de la force armée
- La doctrine générale en matière de maintien de l'ordre (MO)
- Le barrage d'arrêt fixe (BAF)
- L'expression des ordres en MO
- La section de protection et d'intervention (SPI)
- La préparation et l'exécution des escortes
- Les déplacements en convoi
- Les procédures d'urgence

Modalités pédagogiques

Apports didactiques, mises en situation, simulation, exercice d'application.

Nombre de places : 35 places

Durée :
13 semaines

Date :
De la semaine 47 à la semaine 50 puis semaine 1 à semaine 9

Lieu :
Énap et site extérieur

Intervenants :
Instructeur Énap

Public visé :
Personnels de surveillance admis à l'issue de la sélection professionnelle ERIS.

Responsable de formation :
olivier.denis@justice.fr
05 53 98 90 34

Secrétariat :
helene.durand@justice.fr
05 53 98 89 39
corinne.antonini@justice.fr
05 53 98 90 67
aurelie.arran@justice.fr
05 53 98 90 89

FORMATION DIPLÔMANTE

MASTER 2 Droit de l'exécution des peines et droits de l'homme.....144



Département Droit et Service Public

MASTER 2

Droit de l'exécution des peines et droits de l'homme

Cette offre correspond à la volonté de mixer au sein d'une formation débouchant sur un diplôme universitaire de niveau Bac+5 un public d'étudiants et de professionnels issus de l'administration pénitentiaire ou de partenaires (magistrature par exemple). Ce master accueille également des professionnels étrangers envoyés par l'administration dont ils relèvent. Ce diplôme repose sur une convention tripartite passée entre l'université de Pau et des Pays de l'Adour, l'université de Bordeaux et l'Énap. Il se déroule sur 4 modules étalés sur deux années universitaires pour les professionnels. La formation est dispensée à l'antenne universitaire d'Agen.

Objectifs de formation

- Former des professionnels aux outils juridiques dans le domaine du droit de l'exécution des peines et des droits de l'homme
- Consolider ses connaissances en la matière afin d'acquérir une spécialisation dans un domaine en pleine évolution et de plus en plus technique
- Avoir une approche pluridisciplinaire et globale de l'environnement juridique de l'exécution des peines, afin d'obtenir un diplôme qualifiant à vocation professionnelle

Éléments du contenu

Les enseignements sont répartis sur **deux années** au titre de la formation continue et se composent de quatre modules de 3 à 4 semaines chacun.

Les différents modules portent sur les thèmes suivants :

- Régime de détention et vie carcérale
- Contrôle juridictionnel de la détention
- Mesures non privatives de liberté
- Les systèmes pénitentiaires – approche comparée

Modalités pédagogiques

Apports didactiques

Nombre de places : 15 places

Durée : 2 ans

Dates :

2 modules la 1^{ère} année
2 modules la 2^e année

Lieu :

Faculté d'Agen
(enseignement)
Énap (hébergement)

Intervenants :

Professeurs des universités de Bordeaux et PAU.
Professionnels de l'Administration Pénitentiaire, Personnel Énap, Spécialistes de l'exécution des peines, Universitaires étrangers Membres du conseil de l'Europe

Public visé :

Étudiants
Personnels pénitentiaires
Personnels du Ministère de la Justice

Conditions d'admission / Pré requis :

3 ans d'ancienneté minimum
Diplôme universitaire niveau Master1
(Possibilité d'une VAE préalable ou d'une VAE acceptée par l'Université de PAU)

Responsable de formation :

Francois.Fevrier@justice.fr

Cf site internet146

resp
réseau
des écoles
de service
public





Les catalogues des formations du RESP :

- Les ateliers du service public (ASP)
- Les sessions "développement des compétences des professionnels de la formation"

sont disponibles sur le lien suivant

<http://www.resp-fr.org/formations/>

FORMATION ENM

ENAP/ENM Le droit de la peine	148
ENAP/ENM Prévenir la récidive en rendant la peine plus efficace : l'évolution des méthodes en probation	149
La criminologie : données scientifiques et justice pénale ?	150
Du prononcé à l'exécution de la peine : quelle collaboration pour les acteurs ?	151
Lutte contre la radicalisation violente : les outils de détection et de prise en charge	152
Terrorisme : état des lieux, enjeux et perspectives	153
Trauma et pratiques judiciaires	154
Crimes de sang, crimes de sexe	155
La prison en question	156
La désistance	157
Les 3 monothéismes	158
Les dérives sectaires	159



ENM/ENAP : Le droit de la peine

Cette formation, co-organisée par l'ENM et l'Énap, se propose de présenter l'actualité législative, réglementaire et jurisprudentielle du droit de la peine.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier la mise en œuvre des textes et les enjeux en termes de réinsertion et de prévention de la récidive
- Appréhender et discuter de l'évolution des pratiques professionnelles en matière de droit de la peine à l'aune des recherches sur la prévention de la récidive (notamment les nouvelles méthodes d'évaluation et d'intervention des SPIP, notamment au regard des règles européennes de probation)

Éléments du contenu

- Présentation des travaux de recherche sociologique et criminologique intéressant l'exécution et l'application des peines.
- Présentation de l'actualité législative, réglementaire et jurisprudentielle du droit de la peine, conjuguant exposés théoriques et réflexion sur la collaboration des acteurs dans l'exécution de la peine.

Modalités pédagogiques

Cette session abordera sous forme d'exposés et de tables rondes l'actualité du droit de la peine, en favorisant les échanges avec les participants, nourris par les présentations de spécialistes. Elle offrira aussi la possibilité d'un échange approfondi et structuré sur les pratiques, expériences et difficultés par le biais de tables rondes.

Nombre de places : 75 places (pour information la formation regroupera 195 participants : magistrats, avocats, AP, PJJ, gendarmerie)

A noter que les frais de transport, d'hébergement et de restauration seront à la charge du service employeur.

N° Harmonie : 50984961

Date limite d'inscription :
Le 08/12/2022

Durée : 3 jours

Dates :
Du 01/02/2023 au 03/02/2023

Lieu :
ENM Paris

Intervenants :
A préciser

Public visé :
Personnels AP

**Conditions d'admission /
Pré requis :**
Aucun

Responsable de formation :
joelle.giroux@justice.fr
05.47.49.30.21

Assistante de formation :
amandine.nock@justice.fr
05.53.98.90.27

ENAP/ENM : Prévenir la récidive en rendant la peine plus efficace : l'évolution des méthodes en probation

Sur la base du référentiel des pratiques opérationnelles relatif aux méthodes d'intervention des services pénitentiaires d'insertion et de probation (RPO1), les services pénitentiaires d'insertion et de probation se dotent d'outils et de méthodes d'intervention dont l'usage sert l'objectif commun de lutte contre la récidive en offrant aux personnes suivies par la justice l'opportunité d'évoluer et de comprendre leurs passages à l'acte.

Cette formation vise à permettre aux magistrats et aux cadres de l'AP d'avoir une représentation plus précise de ces nouvelles méthodologies d'intervention en probation et de parvenir à un langage judiciaire commun inspiré des méthodes d'évaluation du What Works et de la désistance. Les magistrats pourront aussi utiliser les données de ces recherches dans leur propre pratique judiciaire

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier le processus lié à l'émergence des nouveaux outils d'intervention des SPIP
- Repérer les différents outils de prise en charge et d'évaluation utilisés en SPIP et leur intérêt dans le cadre de la prévention de la récidive et la réintégration des personnes condamnées dans la communauté
- Réaliser une évaluation criminologique des risques de récidive selon le modèle RBR (risque, besoin, réceptivité) et de la désistance.

Éléments du contenu

- Les grands courants de pensée
- Les Core Correctional Practices
- Les outils d'évaluation
- Les heuristiques de jugement
- Les outils d'intervention : l'entretien motivationnel et l'approche cognitivo comportementale
- Dynamique de prise en charge collective : programmes correctionnels efficaces

Modalités pédagogiques

Apports théoriques, cas pratiques, vidéos thématiques, échanges et débats

Nombre de places : 10 places

N° Harmonie : 50984962

Date limite d'inscription :

Le 12/01/2023

Durée : 3 jours

Dates :

Du 07/03/2022 (9h) au
10/03/2022 (12h)

Lieu : Énap AGEN

Intervenants :

Charlotte CLOAREC, CPIP
DPIP
Psychologue

Public visé :

Magistrats et personnels de
l'administration pénitentiaire
en position d'encadrement
(DPIP-DSP-LP)

Conditions d'admission /

Pré requis :

Aucun

Responsable de formation :

joelle.giroux@justice.fr
05.47.49.30.21

Assistante de formation :

amandine.nock@justice.fr
05.53.98.90.27

ENM : La criminologie : données scientifiques et justice pénale

De multiples travaux de recherche et des pratiques professionnelles innovantes faisant appel aux savoirs scientifiques de la criminologie existent. Les professionnels de la justice pénale, mobilisés depuis l'enquête jusqu'à la fin de l'exécution de la peine, peuvent s'y référer dans leur action quotidienne pour être à la fois plus efficaces et plus "justes".

En l'état, ces savoirs sont peu diffusés, notamment en raison de l'absence d'une véritable filière universitaire de criminologie en France.

Objectifs pédagogiques

Dans la suite du mouvement impulsé par la Conférence de consensus sur la prévention de la récidive de 2013, et poursuivi par le rapport Cotte "Pour une refonte du droit des peines", cette formation, destinée à l'ensemble des magistrats pénalistes (siège-parquet), ainsi qu'à un large public pluridisciplinaire (Gendarmerie, Services pénitentiaires, assesseurs TPE, éducateurs PJJ), vise tout à la fois à leur permettre de mieux :

- Appréhender les enjeux de sécurité publique sur leur territoire pour y définir des politiques pénales plus efficaces.
- Opérer les choix de procédure en intégrant les données que la criminologie permet de recueillir à partir de l'analyse de la dynamique du passage à l'acte du justiciable et du contexte dans lequel l'infraction a été commise.
- Définir puis éventuellement aménager la peine, dans un souci conjoint de justice et d'efficacité.
- Développer de nouvelles pratiques professionnelles favorisant la sortie de la délinquance en partant à la découverte des courants de recherche sur les méthodes efficaces en probation (what work's, désistance, Risque-Besoins-Réceptivité).
- Favoriser le travail en réseau autour d'objectifs communs avec l'ensemble des partenaires de la Justice pénale

Tous ces sujets, en partie "techniques" ou théoriques seront traités de telle sorte que les questions de libertés ou les problèmes éthiques qu'ils posent restent au centre des débats entre intervenants et participants.

Modalités pédagogiques

En marge des conférences, un large espace sera laissé au débat entre les intervenants et les professionnels, afin de faire « dialoguer » les savoirs théoriques tirés de la recherche et les savoirs professionnels tirés de l'expérience.

Nombre de places : 75 places (pour information la formation regroupera 195 participants : magistrats, avocats, AP, PJJ, gendarmerie)

A noter que les frais de transport, d'hébergement et de restauration seront à la charge du service employeur.

N° Harmonie : 50985073

Date limite d'inscription :
Le 15/12/2022

Durée : 4 jours

Dates :
Du 13/02/2023 au 17/02/2023

Lieu :
ENM Paris

Intervenants :
A préciser

Public visé :
Personnels AP

Conditions d'admission / Pré requis :
Aucun

Responsable de formation :
joelle.giroux@justice.fr
05.47.49.30.21

Assistante de formation :
amandine.nock@justice.fr
05.53.98.90.27

Du prononcé à l'exécution de la peine : quelle collaboration pour les acteurs ?

Réfléchir à l'organisation du service pénal d'une juridiction, dans un objectif de meilleure circulation de l'information et d'individualisation de la peine favorisant la prévention de la récidive, et permettre aux différents acteurs judiciaires concourant tant au prononcé qu'à l'exécution de la peine d'échanger sur leurs pratiques : tels sont les objectifs de cette session.

Objectifs pédagogiques et éléments du contenu

Cette formation vise à :

- Identifier l'apport d'une évaluation structurée tant au stade du choix de la peine que de son suivi
- Identifier les réflexions issues des lieux d'échanges que peuvent constituer les commissions de l'exécution et de l'application des peines et conférences régionales semestrielles portant sur les aménagements de peines et les alternatives à l'incarcération

Modalités pédagogiques

Cette session privilégiera les échanges autour d'exemples concrets de présentation d'expériences innovantes et d'outils développés dans les services pénaux.

Nombre de places : 10 places

A noter que les frais de transport, d'hébergement et de restauration seront à la charge du service employeur.

N° Harmonie : 50985070

Date limite d'inscription :
Le 29/06/2023

Durée : 3 jours

Dates :
Du 11/10/2023 au 13/10/2023

Lieu :
ENM Paris (lieu précis à déterminer)

Intervenants :
A déterminer

Public visé :
Personnels AP

Conditions d'admission / Pré requis :
Aucun

Responsable de formation :
joelle.giraux@justice.fr
05.47.49.30.21

Assistante de formation :
amandine.nock@justice.fr
05.53.98.90.27

Lutte contre la radicalisation violente : les outils de détection et de prise en charge

La radicalisation relève d'un processus qui se construit par étapes pouvant conduire à l'extrémisme voire au terrorisme. Ce processus s'explique par des facteurs multiples et touche bien souvent des jeunes vulnérables, en perte de repères, en rupture, en situation d'isolement et en proie à l'endoctrinement.

Face aux défis que représente actuellement le phénomène de la radicalisation violente pour les sociétés occidentales, un plan de lutte contre la radicalisation violente, comportant notamment un volet préventif et d'accompagnement des familles a été mis en place puis amendé.

Les magistrats français, quelles que soient leurs fonctions, sont tous susceptibles d'être confrontés à des situations "à risque" dans le quotidien de leurs fonctions: le juge des enfants face à un mineur en danger, le juge aux affaires familiales dans un conflit relatif à l'autorité parentale, le juge de l'application des peines dans le suivi d'une personne condamnée, le magistrat du parquet et le juge d'instruction saisis d'infractions commises par une personne présentant des signes de radicalisation.

Objectifs pédagogiques et éléments du contenu

Cette session a pour objectifs de permettre aux agents de :

- Identifier les concepts, définitions et problématiques tout en étant sensibilisé aux différentes analyses de ce phénomène
- Identifier les outils et méthodes de détection du basculement dans la radicalisation violente
- Développer et s'appropriier les outils de prise en charge en termes de prévention et de protection

Modalités pédagogiques

Apports théoriques

Nombre de places : 15 places

A noter que les frais de transport, d'hébergement et de restauration seront à la charge du service employeur.

N° Harmonie : 50984963

Date limite d'inscription :
Le 19/01/2023

Durée : 4 jours

Dates :
Du 13/03/2023 au 17/03/2023

Lieu :
ENM Paris (lieu précis à déterminer)

Intervenants :
A préciser

Public visé :
Personnels AP

Conditions d'admission / Pré requis :
Aucun

Responsable de formation :
joelle.giraux@justice.fr
05.47.49.30.21

Assistante de formation :
amandine.nock@justice.fr
05.53.98.90.27

Terrorisme : état des lieux, enjeux et perspectives

Face à la répétition d'attentats terroristes sur le territoire national et à l'étranger, quelle réponse de l'institution judiciaire ? Si elle évoque les réponses militaires et administratives au fait terroriste et prend le temps d'examiner et d'actualiser l'état de la menace terroriste, cette session est centrée sur l'analyse du système judiciaire français en matière de lutte contre le terrorisme.

Objectifs pédagogiques

Cette formation a pour objet de :

- Décrire et analyser les manifestations actuelles de la menace terroriste en France et en Europe (réseaux djihadistes internationaux, islamistes radicaux urbains, idéologies, propagande...)
- Rappeler et commenter des différentes phases du traitement judiciaire, de l'enquête à l'exécution des peines, en mettant en exergue les liens entre les acteurs

Éléments du contenu

Sont ainsi évoqués le dispositif centralisé et les infractions spécifiques mis en place progressivement depuis 1986, l'intégration du renseignement en procédure dans cette matière, ainsi que certains aspects spécifiques de ce contentieux tels que la prise en charge des victimes ou le traitement des procédures concernant les faits commis à l'étranger.

Modalités pédagogiques

Destinée à des magistrats pénalistes et ouverte à un public extérieur varié, cette session est construite à partir d'exposés et de tables rondes réunissant des acteurs actuels de la lutte anti-terroriste.

Nombre de places : 15 places

A noter que les frais de transport, d'hébergement et de restauration seront à la charge du service employeur.

N° Harmonie : 50984967

Date limite d'inscription :
Le 26/01/2023

Durée : 4 jours

Dates :
Du 20/03/2023 au
24/03/2023

Lieu :
ENM Paris (lieu précis à déterminer)

Intervenants :
A déterminer

Public visé :
Personnels AP

Conditions d'admission / Pré requis :
Aucun

Responsable de formation :
joelle.giroux@justice.fr
05.47.49.30.21

Assistante de formation :
amandine.nock@justice.fr
05.53.98.90.27

Trauma et pratiques judiciaires

Avec la progression des neurosciences, les mécanismes du trauma et leurs conséquences sont aujourd'hui mieux connus. Or, l'activité judiciaire confronte quotidiennement les professionnels de la justice à des personnes ayant été exposées à des événements traumatiques.

Objectifs pédagogiques et éléments du contenu

Cette formation vise à permettre aux professionnels de :

- Découvrir les connaissances les plus récentes sur les mécanismes neurobiologiques du trauma
- Repérer les symptômes du trauma afin d'orienter son action
- Identifier les conséquences du trauma
- Avoir des repères pour mener un entretien de manière adaptée avec une personne victime de traumatisme
- Déployer des modes d'intervention efficaces tant auprès des victimes d'évènements traumatisants que d'auteurs d'infractions ayant souffert d'un passé traumatique

Modalités pédagogiques

Apports théoriques, éclairages cliniques
Réflexion sur les pratiques professionnelles

Nombre de places : 10 places

A noter que les frais de transport, d'hébergement et de restauration seront à la charge du service employeur.

Durée : 3 jours

Dates :
A déterminer

Lieu :
ENM Paris (lieu précis à déterminer)

Intervenants :
A préciser

Public visé :
Personnels AP

Conditions d'admission / Pré requis :
Aucun

Responsable de formation :
joelle.giraux@justice.fr
05.47.49.30.21

Assistante de formation :
amandine.nock@justice.fr
05.53.98.90.27

Crimes de sang, crimes de sexe

Les grandes affaires criminelles, bien que résiduelles dans l'activité du pénaliste, conduisent les praticiens à se poser d'innombrables questions, mobilisent des intervenants de tous horizons et suscitent l'intérêt constant de l'opinion publique.

Objectifs pédagogiques

Cette action de formation vise à fournir aux praticiens de la justice pénale des connaissances pluridisciplinaires sur la réalité criminelle contemporaine pour leur permettre de développer et d'adapter une intervention judiciaire spécialisée avant, pendant et après le jugement.

Éléments du contenu

L'histoire, la sociologie, la psychologie, les expériences étrangères et d'autres domaines du savoir seront mobilisés pour mieux connaître les fondements de l'activité criminelle, les ressorts psychiques à l'œuvre lors du passage à l'acte et les caractéristiques sociales des auteurs. Les nouvelles techniques d'investigation et de résolution des affaires criminelles seront également présentées ainsi qu'une réflexion sur la spécificité de ces affaires dans la perception de la justice criminelle par l'opinion publique.

Modalités pédagogiques

Des exposés de magistrats, d'historiens, de médecins, de psychologues, de techniciens de l'enquête mais également de journalistes précéderont des temps de débats.

Nombre de places : 20 places

A noter que les frais de transport, d'hébergement et de restauration seront à la charge du service employeur.

N° Harmonie : 50984970

Date limite d'inscription :
Le 20/04/2023

Durée : 4 jours

Dates :
Du 12/06/2023 au 16/06/2023

Lieu :
ENM Paris (lieu précis à déterminer)

Intervenants :
A déterminer

Public visé :
Personnels AP

Conditions d'admission / Pré requis :
Aucun

Responsable de formation :
joelle.giroux@justice.fr
05.47.49.30.21

Assistante de formation :
amandine.nock@justice.fr
05.53.98.90.27

La prison en question

Les conditions d'incarcération en France ont fait l'objet de plusieurs rapports parlementaires, institutionnels et internationaux critiques, dans un contexte de surpopulation carcérale ne cessant de se confirmer, voire de s'accroître.

L'évolution déterminante de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme mais aussi des juridictions administratives françaises étendant leur contrôle de légalité à de nombreuses décisions applicables aux détenus ou encore acceptant de statuer sur leurs demandes d'indemnisation liées aux conditions de détention, a fait évoluer le cadre juridique de l'incarcération en France.

L'impact des rapports et avis répétés du Contrôleur général des lieux de privation de liberté et les débats accompagnant les projets de réforme de la prison ainsi que la question de la rétention de sûreté et celle des soins en prison, complètent également les questions posées sur la situation carcérale contemporaine.

Enfin, la réflexion nécessaire sur ce qu'est la prison, sur les conséquences qu'elle a, malgré différentes expériences menées en détention et qui seront analysées, sur les liens familiaux et l'insertion sociale des personnes, invite à débattre sur les réponses qu'elle apporte ou pose en termes de peine.

Objectifs pédagogiques

Cette session vise à présenter l'actualité de la situation carcérale, des connaissances produites à son sujet mais aussi des interrogations, des attentes parfois paradoxales de la société à l'égard de la prison.

Modalités pédagogiques

Les échanges pluridisciplinaires entre les professionnels participants enrichiront le déroulement de cette action de formation.

Cette formation sera abordée par une approche à la fois historique, sociologique, juridique, criminologique, démographique, par des comparaisons internationales et les interventions du contrôleur général des lieux de privation de liberté, de magistrats, avocats, membres de l'administration pénitentiaire, médecins psychiatres, représentants d'associations et d'institutions, universitaires, chercheurs.

Nombre de places : 20 places

A noter que les frais de transport, d'hébergement et de restauration seront à la charge du service employeur.

N° Harmonie : 50984973

Date limite d'inscription :
Le 13/04/2023

Durée : 4 jours

Dates :
Du 12/06/2023 au 16/06/2023

Lieu :
ENM Paris (lieu précis à déterminer)

Intervenants :
A déterminer

Public visé :
Personnels AP

**Conditions d'admission /
Pré requis :**
Aucun

Responsable de formation :
joelle.giraux@justice.fr
05.47.49.30.21

Assistante de formation :
amandine.nock@justice.fr
05.53.98.90.27

La désistance

La désistance ou, autrement dit, la sortie de la délinquance, est un processus qui fait l'objet d'études en criminologie depuis les années 1940 et à un rythme beaucoup plus soutenu depuis les années 1970-80. Les études longitudinales mettent en évidence que la grande majorité des personnes qui se lancent dans la délinquance finissent par l'abandonner. L'exploration des processus qui président à l'arrêt de la délinquance sont des appuis précieux pour les acteurs judiciaires dans le choix de la réponse pénale la plus pertinente et la détermination des mesures les plus adaptées aux objectifs de réinsertion et de lutte contre la récidive.

Objectifs pédagogiques et éléments du contenu

Cette session, co-organisée avec l'Ecole Nationale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (ENPJJ), se compose d'une alternance de présentations théoriques des recherches menées en criminologie, de focus sur les données acquises de la science et de réflexions sur les pratiques judiciaires en cours par les professionnels eux-mêmes.

Modalités pédagogiques

Apports théoriques et mises en situations

Nombre de places : 20 places

A noter que les frais de transport, d'hébergement et de restauration seront à la charge du service employeur.

N° Harmonie : 50985053

Date limite d'inscription :
Le 29/09/2023

Durée : 4 jours

Dates :
Du 22/11/2023 au 24/11/2023

Lieu :
ENM Paris ou ENPJJ Roubaix
(lieu précis à déterminer)

Intervenants :
A préciser

Public visé :
Personnels AP

**Conditions d'admission /
Pré requis :**
Aucun

Responsable de formation :
joelle.giroux@justice.fr
05.47.49.30.21

Assistante de formation :
amandine.nock@justice.fr
05.53.98.90.27

Les 3 monothéismes

Objectifs pédagogiques

Cette formation vise à :

- Définir la notion de monothéisme
- Identifier le pluralisme interne à chaque monothéisme
- Différencier les manières de lire les textes

Éléments du contenu

Construite sur un principe thématique, l'approche de chaque religion, christianisme, islam et judaïsme, sera précédée par une introduction à la notion de monothéisme.

D'une part, seront étudiés le pluralisme interne à chacun des monothéismes ainsi que leurs différentes manières de lire les Textes.

D'autre part, sera appréhendée la façon dont ces trois monothéismes sont présents dans les problématiques du monde contemporain.

Modalités pédagogiques

Des exposés de spécialistes fourniront des connaissances théoriques.

Cette session ouverte à un large public doit également permettre des échanges lors des débats qui suivront les enseignements magistraux.

Nombre de places : 15 places

A noter que les frais de transport, d'hébergement et de restauration seront à la charge du service employeur.

N° Harmonie : 50985150

Date limite d'inscription :
Le 22/06/2023

Durée : 4 jours

Dates :
Du 04/09/2023 au 08/09/2023

Lieu :
ENM Paris (lieu précis à déterminer)

Intervenants :
A déterminer

Public visé :
Personnels AP

Conditions d'admission / Pré requis :
Aucun

Responsable de formation :
joelle.giroux@justice.fr
05.47.49.30.21

Assistante de formation :
amandine.nock@justice.fr
05.53.98.90.27

Les dérives sectaires

Gardien de la liberté individuelle et protecteur de la personne contre toute sujétion physique ou psychologique, le magistrat est au cœur de la prévention et de la lutte contre les dérives sectaires. Confronté, dans l'exercice de ses fonctions, à une affaire qui présente un contexte sectaire, il a besoin de clefs de lecture pour prendre une décision adaptée.

Objectifs pédagogiques et éléments du contenu

Son rôle et sa mission s'inscrivant dans une réponse institutionnelle élargie, cette session, qui accueille des participants de divers horizons professionnels, poursuit un double objectif :

- Acquérir ou approfondir ses connaissances théoriques et techniques présentées de façon structurée : les "fondamentaux" (notion de "dérives sectaires", textes juridiques, acteurs de la lutte et de la prévention), la parole des experts, les contentieux (civil et pénal), ainsi que des thèmes d'actualité
- Débattre autour de questionnements communs aux nombreux acteurs de la prévention et de la lutte contre les dérives sectaires

Modalités pédagogiques

Privilégiant les conférences-débats, cette session doit permettre aux magistrats d'enrichir, par une approche pluridisciplinaire, nationale et internationale, leur propre réflexion et de repérer les différentes compétences susceptibles d'être mobilisées en ce domaine.

Nombre de places : 10 places

A noter que les frais de transport, d'hébergement et de restauration seront à la charge du service employeur.

N° Harmonie : 50985056

Date limite d'inscription :
Le **06/04/2023**

Durée : 4 jours

Dates :
Du 30/05/2023 au 02/06/2023

Lieu :
ENM Paris (lieu précis à déterminer)

Intervenants :
A déterminer

Public visé :
Personnels AP

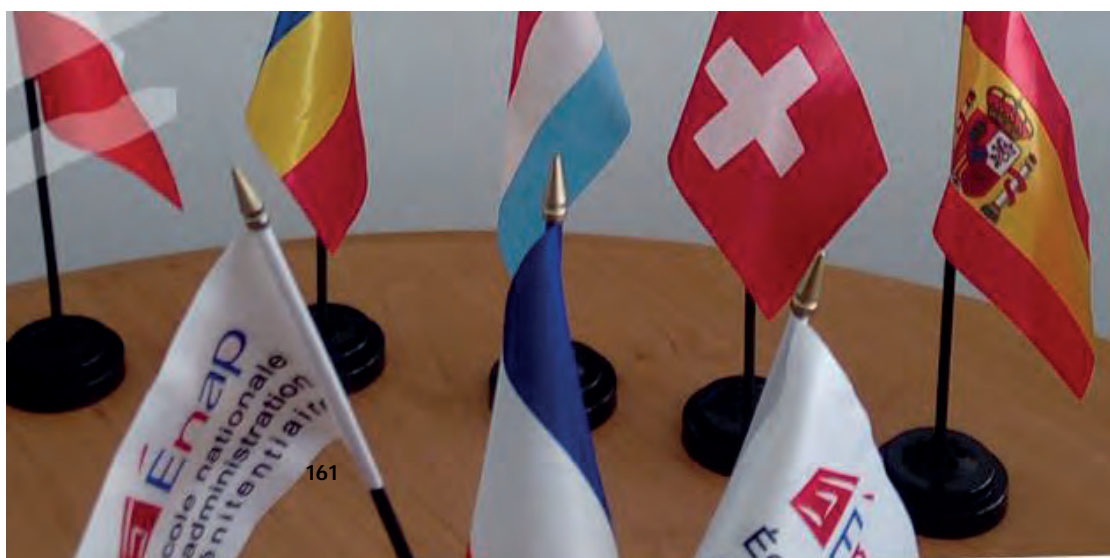
Conditions d'admission / Pré requis :
Aucun

Responsable de formation :
joelle.giroux@justice.fr
05.47.49.30.21

Assistante de formation :
amandine.nock@justice.fr
05.53.98.90.27

VOYAGES D'ÉTUDE

Etudier les questions pénitentiaires à l'étranger162



Explorer les bonnes pratiques pénitentiaires à l'étranger

Le département des relations internationales de l'Énap organisera en 2023 deux visites d'étude thématiques dans le cadre de la formation continue des personnels pénitentiaires, visant à :

- Découvrir des systèmes pénitentiaires étrangers au travers de thématiques d'étude spécifiques et définies en amont
- Appréhender de nouvelles méthodes et pratiques relatives à la prise en charge des personnes placées sous main de justice
- Contextualiser le fonctionnement de l'administration pénitentiaire française par une mise en perspective avec les systèmes étrangers

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, les participants seront en capacité de transposer certaines bonnes pratiques afin d'accompagner les orientations nationales et de les adapter au contexte français.

Modalités

Ces visites d'études, réalisées autour d'une problématique choisie et discutée en amont, font l'objet d'un appel à candidature au niveau national afin de déterminer les personnels qui pourront :

- S'appuyer sur les professionnels étrangers rencontrés pour acquérir de nouvelles pratiques et connaissances
- Analyser les informations et les bonnes pratiques présentées
- Valoriser les éléments recueillis dans leurs services d'origine (au sein de l'administration et/ou à l'Énap)

Les frais de transports aller/retour (et frais de délais de route) de la résidence administrative au lieu de la visite d'étude sont à la charge de l'établissement/service/DISP d'origine.

Sur place, les frais d'hébergement, de restauration et de transport sont à la charge de l'Énap.

Nombre de places : Jusqu'à 12 personnes par visite.

Durée :

Cinq jours, y compris le temps de déplacement

Dates :

À déterminer

Lieu :

Pays étranger, à définir selon thématique retenue

Public visé :

Tout professionnel pénitentiaire

Responsable :

Ondine Tavernier
liste.énap-Departement-Relation-international@justice.fr

Assistante :

Maria-Jésus COPADO
05.53.98.90.93

Catalogue de la formation continue 2023



Énap - 440, avenue Michel Serres - CS
1002847916 AGEN cedex 9
www.énap.justice.fr
Intranet : <http://e-nap.énap.intranet.justice.fr>



EnapCampus
La page officielle de
l'École nationale
d'administration
pénitentiaire